



RAPPORT ANNUEL SUR LE CONTROLE,
L'ACTIVITE ET LES RESULTATS
DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT



EXERCICE 2013

بنك المغرب

بنك المغرب



RAPPORT ANNUEL SUR LE CONTROLE,
L'ACTIVITE ET LES RESULTATS
DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

بنك المغرب

SOMMAIRE

MOT DU WALI	2
FAITS MARQUANTS	7
CHIFFRES-CLES	9
CHAPITRE I : PAYSAGE BANCAIRE MAROCAIN	
Pénétration accrue du réseau et offre plus diversifiée	13
CHAPITRE II : ACTIVITE ET RENTABILITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES	
Décélération du crédit au Maroc et contribution croissante de l'activité transfrontalière	25
CHAPITRE III : RISQUES BANCAIRES	
Assise financière des établissements de crédit renforcée dans un contexte de dégradation des risques	69
CHAPITRE IV : REFORMES LEGALES ET REGLEMENTAIRES	
Mise en œuvre progressive de Bâle III	87
CHAPITRE V : SUPERVISION BANCAIRE ET SURVEILLANCE MACROPRUDENTIELLE	
Contrôle davantage axé sur les risques de crédit, de liquidité et transfrontalier	101
CHAPITRE VI : PROMOTION DE L'INCLUSION FINANCIERE ET PROTECTION DE LA CLIENTELE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	
Education financière au service du développement de l'inclusion financière.....	117
ANNEXES.....	131
TABLE DES MATIERES	155

MOT DU WALI

L'environnement international s'est caractérisé en 2013, d'un côté, par un redressement progressif des économies avancées et de l'autre, par un essoufflement des activités économiques des pays émergents. La croissance de l'économie de la zone Euro, principal partenaire du Maroc, bien que sortie de sa phase récessive, est restée faible avec néanmoins quelques signes de reprise en fin d'année.

Dans ce contexte, l'économie marocaine a pu réaliser un taux de croissance de 4,4% contre 2,7% en 2012, grâce à une bonne année agricole, la croissance non agricole ayant pour sa part ralenti à 2,3%, subissant les effets persistants des conditions extérieures défavorables.

Face à cette conjoncture, les banques ont continué à bénéficier des conditions monétaires accommodantes de Bank Al-Maghrib et d'un mécanisme de refinancement, revu pour être plus incitatif, des concours qu'elles accordent aux petites et moyennes entreprises.

La décélération des activités non agricoles s'est, toutefois, accompagnée d'un ralentissement de la demande de crédit émanant des entreprises et des ménages. L'encours du crédit s'est ainsi accru de 3,6% en 2013, rythme en-deçà des moyennes historiques observées, reflétant aussi la sensibilité accrue des banques au risque de défaut, dans un contexte macro-économique toujours difficile.

L'encours des créances en souffrance a, en effet, continué de s'accroître, traduisant une dégradation de la solvabilité des emprunteurs, qui a concerné à la fois les entreprises et les ménages. Le taux de risque a ainsi progressé à 5,9% contre 5% un an auparavant.

En dépit de la montée du coût de risque qui a absorbé plus du tiers du RBE, contre 29% une année auparavant, les marges bénéficiaires des banques ont pu globalement être préservées à la faveur de leur business model de banques universelles et de leur diversification tant au plan sectoriel que régional. Leur résultat net cumulé s'est ainsi maintenu à son niveau de l'année dernière, après une contraction de 1,7% en 2012, procurant un taux de rendement des actifs de 1% et une rentabilité des fonds propres de 10,6%.

Sur base consolidée, le résultat net-part du groupe cumulé, dégagé par les principaux groupes bancaires, a accusé une baisse de 6,5%, malgré la contribution croissante des filiales africaines qui s'est établie en moyenne à 20%. Ce repli a été lié, outre la décélération du PNB et la hausse du coût de risque, à la baisse de la contribution des autres métiers notamment la gestion d'actifs.

Les résultats dégagés, conjugués aux mesures entreprises par les banques pour se conformer aux exigences prudentielles rehaussées de Bank Al-Maghrib, ont servi au renforcement de leurs fonds

propres. Le ratio de solvabilité moyen du secteur ainsi que son ratio tier 1, reflétant le noyau dur des fonds propres, se sont, par conséquent, améliorés d'environ 100 points de base à 13,3% et 11,1%, respectivement, soit des niveaux supérieurs aux minimums de 12% et 9%, exigés depuis juin 2013.

Sur le plan du contrôle prudentiel, et face à un contexte macroéconomique porteur de risques pour le secteur bancaire, Bank Al-Maghrib a redoublé de vigilance. Sa surveillance a été exercée, en priorité, sur les risques de crédit et de liquidité encourus par les établissements de crédit, ainsi que sur les mesures de renforcement de leurs fonds propres.

Aussi, Bank Al-Maghrib s'est-elle mobilisée pour d'une part, vérifier la bonne application par les établissements des règles de déclassement et de provisionnement des créances et d'autre part, évaluer celles présentant des signes de vulnérabilité et l'adéquation de leur couverture par des provisions à caractère général.

A l'instar des années précédentes, un suivi renforcé et rapproché de la situation de liquidité des banques et de leur plan de refinancement a été assuré. Celles-ci ont été appelées à rehausser le niveau des actifs liquides qu'elles détiennent pour faire face à un éventuel scénario de tension de liquidité et à se doter d'un plan de gestion de crise de liquidité.

L'année 2013 a aussi donné lieu à des travaux de revue par Bank Al-Maghrib des premiers stress tests réglementaires conduits par les banques pour mesurer leur résilience à différents chocs hypothétiques de crédit, de liquidité et de marché. Les résultats de ces simulations indiquent globalement une résistance des banques aux scénarii retenus.

Avec le développement à l'étranger de certains groupes bancaires marocains notamment dans les pays d'Afrique subsaharienne, Bank Al-Maghrib a accordé une attention croissante à la surveillance des activités bancaires transfrontalières. Un reporting réglementaire pour le suivi de la situation financière et prudentielle, sur base individuelle, de chaque implantation bancaire à l'étranger a été instauré. Des missions de contrôle sur place ont été conduites, au niveau de deux filiales de banques marocaines situées en Afrique de l'Ouest, conjointement avec l'autorité de contrôle locale. La coopération avec les régulateurs de certains pays d'accueil a, en outre, été intensifiée par la tenue de réunions trimestrielles et devrait s'élargir davantage encore avec la mise en place, conformément aux normes internationales, de collèges de superviseurs pour les groupes bancaires marocains panafricains.

Sur le plan de la réglementation, les efforts de Bank Al-Maghrib ont porté notamment sur la transposition des normes internationales dites Bâle III portant sur la définition des fonds propres et du ratio de liquidité à court terme (LCR), après une phase d'étude d'impacts et de concertation avec la profession bancaire. Un calendrier progressif de mise en œuvre de ces normes a été arrêté pour permettre aux banques de continuer à assurer un financement adéquat de l'économie.

Les travaux réglementaires ont également porté sur la préparation des textes d'application du projet de révision de la loi bancaire, en cours d'adoption, notamment ceux devant accompagner l'introduction de la finance participative.

Suite à la récente révision des principes du Comité de Bâle pour un contrôle bancaire efficace, Bank Al-Maghrib a procédé à une auto-évaluation de ses dispositifs de réglementation et de contrôle et lancé des chantiers pour leur adaptation. Dans ce cadre, elle a, d'ores et déjà, engagé la mise à jour des normes de gouvernance, de contrôle interne et de gestion des risques applicables aux établissements de crédit.

Au plan de la surveillance macroprudentielle, le dispositif analytique mis en place depuis près de 2 ans pour évaluer les risques d'importance systémique susceptibles d'affecter le secteur financier, a été affiné et élargi pour couvrir, outre le secteur bancaire, les marchés financiers, le secteur des assurances et prochainement celui de la prévoyance sociale. Sur cette base, Bank Al-Maghrib s'est penchée, dans le cadre de son Comité de stabilité financière interne, et avec les autres autorités de régulation du secteur financier, dans le cadre de la Commission de coordination, sur les vulnérabilités du système financier et les mesures de leur atténuation.

Les mécanismes de coordination entre ces autorités ont, par ailleurs, été complétés par la finalisation d'un cadre formalisant les données qu'elles devraient s'échanger régulièrement, en temps normal, mais également celles qu'elles devraient partager en cas de survenance d'un choc systémique. Ce cadre d'échange est venu renforcer le dispositif de gestion des crises financières, appelé à être davantage rehaussé avec l'adoption du projet de révision de la loi bancaire qui introduit de nouveaux mécanismes et outils de résolution.

Fortes de ces avancées, les autorités financières ont pris l'initiative de soumettre le secteur financier marocain à une nouvelle mission d'évaluation conjointe du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale, prévue en 2015, après celles de 2002 et 2007. Dans le même sillage, elles ont décidé de conduire, courant 2014, un exercice de simulation de crise financière, avec le soutien de la Banque Mondiale. Cet exercice, deuxième du genre après celui mené en 2009, vise à tester les améliorations déjà apportées au dispositif de gestion des crises, mais aussi celles attendues de la réforme du cadre légal régissant l'activité bancaire.

D'un autre côté, pour promouvoir une finance plus inclusive, Bank Al-Maghrib a continué d'impulser et de fédérer les initiatives des parties prenantes publiques et privées en la matière. Ces actions ont permis, avec l'implication des banques, d'améliorer le taux de bancarisation de la population à 60%.

Pour mieux mesurer l'accès de la population aux services financiers, au-delà de la simple détention d'un compte bancaire et apprécier leur degré d'usage, Bank Al-Maghrib a mis en place de

nouveaux indicateurs inspirés des meilleurs standards. Ces indicateurs visent aussi à faciliter l'évaluation des stratégies et politiques d'inclusion financière mises en place. En complément, une enquête de perception des services financiers, auprès des ménages, a été menée en partenariat avec la Banque Mondiale dans l'optique d'apprécier la capacité financière de la population marocaine. Les résultats de cette étude sont attendus au terme du 1^{er} semestre 2014.

Convaincue que l'éducation financière est essentielle pour promouvoir l'inclusion financière, Bank Al-Maghrib a arrêté, avec les partenaires concernés, une stratégie nationale d'éducation financière dont la réalisation a été confiée à une Fondation créée à cet effet début 2013. Une 2^{ème} édition des journées d'éducation financière pour les enfants et les jeunes âgés entre 8 et 17 ans, dont ont pu bénéficier plus de 60.000 élèves et collégiens, a été organisée à l'effet de leur inculquer les principes de la finance.

Dans le prolongement des mesures visant la protection de la clientèle des établissements de crédit, la Banque a institué un centre de médiation bancaire, en remplacement du médiateur, avec des moyens renforcés et un périmètre de compétences élargi en vue de contribuer à la mise en place de meilleures conditions de règlement des différends.

Parallèlement, la Banque a continué à œuvrer à l'amélioration de l'accès des TPME au financement bancaire. Elle a, dans ce cadre, révisé le mécanisme de refinancement des banques au titre des prêts que celles-ci accordent à cette catégorie d'entreprises, à l'effet d'augmenter et le volume des crédits bénéficiant à ce segment et la population cible. Elle a également engagé la réflexion pour l'institution d'un Fonds de soutien financier, destiné au cofinancement avec les banques, des TPME viables, mais connaissant des difficultés passagères en raison de la conjoncture. Parallèlement, la Banque a poursuivi ses actions pour la mise en place de l'Observatoire marocain de la TPME, dont les statuts ont été adoptés lors de l'Assemblée Générale constitutive tenue en novembre 2013.

Dans la perspective d'ériger le Maroc en tant que place financière régionale, le projet de Casa Finance City (CFC) a connu depuis son lancement des avancées positives.

Plusieurs mesures ont été prises à même de renforcer son attractivité à travers la clarification des mesures fiscales et de la réglementation des changes afférentes aux entreprises ayant le statut CFC, l'adoption de textes visant le développement du marché des capitaux ainsi que l'amendement, en cours, du projet de loi n°44-10 relatif au statut CFC pour notamment élargir les entreprises éligibles aux prestataires des services d'investissement, aux bureaux de représentation et aux succursales. A ce jour, la Commission CFC a attribué le statut CFC à près d'une quarantaine d'entreprises, dont plus des 2/3 en tant que prestataires de services professionnels, le reste correspondant à des sièges régionaux et des institutions financières.

بنك المغرب

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2013

- 1^{er} février** : Adoption d'un nouvel organigramme de Bank Al-Maghrib et adaptation de l'organisation de la Direction de la Supervision Bancaire.
- 28 février** : Organisation par Bank Al-Maghrib d'un symposium sur la Finance participative.
- 6 mars** : Participation de Bank Al-Maghrib à la réunion du Groupe d'Apprentissage par les Pairs en matière de Stratégies d'Inclusion Financière, tenue à Bangkok.
- 19 mars** : Tenue de la première réunion du Conseil d'Administration de la Fondation Marocaine pour l'Education Financière.
- 29 mars** : Signature d'une convention de coopération entre Bank Al-Maghrib et la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, portant notamment sur les domaines relatifs à la stabilité financière et la supervision bancaire.
- 4 avril** : Organisation, par Bank Al-Maghrib, d'un workshop interne sur la stabilité financière.
- 28 avril** : Participation de Bank Al-Maghrib à la 17^{ème} réunion plénière du Groupe d'Action Financière du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord (GAFIMOAN), tenue à Khartoum.
- 7 mai** : Participation de Bank Al-Maghrib, à Istanbul, au 2^{ème} sommet international de l'éducation financière.
- 22 mai** : Tenue de la 13^{ème} réunion de la Commission de Coordination des Organes de Supervision du Secteur Financier.
- 22 mai** : Tenue de la 3^{ème} réunion du Comité de Stabilité Financière interne à Bank Al-Maghrib.
- 28 mai** : Participation de Bank Al-Maghrib au workshop organisé à Bâle par le Conseil de la stabilité financière (FSB) sur les expériences et l'évaluation des impacts des réformes financières dans les pays émergents et en voie de développement.
- 5 juin** : Participation de Bank Al-Maghrib à la réunion annuelle du collège de superviseurs du groupe Crédit Agricole organisée, à Paris, par l'Autorité de Contrôle Prudentiel.
- 5 juin** : Rencontre du Wali de Bank Al-Maghrib avec le Groupement Professionnel des Banques du Maroc.
- 6 juin** : Rencontre du Wali de Bank Al-Maghrib avec la Fédération Nationale des Associations de Micro-crédit.
- 23 juillet** : Rencontre du Wali de Bank Al-Maghrib avec l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement.
- 31 juillet** : Tenue d'une réunion du Comité des Etablissements de Crédit.
- 12 septembre** : Organisation, à Kuala Lumpur, par l'Alliance pour l'Inclusion Financière, du 5^{ème} Global Policy Forum (GPF) annuel sous le thème « Politiques de conduite pour un impact optimal », avec la participation de Bank Al-Maghrib.

- 16 septembre** : Visite, à Bank Al-Maghrib, d'une délégation du Groupe d'Action Financière (GAFI).
- 21 octobre** : Participation de Bank Al-Maghrib à la 9^{ème} édition du Forum économique islamique mondial, tenu à Londres.
- 22 octobre** : Participation de Bank Al-Maghrib à la 11^{ème} réunion du groupe des superviseurs francophones (GSBF), tenue à Paris.
- 20 novembre** : Participation de Bank Al-Maghrib à la 23^{ème} réunion du Comité Arabe de Supervision Bancaire organisée par le Fonds Monétaire Arabe, tenue à Abu Dhabi.
- 27 novembre** : Réunion, à Jeddah, des banques centrales et des autorités monétaires des pays membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), avec la participation de Bank Al-Maghrib, sous le thème « Récentes réformes internationales de réglementation financière et leurs impacts sur les pays membres de l'OCI ».
- 4 décembre** : Tenue de la 4^{ème} réunion du Comité de Stabilité Financière interne à Bank Al-Maghrib.
- 5 décembre** : Rencontre du Wali de Bank Al-Maghrib avec le Groupement Professionnel des Banques du Maroc.
- 6 décembre** : Participation de Bank Al-Maghrib à la réunion annuelle du collège de superviseurs du groupe Société Générale organisée, à Paris, par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.
- 20 décembre** : Tenue de la 14^{ème} réunion de la Commission de Coordination des Organes de Supervision du Secteur Financier.

CHIFFRES-CLES DU SYSTEME BANCAIRE

1 - Structure du système bancaire

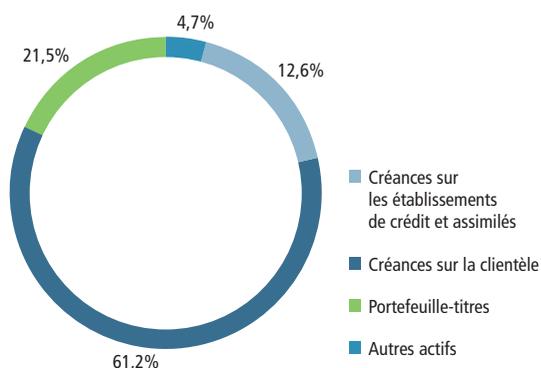
- **Nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés** : **84**
 - Banques : 19
 - Sociétés de financement : 35
 - Banques offshore : 6
 - Associations de micro-crédit : 13
 - Sociétés intermédiaires en matière de transfert de fonds : 9
 - Autres établissements : 2
- **Réseau** :
 - Au Maroc : 5.711 agences bancaires, soit un guichet pour 5.700 habitants
5.893 guichets automatiques bancaires
 - A l'étranger : 40 filiales et 14 succursales disposant de près de 1.300 agences bancaires
- **Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés** : **50.451**

2 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques

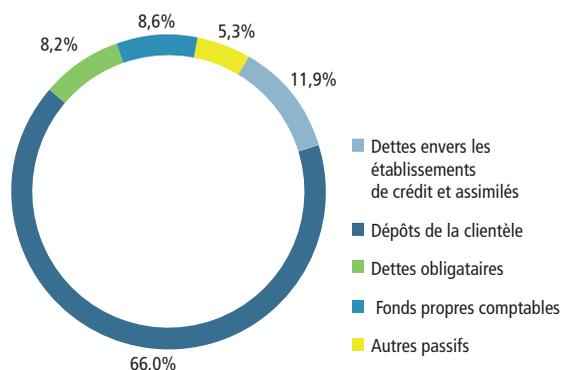
Montants en milliards de dirhams	2011	2012	2013
Total bilan	971	1.041	1.095
Crédits par décaissement (nets des provisions) ⁽¹⁾	668	704	726
Dépôts de la clientèle	677	697	722
Fonds propres (hors bénéfices de l'exercice)	78	88	94
Produit net bancaire	35,9	38,6	40,3
Résultat brut d'exploitation	18,7	20,4	21,5
Résultat net	10,1	9,9	9,9
Rendement moyen des emplois	5,22%	5,16%	5,19%
Coût moyen des ressources	1,93%	1,95%	1,98%
Coefficient moyen d'exploitation	48,0%	47,5%	47,7%
Rentabilité des actifs (ROA)	1,1%	1,0%	1,0%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	13,4%	11,8%	10,6%
Taux des créances en souffrance	4,8%	5,0%	5,9%
Taux de couverture des créances en souffrance par les provisions	69,0%	68,0%	64,0%

(1) Y compris les prêts aux sociétés de financement

Structure des emplois des banques en 2013



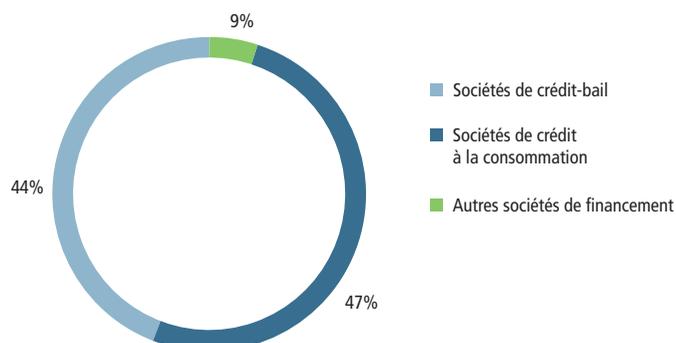
Structure des ressources des banques en 2013



3 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des sociétés de financement

Montants en milliards de dirhams	2011	2012	2013
Total bilan	90	98	98
Crédits par décaissement (nets de provisions)	84	90	90
Produit net bancaire	4,9	5,0	5,1
Résultat brut d'exploitation	3,1	3,2	3,2
Résultat net	1,3	1,5	1,4
Taux des créances en souffrance	9,8%	9,7%	9,8%
Rentabilité des actifs (ROA)	1,5%	1,5%	1,5%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	16,4%	16,7%	15,5%

Part de chaque catégorie de sociétés de financement dans le total actif en 2013



4 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des associations de micro-crédit

(Montants en milliards de dirhams)	2011	2012	2013
Total bilan	5,6	5,4	5,7
Encours de crédits (brut)	4,6	4,6	4,9
Taux des créances en souffrance	4,3%	6,1%	4,3%
Résultat net	0,11	0,17	0,20

5 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des 8 groupes bancaires

Montants en milliards de dirhams	2011	2012	2013
Total bilan	1 027	1 114	1 162
Crédits par décaissement à la clientèle (nets de provisions)	708	760	787
Dépôts de la clientèle	691	725	756
Capitaux propres -Part du groupe	85	96	104
Produit net bancaire	45	49	52
Résultat brut d'exploitation	23	25	26
Résultat net - Part du groupe	10	10,1	9,5
Coefficient moyen d'exploitation	49,1%	48,6%	49,5%
Rentabilité des actifs (ROA)	1,1%	1,0%	1,0%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	11,7%	10,5%	9,1%

NB : Certains chiffres de 2012 ont été révisés suite à des mises à jour effectuées par certains établissements de crédit et assimilés.

بنك المغرب

CHAPITRE I

PAYSAGE BANCAIRE MAROCAIN

بنك المغرب

بنك المغرب

Au cours de 2013, année marquée par une conjoncture économique moins favorable, les banques ont poursuivi le développement de leur réseau tant à l'échelle nationale qu'internationale, témoignant de leur volonté de capter de nouveaux clients et couvrir de nouveaux marchés.

Sans changement par rapport à l'année écoulée, le paysage bancaire national continue d'être marqué par le poids prépondérant des banques privées à capital majoritairement marocain.

1 - Structure du système bancaire et actionnariat

Suite au retrait par Bank Al-Maghrib de l'agrément à une société de crédit à la consommation et à une société intermédiaire en matière de transfert de fonds, le nombre d'établissements assujettis au contrôle de la Banque Centrale a été réduit à 84 établissements, répartis entre 19 banques, 35 sociétés de financement, 6 banques offshore, 13 associations de micro-crédit, 9 sociétés intermédiaires en matière de transfert de fonds ainsi que la Caisse Centrale de Garantie et la Caisse de Dépôt et de Gestion.

Tableau n°1 : Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés

	2009	2010	2011	2012	2013
Banques	19	19	19	19	19
dont :					
Banques à capital majoritairement étranger	7	7	7	7	7
Banques à capital majoritairement public	6	6	5	5	5
Sociétés de financement	36	36	35	36	35
Sociétés de crédit à la consommation	19	19	18	18	17
Sociétés de crédit-bail	6	6	6	6	6
Sociétés de crédit immobilier	2	2	2	2	2
Sociétés de cautionnement	2	2	2	2	2
Sociétés d'affacturage	2	2	2	2	2
Sociétés de gestion de moyens de paiement	3	2	2	3	3
Autres sociétés	2	3	3	3	3
Nombre total d'établissements de crédit	55	55	54	55	54
Banques offshore	6	6	6	6	6
Associations de micro-crédit	12	12	13	13	13
Sociétés intermédiaires en matière de transfert de fonds	9	8	10	10	9
Autres établissements	2	2	2	2	2
Total	84	83	85	86	84

A fin 2013, 7 banques et 9 sociétés de financement sont majoritairement contrôlées par des intérêts étrangers, dont la plupart est d'origine française. La présence de l'actionnariat public est majoritaire dans 5 banques et 4 sociétés de financement.

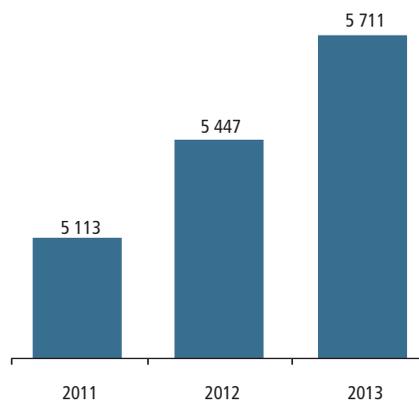
Douze établissements de crédit, dont six banques, sont cotés à la Bourse de Casablanca, contribuant à plus du tiers de la capitalisation boursière.

2 - Evolution des indicateurs d'inclusion financière

En 2013, le nombre de guichets bancaires a atteint 5.711, soit 264 agences additionnelles, contre 334 en 2012. En conséquence, la densité bancaire, mesurée par le nombre de guichets pour 10.000 habitants, s'est établie à 1,7 guichet, au même niveau qu'une année auparavant et contre moins d'un guichet au début de la décennie 2000.

Parallèlement, le parc des guichets automatiques bancaires s'est renforcé de 417 nouvelles installations à 5.893 unités.

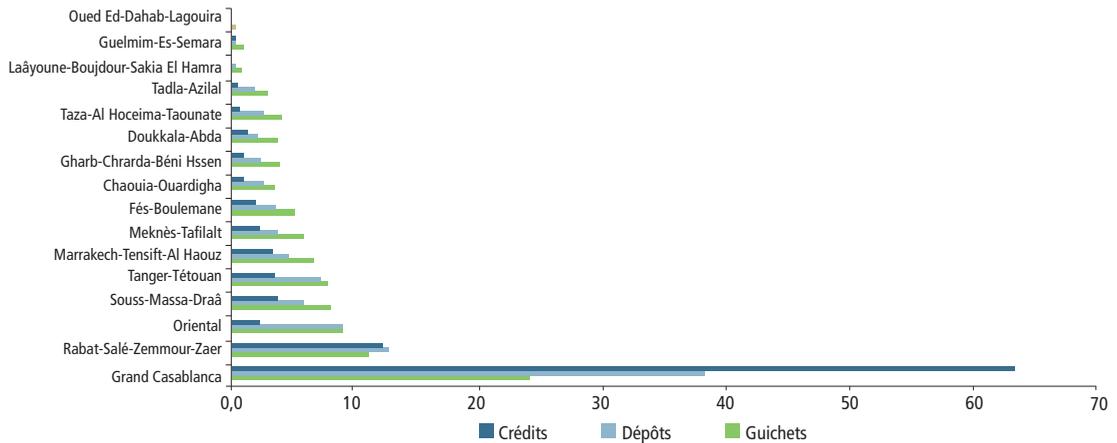
Graphique n°1 : Evolution du réseau bancaire



La répartition régionale de l'implantation bancaire n'a pas subi de changements significatifs par rapport à l'année précédente. La majorité des guichets demeure concentrée dans des agglomérations urbaines, les zones rurales n'accueillant que 14% du réseau bancaire, contre près de 4% au début des années 2000.

Ainsi, la région du Grand Casablanca se place en première position avec 24% des guichets, 37% des dépôts et 64% des crédits, suivie par la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër avec 11% des guichets, 14% des dépôts et 13% des crédits. La région de l'Oriental se place en 3^{ème} rang avec 9% des guichets et des dépôts et 2% des crédits.

Graphique n°2 : Part de chaque région dans le total réseau, dépôts et crédits (en %)



Encadré n°1 : Diversification de l'offre bancaire

Parallèlement à l'extension de leur réseau, les banques ont continué à mettre à la disposition des clients des offres plus adaptées à leurs besoins, en recourant à de nouveaux canaux de distribution, à faibles coûts et s'appuyant sur des solutions technologiques innovantes.

A cet égard, les banques ont renforcé leur recours au dispositif des agences mobiles. Cette démarche s'inscrit dans une optique de couverture bancaire plus élargie et d'amélioration du niveau d'inclusion financière de la population en particulier celle vivant en zones rurales. Ce dispositif permet un meilleur accès aux services bancaires de base, contribuant ainsi au développement économique régional. Cette offre s'est également enrichie par la mise à contribution du réseau de partenaires mandatés en tant qu'intermédiaires en opérations de banques.

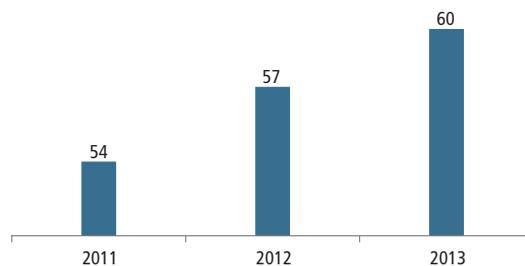
Profitant des développements des technologies d'information, les banques ont renforcé leur offre de services Mobile Banking. Cette solution permet d'offrir une gamme de services financiers couvrant notamment les dépôts et retraits d'argent en espèces (cash-in, cash-out), le transfert d'argent, les virements et le règlement de factures. La souscription par un client à ce service s'accompagne de l'ouverture d'un compte bancaire qui fonctionne en mode prépayé.

A côté de cette offre, d'autres mesures ont été également prises portant notamment sur :

- le lancement de sites Internet ayant vocation à permettre aux clients d'effectuer des opérations bancaires sur leurs comptes à distance ;
- l'offre de cartes prépayées ;
- le lancement d'un service de mise à disposition en dirhams par guichet automatique bancaire ;
- la mise en place de cartes pour le paiement électronique sur les sites internationaux.

Grâce aux efforts fournis par les banques pour atteindre de nouveaux clients, le nombre de comptes qu'elles ont ouverts sur leurs livres s'est sensiblement accru. Le taux de bancarisation, correspondant au rapport entre le nombre de comptes et la population totale, s'est ainsi amélioré, d'une année à l'autre, de 3 points à plus de 60%.

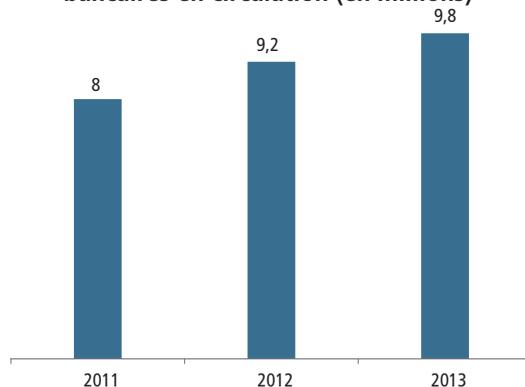
Graphique n°3 : Evolution du rapport entre le nombre total de comptes bancaires et la population (en %)



Pour sa part, l'utilisation des cartes bancaires a poursuivi sa progression amorcée depuis quelques années. Leur nombre s'est renforcé en 2013 de 600 mille unités à 9,8 millions de cartes, soit en moyenne une carte pour chaque trois marocains.

Ces cartes sont utilisées pour l'essentiel comme instrument de retrait de fonds, le nombre d'opérations de paiement demeurant, quant à lui, plus limité.

Graphique n°4 : Evolution du nombre de cartes bancaires en circulation (en millions)



Le nombre d'opérations de retrait a totalisé plus de 199 millions, en hausse de 7,5%, pour une valeur de 169 milliards de dirhams, contre 155 milliards en 2012. Celui des opérations de paiement a, quant à lui, progressé de 16,7% à 25,5 millions pour un volume de 12,2 milliards de dirhams, soit une hausse de 14,6% d'une année à l'autre.

3 - Implantation bancaire à l'étranger

A fin 2013, les 3 groupes bancaires présents à l'étranger sont implantés dans 22 pays africains et une dizaine de pays européens. Ils sont présents en Afrique subsaharienne essentiellement dans les 2 zones monétaires de l'Afrique de l'ouest (UMOA) et de l'Afrique centrale (CEMAC). Ils sont implantés également dans le Maghreb Arabe, en Tunisie et en Mauritanie, ainsi que dans quelques pays de l'Afrique anglophone.

En 2013, le réseau des filiales s'est étoffé suite à l'acquisition d'une entité basée au Togo. Ainsi, la présence des banques marocaines à l'étranger est répartie entre 40 filiales, contrôlées directement et indirectement par les trois groupes bancaires les plus actifs à l'international¹ et 14 succursales disposant de près de 1.300 points de vente. De même, les banques détiennent une cinquantaine de bureaux de représentation implantés majoritairement dans les pays européens.

Encadré n°2 : Pays d'implantation des banques marocaines en Afrique

Pays d'implantation	Nombre de banques marocaines implantées
Tunisie	1
Mauritanie (*)	2
Sénégal	3
Burkina Faso	1
Côte d'Ivoire	3
Mali	3
Bénin	3
Niger	3
Togo	3
Ghana	1
Guinée Conakry	1
Cameroun	1
République Centrafricaine	1
Congo Brazzaville	2
République Démocratique du Congo	1
Gabon	1
Burundi	1
Kenya	1
Djibouti	1
Ouganda	1
Tanzanie	1
Madagascar	1

(*) : Filiale détenue conjointement par deux banques

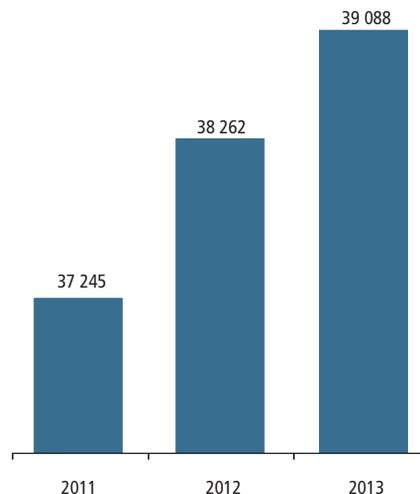
1 Attijariwafa bank , BMCE Bank et Crédit Populaire du Maroc.

4 - Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés

L'effectif des établissements de crédit et organismes assimilés s'est établi, à fin décembre 2013, à 50.451 agents, dont près de 77% est employé par les banques, 8% par les sociétés de financement et 12% par les associations de micro-crédit.

Les banques ont recruté 826 nouveaux collaborateurs, contre plus de 1.000 en 2012. Leur effectif s'est établi à 39.088 agents, dont près de 77% est employé par les banques privées à capital majoritairement marocain et ce, pour répondre aux besoins de l'extension de leur réseau.

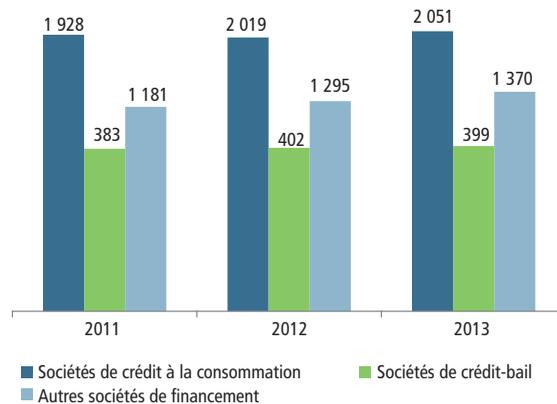
Graphique n°5 : Evolution de l'effectif des banques



L'effectif des sociétés de financement s'est établi, à fin décembre 2013, à 3.820 agents, soit 104 personnes supplémentaires par rapport à 2012. Près de 54% de cet effectif est employé par les sociétés de crédit à la consommation et 10% par les sociétés de crédit-bail. Le reste est employé notamment par les sociétés de gestion de moyens de paiement (19%) et les sociétés de crédit immobilier (9%).

Pour répondre au développement de leur activité, les sociétés de gestion de moyens de paiement ont étoffé leur effectif de 8% en 2013.

Graphique n°6 : Evolution de l'effectif des sociétés de financement



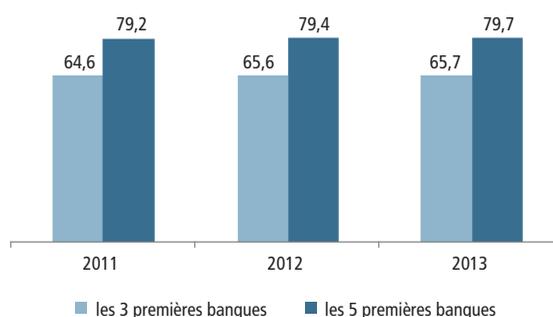
5 - Evolution de la concentration bancaire

Le niveau de concentration du secteur bancaire, mesuré par le poids des banques les plus importantes dans le total des actifs, crédits et dépôts, n'a pas connu de changements significatifs par rapport aux années précédentes. En revanche et selon le statut de l'actionnariat, les tendances observées ces dernières années montrent que les parts de marché des banques privées à capital majoritairement marocain se sont renforcées.

5.1 - Concentration de l'activité des banques sur base sociale

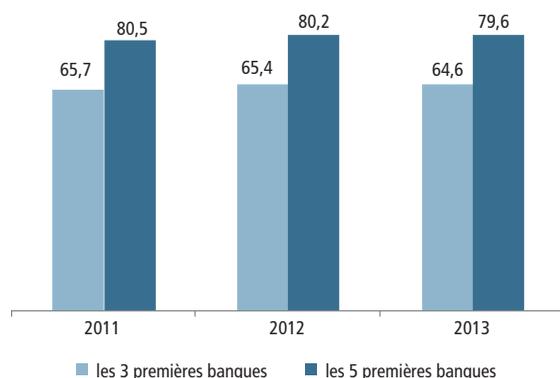
La contribution des trois premières banques au total bilan s'est maintenue à près de 65,7% et celle des 5 premières a totalisé 79,7%, en hausse de 0,3 point d'une année à l'autre.

Graphique n°7 : Concentration du total actif (en %)



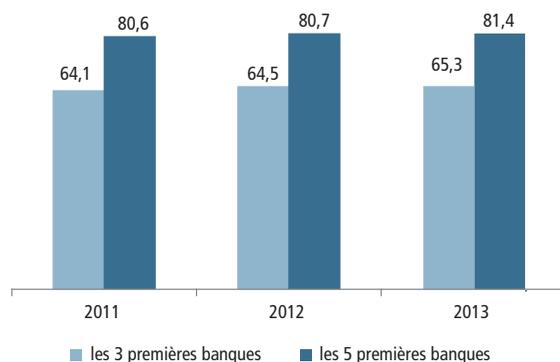
S'agissant des dépôts, la part des trois premières banques a accusé un repli de 0,8 point à 64,6% et celle des 5 premiers établissements a atteint 79,6%, contre 80,2% en 2012.

Graphique n°8 : Concentration des dépôts (en %)



Pour ce qui est des crédits, la contribution des trois plus grandes banques continue de progresser pour atteindre 65,3%, en hausse de 0,8 point. De même, la part des 5 premières banques a totalisé 81,4%, contre 80,7% une année auparavant.

Graphique n°9 : Concentration des crédits (en %)



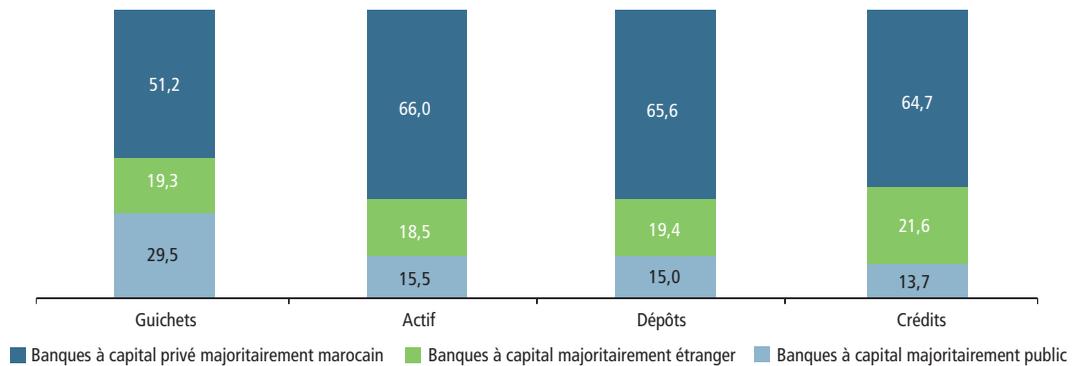
Parallèlement, les résultats de calcul de l'indice de Herfindahl-Hirschman² ont montré que le niveau de concentration du marché bancaire marocain est modéré tant en termes d'actifs, de crédits que de dépôts, sans changement par rapport à l'année dernière.

En fonction du statut de l'actionnariat, les banques à capital privé majoritairement marocain continuent de représenter les parts les plus importantes au niveau de l'activité et du réseau bancaires, avec toutefois un léger repli pour les dépôts.

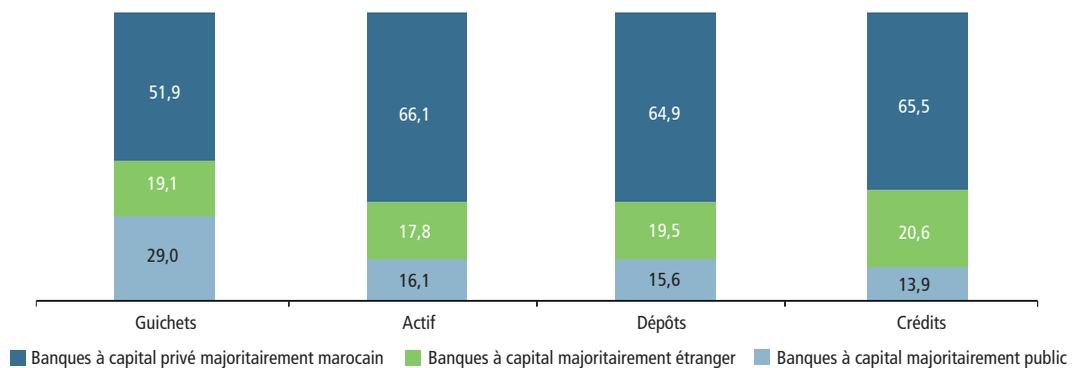
² Cet indicateur, qui additionne les puissances carrées des parts de marché des banques, se situe dans une fourchette de 0 à 1. Un indice inférieur à 0,1 témoigne d'un marché peu concentré, d'un marché modérément concentré, s'il est compris entre 0,1 et 0,18 et d'un marché fortement concentré, pour une valeur supérieure à 0,18.

Elles ont ainsi vu leur poids augmenter de 0,7 point en termes de guichets et 0,8 point pour les crédits. S'agissant des dépôts, leur part s'est contractée de 0,7 point, tandis que celle du total actif s'est maintenue à près de 66%.

Graphique n°10 : Concentration en fonction du statut de l'actionnariat - 2012 (en %)



Graphique n°11 : Concentration en fonction du statut de l'actionnariat - 2013 (en %)



5.2 - Concentration de l'activité des sociétés de financement

Le niveau de concentration des sociétés de financement a baissé pour les sociétés de crédit à la consommation, alors qu'il a stagné au niveau des sociétés de crédit-bail.

Les trois plus grandes sociétés de crédit à la consommation détiennent 59% du total bilan du secteur, en baisse de 2 points et les cinq plus grandes en représentent 76%, sans changement par rapport à 2012 et ce, en relation notamment avec le repli de l'activité de location avec option d'achat des grandes sociétés.

Près de 98% de l'activité du secteur est détenue par les 11 sociétés adossées à des institutions financières.

Pour les sociétés de crédit-bail, la part des trois premières sociétés dans le total bilan s'est établie à 74%, soit un point de plus par rapport à 2012 et celle des cinq premières s'est maintenue à 96%.

5.3 - Concentration de l'activité des banques sur base consolidée

Sur base consolidée, le niveau de concentration est resté proche de celui observé sur base sociale. En effet, la part des trois premiers groupes bancaires dans le total des crédits a atteint près de 65%, soit un point de plus par rapport à 2012. Celle des cinq premiers s'est maintenue à 81%.

Tableau n°2 : Evolution de la concentration des crédits sur base consolidée (en %)

	Crédits à l'équipement et de trésorerie aux entreprises			Crédits immobiliers			Crédits à la consommation			Total des crédits		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Les 3 premiers groupes bancaires	63	64	64	64	64	64	66	64	65	64	64	65
Les 5 premiers groupes bancaires	82	82	82	82	82	82	84	82	82	81	81	81

Par objet de crédit, les trois premiers groupes bancaires ont distribué 64% des crédits de trésorerie et à l'équipement, soit la même part que celle affichée pour les crédits immobiliers. De même, ils étaient à l'origine de 65% des facilités à la consommation. Les cinq premiers ont disposé, quant à eux, d'une part de 82% pour les trois catégories de crédit.

CHAPITRE II

ACTIVITE ET RENTABILITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES



بنك المغرب

En 2013, la croissance économique nationale a progressé de 4,4% contre 2,7% un an auparavant à la faveur des performances agricoles. Pour sa part, la croissance des activités des secteurs secondaires et tertiaires s'est limitée à 2,3%. Cet essoufflement traduit les effets de la faiblesse de la croissance économique des principaux pays partenaires du Royaume.

Tout en demeurant déficitaire, le compte courant est revenu de 9,7 à 7,6% du PIB. De son côté, le déficit budgétaire, bien qu'en amélioration à 5,5%, a induit une augmentation des besoins de financement du Trésor notamment sur le marché domestique.

Bien qu'impacté par l'environnement macroéconomique, le secteur bancaire est parvenu à préserver son niveau d'activité et à dégager une rentabilité satisfaisante.

1 - Activité et rentabilité des banques sur base sociale

Dans un contexte d'essoufflement des activités non agricoles, l'activité bancaire a connu un léger ralentissement. En particulier, le crédit aux entreprises non financières et aux ménages a nettement décéléré, affecté par une demande atone et une prudence accrue des établissements de crédit, au vu de la montée du risque de défaut.

Malgré ce ralentissement, les banques ont pu maintenir leurs résultats à des niveaux identiques à ceux de l'année dernière.

1.1 - L'activité bancaire a connu une hausse modérée

En 2013, l'activité des banques, mesurée par leur total actif, a modérément progressé. Du côté des emplois, les crédits octroyés à la clientèle ont décéléré, tandis que le portefeuille des Bons du Trésor a connu un accroissement marqué. S'agissant du passif, la hausse des dépôts collectés auprès de la clientèle s'est affermie et le refinancement auprès de la Banque Centrale a progressé à un rythme moindre que l'année passée.

1.1.1 - La hausse des emplois des banques couvre des évolutions disparates

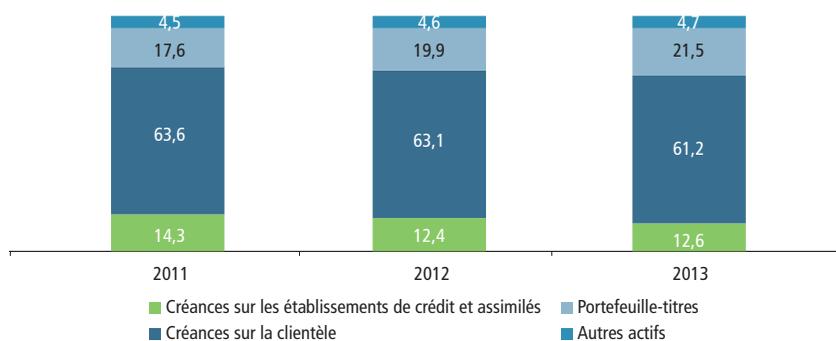
A fin décembre 2013, le total actif des banques s'est établi à 1.095 milliards de dirhams, marquant une hausse de 5,2% après celles de 7,2% et 9,6% respectivement en 2012 et 2011. Sur ce total, les actifs libellés en devises, réalisés avec des contreparties non résidentes, ont représenté une part de 2,5%, à un niveau presque identique à celui de 2012.

Tableau n°3 : Evolution des emplois du secteur bancaire (activité Maroc)

En millions de dirhams	2011	2012	2013	Variation 2012/2013 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	139 271	129 398	138 021	6,7
Créances sur la clientèle	617 391	656 371	670 451	2,1
Portefeuille-titres	171 098	206 789	235 061	13,7
dont Bons du Trésor	86 288	105 309	136 676	29,8
Valeurs immobilisées	19 776	21 013	22 372	6,5
Autres actifs	23 399	27 077	29 207	7,9
Total Actif	970 935	1 040 648	1 095 112	5,2

Rubriques nettes d'amortissements et provisions

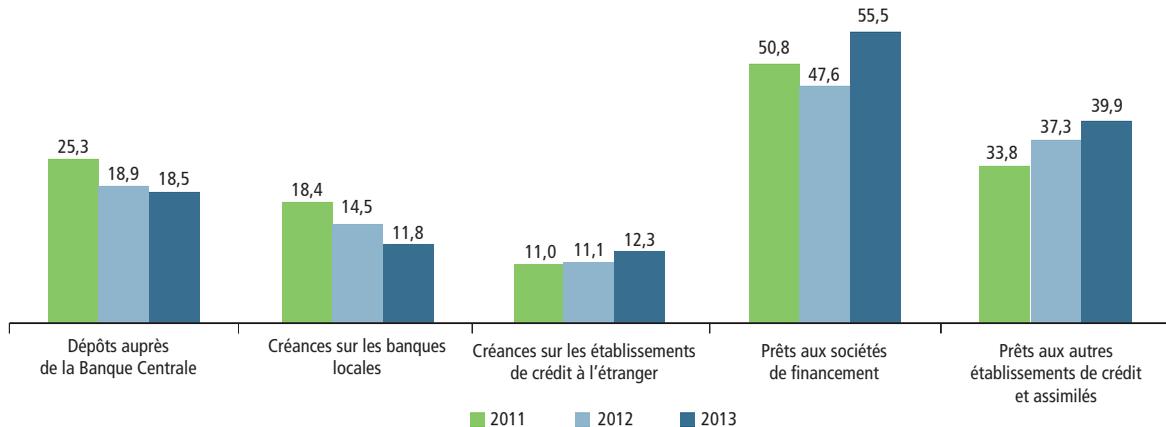
Les emplois des banques demeurent dominés par les créances sur la clientèle, quoique leur part ait baissé de près de 2 points à 61%. Ce repli a bénéficié au portefeuille-titres qui a vu sa part augmenter de 1,6 point à 21,5% et, dans une moindre mesure, aux créances sur les établissements de crédit et assimilés, dont le poids a progressé de 0,2 point à 12,6%.

Graphique n°12 : Structure de l'actif des banques (en %)

1.1.1.1 - Les créances sur les établissements de crédit et assimilés se sont accrues en raison notamment de la hausse des prêts aux sociétés de financement

Les créances sur les établissements de crédit et assimilés ont atteint près de 138 milliards de dirhams, en hausse de 6,7%, contre une baisse de 7,1% une année auparavant. Cette évolution traduit une progression des placements en devises de 9,1% à 30,5 milliards, dont 12,5 milliards représentent des créances sur les établissements de crédit à l'étranger. Les placements en dirhams, représentant 78% du total des créances, se sont inscrits en hausse de 6% à 107,5 milliards de dirhams.

Graphique n°13 : Evolution des créances sur les établissements de crédit et assimilés (en milliards de dirhams)



La hausse des taux d'intérêt sur le marché obligataire semble avoir réorienté les sociétés de financement vers le financement bancaire. Leur endettement auprès des banques a augmenté de 16,6% à 55,5 milliards, dont 42,4 milliards sous forme de prêts financiers et 13,1 milliards de prêts de trésorerie.

Les dépôts auprès de la Banque Centrale, au titre de la réserve obligatoire, se sont stabilisés à 18,5 milliards, après les décrues successives enregistrées au cours des 2 dernières années, en relation avec les baisses du taux de cette réserve.

Les créances interbancaires sur le marché local se sont chiffrées à près de 12 milliards de dirhams, marquant une baisse de 18,7%, induite notamment par le repli des prêts de trésorerie de 32% à 5,3 milliards et des prêts financiers de 10,1% à 3,8 milliards. Cette variation a été atténuée par la hausse des valeurs reçues en pension de 8,1% à 2,7 milliards de dirhams.

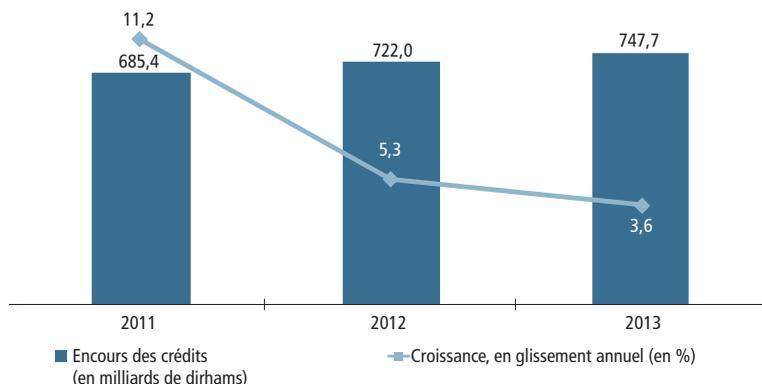
Les prêts des banques aux établissements de crédit assimilés, qui concernent notamment les banques offshore et les associations de micro-crédit, ont pour leur part progressé de 10,2% à près de 40 milliards de dirhams, contre 9,4% en 2012.

1.1.1.2 - Le crédit à la clientèle a nettement décéléré

L'encours brut des crédits³ a atteint près de 748 milliards de dirhams, marquant une hausse de 3,6%, après celle de 5,3% en 2012, soit le niveau le plus bas observé au cours des 10 dernières années. Rapporté au PIB, cet encours a dégagé un ratio de 86%, contre 87% un an auparavant.

³ Les données sur le crédit sont calculées du point de vue prudentiel. Elles sont différentes de celles retenues dans le cadre des statistiques monétaires.

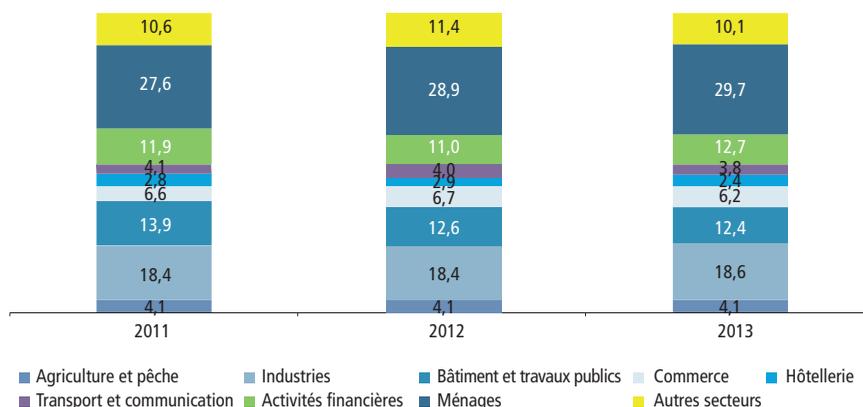
Graphique n°14 : Evolution de l'encours global des crédits à la clientèle



La décélération a davantage concerné le crédit aux entreprises. Pour sa part, le segment des ménages, demeurant l'un des principaux bénéficiaires des concours bancaires, a disposé d'un encours de crédit de près de 222 milliards de dirhams, en hausse de 6,3%, contre 10,6% en 2012.

Confirmant la tendance observée au cours des dernières années, la répartition sectorielle montre que les crédits par décaissement sont assez diversifiés.

Graphique n°15 : Répartition sectorielle des crédits par décaissement (en %)



Les crédits accordés au secteur primaire ont progressé de 3,6% à 30,4 milliards de dirhams. Ils ont représenté une part de 4,1% par rapport à l'ensemble des crédits.

Pour sa part, le secteur des industries a disposé d'un encours de 139,3 milliards de dirhams, marquant une hausse de 4,9%, sa part dans le total des crédits s'étant établie à 18,6%. Cette évolution recouvre principalement une hausse des prêts aux industries extractives de 55% et, dans une moindre mesure, ceux accordés aux industries alimentaires de 5,1%. Les crédits aux autres branches ont accusé des baisses de 9% pour les industries de textile, 5% pour les industries chimiques et 4% pour les industries métallurgiques et mécaniques.

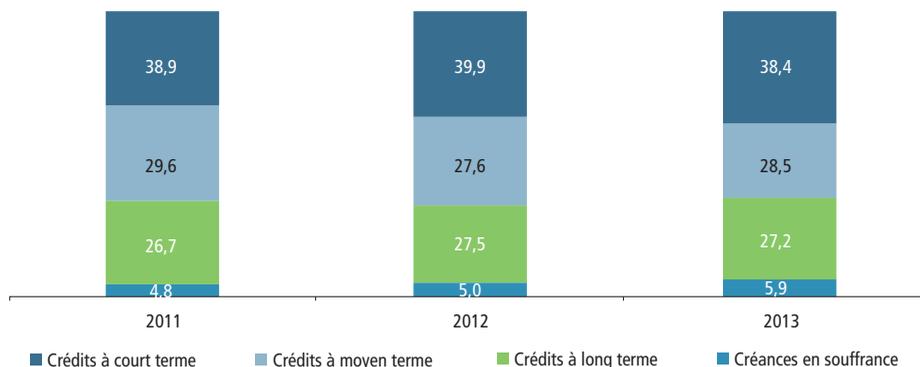
Le secteur du bâtiment et des travaux publics a disposé d'un encours de crédit de 93 milliards, soit une reprise de 2,2%, qui fait suite à une baisse de 4,3%, l'année passée. Sa part dans le total des crédits s'est chiffrée à 12,4%. Sur ce total, les prêts à la promotion immobilière se sont redressés de près de 2,3% et ceux affectés aux activités relevant des travaux publics ont augmenté de 1,5%.

Les crédits consentis aux activités financières ont enregistré, quant à eux, une hausse de 18,9% pour atteindre 94,7 milliards, leur part s'étant accrue de 1,7 point à 12,7% du total à la faveur d'une augmentation des prêts accordés aux sociétés de financement.

De leur côté, les prêts alloués au secteur du tourisme se sont contractés de 13%. Ils ont totalisé un encours de près de 18 milliards, soit une part en repli de 0,5 point à 2,4%.

Le secteur du transport et communication a disposé d'un encours de 28,2 milliards, en baisse de 1,7%, représentant ainsi 3,8% de l'encours global des crédits, soit un niveau presque identique à celui affiché une année auparavant. Le secteur du commerce a, quant à lui, bénéficié d'un encours de 46,1 milliards, avec une part en baisse de 0,5 point à 6,2%.

Graphique n°16 : Structure des crédits par décaissement en fonction de leur terme (en %)



La progression des crédits à l'habitat et à l'équipement a induit une hausse des crédits à moyen et long terme de 4,6% à 416,3 milliards de dirhams, représentant ainsi une part de 55,7%, en hausse

de 0,6 point par rapport à 2012. A l'inverse, la contraction des crédits de trésorerie a, quant à elle, entraîné une baisse des prêts à court terme de 0,4% à 287,4 milliards de dirhams, ramenant leur part dans le total des crédits à 38,4% contre 39,9% en 2012.

L'évolution ralentie du crédit s'est accompagnée de la montée des risques. En effet, les créances en souffrance ont marqué une hausse de 21,4% pour totaliser un encours de près de 44 milliards de dirhams. Cette évolution a touché tant les ménages que les entreprises opérant notamment dans les secteurs de la promotion immobilière, les matériaux de construction, le transport maritime, les concessionnaires automobiles et le tourisme.

En conséquence, le taux des créances en souffrance est passé, d'une année à l'autre, de 5% à 5,9%. Ce taux ressort à 6,1% pour les ménages et à 7,3% pour les entreprises non financières.

Encadré n°3 : Règles relatives à la classification des créances en souffrance et à leur couverture par des provisions

Les créances en souffrance sont, compte tenu de leur degré de risque de perte, réparties en trois catégories :

- Créances pré-douteuses : les encours de crédit dont l'échéance n'est pas réglée 90 jours après son terme qu'il s'agisse d'un crédit remboursable en une échéance, des loyers des biens donnés en crédit-bail ou en location avec option d'achat ou des crédits amortissables.
- Créances douteuses : les encours de crédit dont l'échéance n'est pas réglée 180 jours après son terme quelle que soit la nature du crédit.
- Créances compromises : les encours de crédit dont l'échéance n'est pas réglée 360 jours après son terme quelle que soit la nature du crédit.

Les créances pré-douteuses, douteuses et compromises doivent donner lieu à la constitution de provisions égales au moins, respectivement, à 20%, 50% et 100% de leurs montants, déduction faite des agios réservés et des garanties éligibles. Les provisions relatives aux créances compromises doivent être constituées au cas par cas. Celles ayant trait aux créances pré-douteuses et douteuses peuvent être constituées de manière globale.

Le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions s'est établi, pour sa part, à 64% contre 68%. Cette moyenne reflète un taux de 11% pour les créances pré-douteuses, 38% pour les créances douteuses et 74% pour les créances compromises.

La baisse du taux de couverture est liée aux opérations de radiation des créances en souffrance anciennes et totalement provisionnées, effectuées par les banques au cours des dernières années, conjugué à un accroissement des créances pré-douteuses et douteuses, dont la part dans le total s'est renforcée de manière sensible au cours de 2013.

En sus de ces provisions spécifiques, les banques ont constitué, au titre de l'exercice 2013, des provisions à caractère général d'un montant de 5,5 milliards de dirhams, pour couvrir les risques sensibles à la conjoncture économique.

1.1.1.3 - Le portefeuille-titres des banques a continué à se renforcer à travers de nouvelles acquisitions de Bons du Trésor

A fin 2013, l'encours brut du portefeuille-titres détenus par les banques a atteint 236,3 milliards de dirhams, en hausse de 12,2%, représentant près de 21,5% du total des emplois du secteur, contre près de 20% un an auparavant.

Tableau n°4 : Evolution du portefeuille-titres

Montant brut en millions de dirhams	2011	2012	2013	Variation 2012/2013 (en%)
Titres de transaction	75 680	102 394	111 904	9,3
Titres de placement	41 193	47 202	47 203	0,0
Titres d'investissement	25 491	29 131	43 634	49,8
Titres de participation et emplois assimilés	30 013	31 985	33 575	5,0
Total du portefeuille-titres	172 377	210 712	236 316	12,2

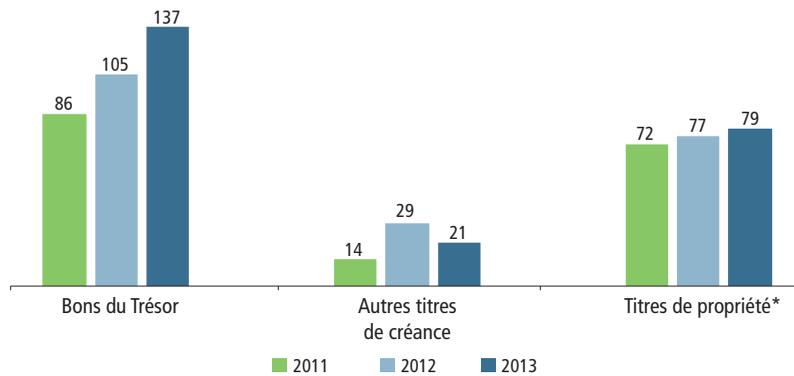
L'analyse du portefeuille-titres selon la comptabilité d'intention montre que le portefeuille-titres de transaction a connu une évolution moins soutenue que l'année précédente, soit 9,3% contre 35,3%. Parallèlement, le portefeuille de placement a vu son encours se stabiliser à 47,2 milliards de dirhams, dont 62% sous forme de Bons du Trésor, 22% de titres de créance et 16% de titres de propriété.

S'agissant des titres d'investissement, ils ont totalisé un encours de 43,6 milliards de dirhams, en hausse de près de 50%, portant sa part dans le portefeuille global de titres à 18% contre 14% une année auparavant. Près de 90% de ce portefeuille est constitué de Bons du Trésor.

L'examen du portefeuille-titres selon la nature juridique montre que la hausse enregistrée est liée à la progression du portefeuille des Bons du Trésor. Celui-ci s'est accru de 30% à près de 137 milliards de dirhams, en lien avec la hausse des besoins de financement du Trésor. Ce renforcement s'inscrit également dans le cadre des exigences prudentielles de liquidité applicables aux banques.

La part du portefeuille des Bons du Trésor détenus par les banques dans leur total actif s'est ainsi renforcée, d'une année à l'autre, de 2,4 points à 12,4%.

Graphique n°17 : Evolution du portefeuille-titres en fonction de la nature juridique (en milliards de dirhams)

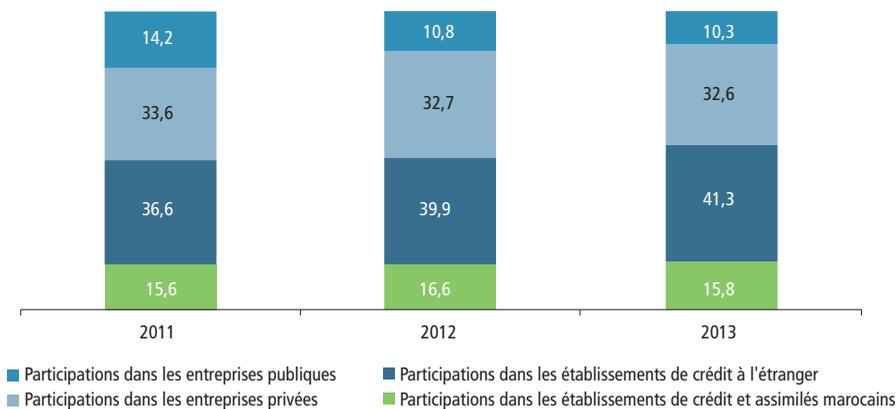


* Autres que le portefeuille de participation

De leur côté, les titres de propriété ont affiché une légère progression de 2,4%, contre 6,3% en 2012. Leur part dans le portefeuille global de titres s’est ainsi contractée de 4 points à 33%. Les autres titres de créance ont, quant à eux, accusé une baisse de près de 27,2%, qui fait suite à une forte progression en 2012, année marquée par une hausse des certificats de dépôt empruntés.

Le portefeuille de participation s’est accru de 5% à 33,6 milliards, dont près des trois quarts sous forme de participations dans les entreprises liées.

Graphique n°18 : Ventilation du portefeuille de participation par type de contrepartie (en %)



Le montant total des participations détenues dans le capital des établissements de crédit installés à l'étranger s'est renforcé de 7,3% à 13,1 milliards, soit 41% du portefeuille de participation et 13,9% des fonds propres comptables des banques.

L'encours des provisions pour dépréciation du portefeuille-titres, dont près de 88% est affecté à la couverture des titres de participation et emplois assimilés, s'est accru de 15,7% à 2,1 milliards de dirhams.

1.1.2 - L'évolution des ressources a été caractérisée par un raffermissement des dépôts collectés auprès de la clientèle

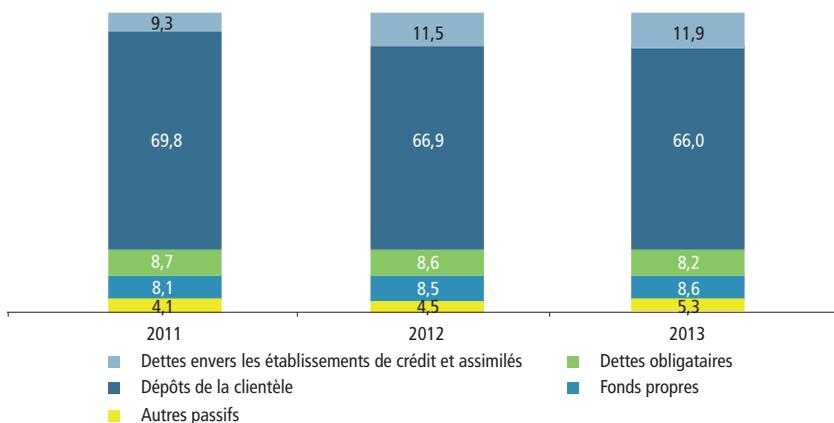
Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont contribué pour moitié à la croissance des ressources au cours de 2013. Le recours des banques au refinancement en monnaie Banque Centrale s'est poursuivi, mais à un rythme moindre qu'en 2012, en relation avec l'amélioration du déficit du compte courant. Les ressources des banques sous forme de fonds propres se sont également renforcées et les dettes obligataires ont, quant à elles, stagné.

Tableau n°5 : Evolution des ressources des banques (activité Maroc)

En millions de dirhams	2011	2012	2013	Variation 2012/2013 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	90 151	119 592	129 882	8,6
Dépôts de la clientèle	677 248	696 640	722 253	3,7
Dettes obligataires	84 318	89 566	89 844	0,3
- Titres de créance émis	62 708	66 841	66 590	-0,4
- Dettes subordonnées	21 610	22 725	23 254	2,3
Fonds propres	78 434	88 147	94 232	6,9
Résultat net	10 060	9 890	9 914	0,2
Autres passifs	30 724	36 813	48 987	33,1
Total	970 935	1 040 648	1 095 112	5,2

La structure des ressources fait ainsi ressortir une baisse de la part des dépôts de la clientèle à 66% et celle des dettes obligataires à 8,2%. A l'inverse, le poids des dettes envers les établissements de crédit et assimilés et des fonds propres s'est accru respectivement à 11,9% et 8,6%.

Graphique n°19 : Structure du passif des banques (en %)

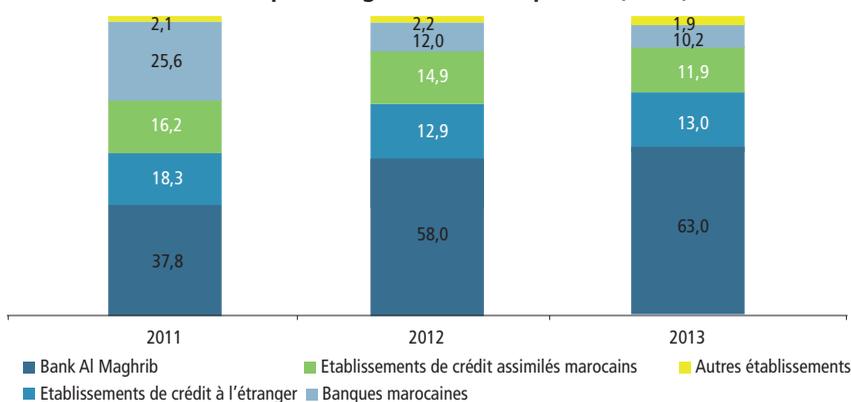


Les ressources en devises des banques détenues par les non-résidents ont augmenté de 6,2% à 19 milliards de dirhams, représentant une part de 1,7% du total des ressources bancaires, contre 1,6% en 2012.

1.1.2.1 - Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont augmenté à un rythme moins soutenu sous l'effet de la décélération des emprunts auprès de la Banque Centrale

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont connu une hausse de 8,6% en 2013, atteignant près de 130 milliards de dirhams, après celle de 33% une année auparavant. Les dettes en dirhams, avec un encours de 97 milliards, se sont appréciées de 13% et les dettes en devises, constituant près de 25% du total, se sont inscrites en baisse de 2,4%.

Graphique n°20 : Ventilation des dettes envers les établissements de crédit par catégorie de contreparties (en %)



Les emprunts auprès de la Banque Centrale ont continué à augmenter en 2013, mais à un rythme moindre. Après avoir doublé en 2012, ils ont augmenté de 5% à 71,5 milliards de dirhams, représentant près de 7% du total passif des banques. Ils sont constitués de valeurs données en pension à hauteur de 65,5 milliards et de prêts garantis par des créances sur les TPME (très petites, petites et moyennes entreprises) à hauteur de 6 milliards de dirhams.

Encadré n° 4 : Mécanisme de refinancement des banques pour leurs crédits aux TPME

Bank Al-Maghrib a mis en place, en décembre 2013, un nouveau mécanisme permettant aux banques de se refinancer auprès d'elle pour les prêts accordés aux TPME. Ce programme remplace celui relatif aux opérations de prêts garantis institué en 2012.

Peuvent bénéficier de ce programme de refinancement, qui s'étale sur une période minimale de deux ans, les banques qui accordent des crédits aux TPME, hors promotion immobilière et professions libérales, répondant aux conditions suivantes :

- crédits octroyés aux TPME ayant un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 175 millions de dirhams ;
- crédits dont le montant est inférieur ou égal à 50 millions de dirhams ;
- crédits dont la durée est égale ou supérieure à 12 mois.

Les banques peuvent bénéficier, pour chaque année civile, d'avances de Bank Al-Maghrib pour un montant maximum égal au volume des crédits qu'elles comptent accorder aux TPME. Elles peuvent bénéficier d'un refinancement additionnel équivalent au volume des crédits accordés aux TPME exerçant dans le secteur de l'industrie ou dont au moins 40% du chiffre d'affaires est réalisé à l'export.

Les avances sont allouées trimestriellement, pour une durée d'un an, selon un calendrier arrêté par Bank Al-Maghrib. Elles sont accordées sous forme d'opérations de prêts garantis et/ou de pension livrée.

Outre les Bons du Trésor et les certificats de dépôt, le collatéral éligible à ces opérations est élargi à la totalité des crédits distribués aux TPME ainsi qu'aux crédits hypothécaires.

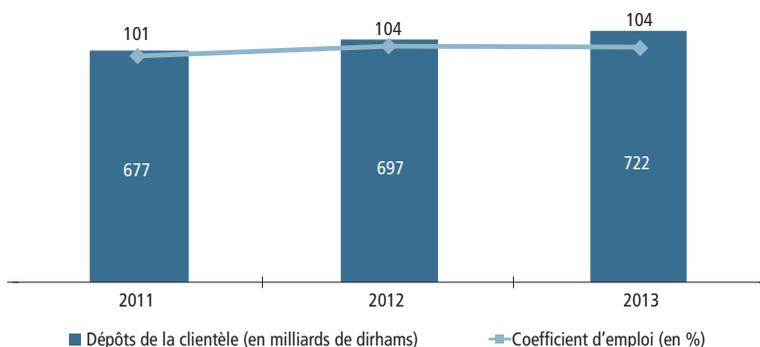
Les dettes interbancaires se sont contractées de 8,4% à 13,2 milliards de dirhams, reflétant une baisse des emprunts de trésorerie de 30% et des emprunts financiers de 6% au profit des valeurs données en pension qui ont progressé de 62%.

Les emprunts auprès des établissements de crédit à l'étranger se sont appréciés de 9% pour ressortir à 16,9 milliards de dirhams.

1.1.2.2 - La hausse des dépôts de la clientèle a été stimulée par la bonne tenue des ressources collectées auprès des particuliers

A fin 2013, la croissance des dépôts a connu une hausse de près de 3,7%, contre 2,9% une année auparavant. Il en résulte un coefficient moyen d'emploi, rapportant les crédits aux dépôts, de 104%, au même niveau qu'en 2012. Les dépôts en devises et en dirhams convertibles ont augmenté de 2,9% pour ressortir à 26,3 milliards, soit moins de 4% du total des dépôts.

Graphique n°21 : Evolution des dépôts et du coefficient d'emploi



La hausse a concerné l'ensemble des catégories de dépôts à des degrés différents. Les dépôts à vue ont enregistré un taux de progression de 3,6% à 417,5 milliards de dirhams, contre 4,4% une année auparavant. Les comptes d'épargne se sont appréciés, quant à eux, de 8,8 % à 120 milliards, témoignant que les particuliers ont été sensibles en 2013 à la hausse de la rémunération y afférente.

Encadré n°5 : Calcul du taux de rémunération des dépôts en comptes sur carnet

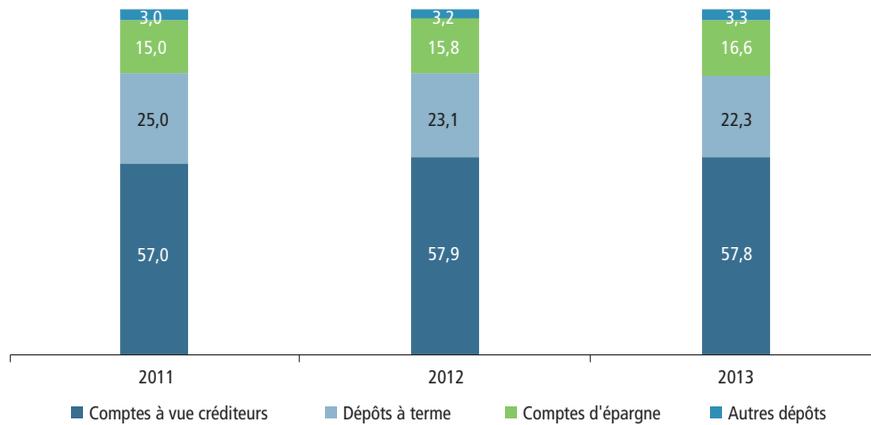
Depuis janvier 2005, le calcul du taux de rendement des dépôts en comptes sur carnet est indexé sur le taux moyen pondéré des Bons du Trésor à 52 semaines, émis par voie d'adjudication au cours du semestre précédent, diminué de 50 points de base.

Ce taux est passé de 3,02% au cours du 2^{ème} semestre 2012 à 3,28% et à 3,74% respectivement au cours du 1^{er} et 2^{ème} semestre 2013.

Pour les dépôts à terme, ils se sont redressés de 0,4% à 161,3 milliards de dirhams, après une baisse de 5% l'année précédente, reflétant un regain d'intérêt pour les bons de caisse qui ont évolué de 7,8%, après un repli de 6,3% l'année précédente. En revanche, les comptes à terme ont accusé une nouvelle baisse de 1,6%, au même niveau qu'en 2012.

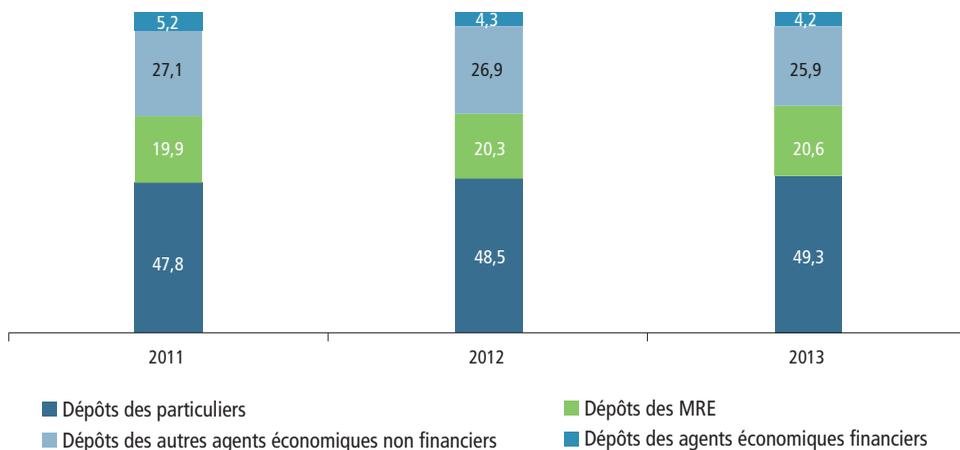
La reprise des dépôts à terme semble avoir bénéficié de la hausse des taux créditeurs qui se sont renchérissés, d'une année à l'autre, de 7 points de base à 3,56% pour les dépôts à 6 mois et de 8 points de base à 3,91% pour les placements à une année.

Graphique n°22 : Evolution de la part des différentes catégories de dépôts (en %)



Compte tenu de ces évolutions, la structure des dépôts s'est caractérisée par une hausse de la part des comptes d'épargne de 0,8 point à 16,6%, au détriment des dépôts à terme dont la part s'est contractée de 0,8 point à 22,3%. S'agissant des dépôts à vue, leur proportion est restée stable à près de 58%.

Graphique n°23 : Structure des dépôts par catégorie d'agents économiques (en %)



Par agent économique, la croissance des dépôts couvre des évolutions disparates. Les dépôts des particuliers résidents, qui représentent plus de 49% du total, ont enregistré une hausse plus marquée qu'en 2012, soit 5,4% contre 4,3% à 354 milliards de dirhams. Cette progression a été de 3% pour les dépôts à vue, 8,9% pour les dépôts à terme et 7,4% pour les comptes d'épargne.

Parallèlement, les dépôts des MRE, avec une part en hausse à près de 21%, ont augmenté à un rythme identique à celui de l'année précédente, soit 5,1% à 148 milliards. Leurs dépôts à vue ont crû de 4,2%, contre 5% pour les dépôts à terme et 13,8% pour les comptes d'épargne.

S'agissant des autres agents non financiers (entreprises privées et secteur public), leurs dépôts ont stagné à 186 milliards, après avoir enregistré une hausse de près de 2% en 2012. Si les dépôts à vue ont augmenté de 6%, ceux à terme ont baissé de 15%.

Les agents financiers, constitués principalement des OPCVM et des compagnies d'assurances, ont vu leurs dépôts progresser de 1,1% à près de 30 milliards, contre une baisse de 14% en 2012.

Pris séparément, les dépôts des OPCVM, constitués de 77% de dépôts à terme, ont marqué une hausse de 9,8% à 15,1 milliards, contre une baisse de 34,5% en 2012. Cette reprise semble être liée à la baisse des opportunités de placement alternatives, dans un contexte marqué par la correction du marché boursier et le ralentissement des émissions obligataires.

Les dépôts des compagnies d'assurances, représentant seulement 13% des dépôts des agents financiers, sont constitués à hauteur de 55% de dépôts à vue, 42% de dépôts à terme et 3% d'autres dépôts. Ils ont accusé une baisse de 22,2% à près de 4 milliards, qui fait suite à un repli de 6% en 2012.

1.1.2.3 - Les banques se sont moins refinancées sur le marché de la dette privée

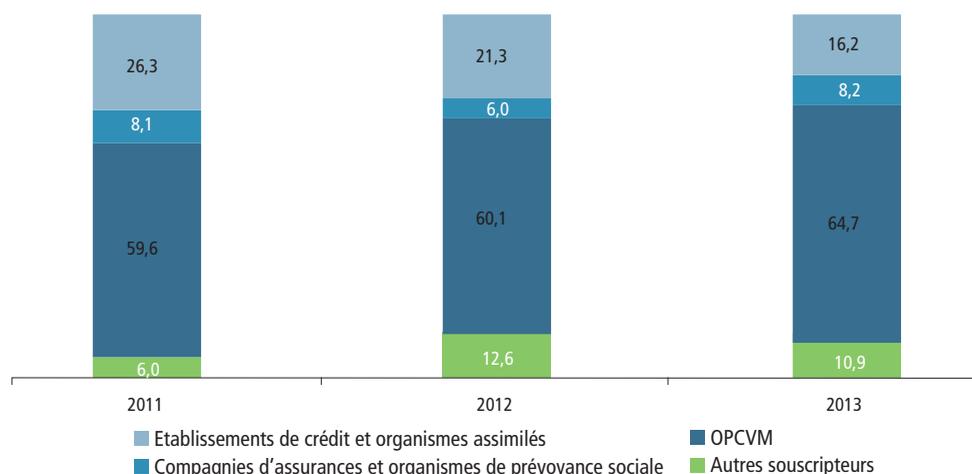
Graphique n°24 : Evolution des dettes obligataires (en milliards de dirhams)



L'encours des dettes obligataires a progressé de 0,3% à 89,8 milliards de dirhams, contre une hausse de 6,2%. Dans un contexte de renchérissement des taux sur le marché des titres de créance, l'encours des certificats de dépôt a régressé de 3,7% à 59,8 milliards, alors qu'il avait enregistré une hausse de 3,9%, une année auparavant. Les autres titres de créance émis ont également enregistré une baisse de 10% à 1,9 milliard de dirhams.

En revanche, les obligations émises sont passées de 2,7 à 4,9 milliards de dirhams, suite à l'émission de titres par une banque sur le marché international, tandis que les dettes subordonnées ont enregistré une augmentation de 2,3% à 23,3 milliards de dirhams, en lien avec la hausse de l'exigence du ratio minimum de solvabilité intervenue au cours de 2013.

Graphique n°25 : Encours des certificats de dépôt émis ventilé par nature de souscripteurs (en %)



L'essentiel des certificats de dépôt émis demeure détenu par les OPCVM (65%), suivis des établissements de crédit et assimilés (16%) et des compagnies d'assurances et organismes de prévoyance sociale (8%).

1.1.2.4 - Les fonds propres des banques ont continué à se renforcer

Pour se conformer aux exigences prudentielles rehaussées, entrées en vigueur en juin 2013, les banques ont poursuivi le renforcement de leurs fonds propres qui se sont établis à plus de 94 milliards de dirhams, soit près de 6 milliards de plus par rapport à 2012. Ce relèvement a été réalisé à travers des augmentations de capital (+1,6 milliard) et la mise en réserve d'une part des bénéfices (4,2 milliards). Rapportés au total-actif, les fonds propres ont dégagé un taux de 8,6%, en légère hausse par rapport à 2012.

1.1.3 - La hausse des engagements hors bilan a émané de la progression des engagements de financement et des engagements sur instruments de produits dérivés

Les engagements hors bilan des banques sont essentiellement constitués des engagements de garantie et de financement donnés ou reçus, ainsi que des engagements sur opérations de change et sur produits dérivés.

Les engagements de financement donnés ont augmenté de 3,9% à 79,3 milliards de dirhams, contre 3,2%, une année auparavant, reflétant la hausse de ceux en faveur de la clientèle de 6,8% à 76,8 milliards, alors que ceux en faveur d'établissements de crédit et assimilés, représentant près de 3% du total, ont accusé une baisse de 42,9%.

Etablis à 119,3 milliards de dirhams, les engagements de garantie donnés ont augmenté au même rythme que l'année précédente, soit 3,8%. Sur ce total, les engagements donnés d'ordre d'établissements de crédit se sont accrus de 3,8% à 36,4 milliards et les engagements d'ordre de la clientèle de 3,7% à 82,9 milliards.

S'agissant des engagements reçus, ils ont enregistré une hausse de 9% à 62 milliards de dirhams, dont 56,2 milliards sous forme d'engagements de garantie et 2,8 milliards d'engagements de financement.

Les engagements de garantie reçus des établissements de crédit et assimilés ont progressé de 4,8% à 50,5 milliards et ceux reçus de la clientèle se sont appréciés de 16,3% à 5,7 milliards.

S'agissant des engagements en devises, le volume des opérations de change au comptant a accusé une baisse de 1,7% à 16,1 milliards de dirhams, alors que celui des opérations de change à terme a augmenté de 20,7% à 130,9 milliards de dirhams, en lien avec le recours accru des opérateurs aux mécanismes de couverture contre le risque de change.

Dans le même sillage, les engagements sur produits dérivés se sont inscrits dans une nouvelle hausse soutenue. Leur montant notionnel s'est accru de 28,7% à 53,3 milliards de dirhams, contre 23,4% en 2012. La valeur des contrats a représenté 57% des fonds propres comptables et près de 5% du total actif des banques.

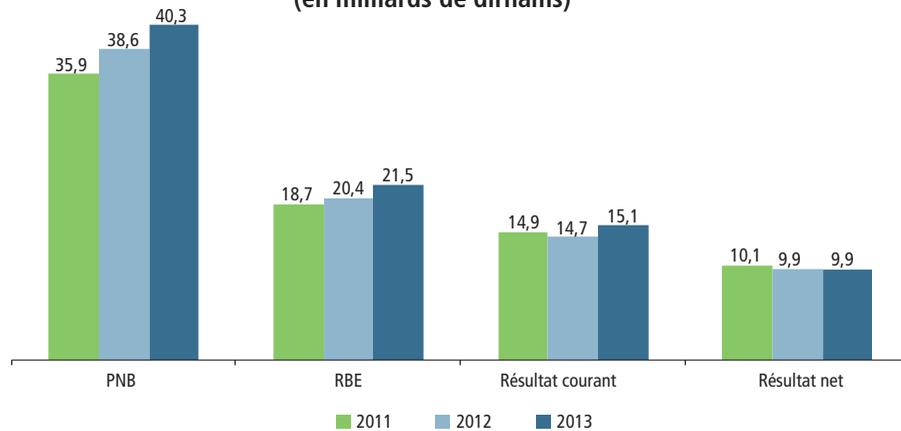
Cette évolution provient notamment de la hausse enregistrée par les engagements sur instruments de cours de change qui demeurent le produit le plus utilisé. Leur montant notionnel s'est accru de 35% à 27,4 milliards de dirhams. Les opérations liées aux taux d'intérêt ont enregistré, de leur côté, une hausse moins importante, soit 5,3% à 14,8 milliards de dirhams. Pour les engagements sur les autres instruments, ils ont totalisé un montant de 11,1 milliards, représentant 21% du total des contrats sur produits dérivés.

1.2 - Les banques ont pu maintenir un niveau de rentabilité satisfaisant, malgré la hausse du coût de risque

En 2013, les résultats réalisés par les banques sont restés globalement résilients, en dépit du ralentissement de l'activité bancaire et de la montée du coût de risque, quoiqu'à un rythme moindre que l'année précédente.

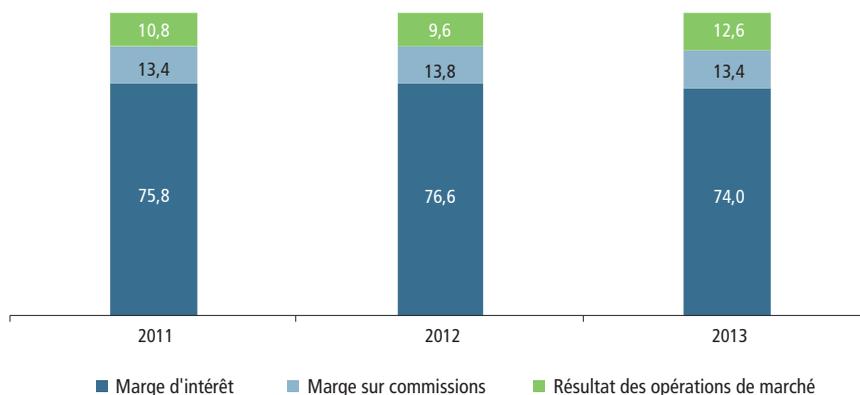
L'évolution de cette rentabilité est retracée, ci-après, à travers celle des principaux soldes intermédiaires de gestion.

Graphique n°26 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques (en milliards de dirhams)



1.2.1 - Le produit net bancaire a enregistré une hausse moins soutenue que l'année précédente

Le produit net bancaire (PNB) s'est établi à 40,3 milliards de dirhams, marquant une hausse de 4,5%, contre 7,5% en 2012. Cette décélération est liée au ralentissement de la marge d'intérêt et de la marge sur commissions, le résultat des activités de marché ayant, pour sa part, enregistré une hausse plus marquée.

Graphique n°27 : Structure du produit net bancaire (en %)

Ainsi, **la marge d'intérêt**, totalisant 28,6 milliards, s'est inscrite en nette décélération par rapport à l'année précédente, soit une hausse de 0,9% contre 5,9%, en relation notamment avec la décélération de l'activité du crédit conjuguée à un renchérissement du coût des ressources. Elle représente la principale composante du PNB, avec une part de 74%, toutefois en baisse de 2,6 points par rapport à 2012.

La décélération de la marge d'intérêt est induite par un recul des produits nets d'intérêts des opérations avec la clientèle de près de 2% à 26,3 milliards de dirhams contre une hausse de 10% en 2012. Les intérêts perçus sur les crédits se sont ainsi accrus de 1,4% à 36,8 milliards, alors que les intérêts servis sur les dépôts ont connu une progression de 10,5% à 10,5 milliards, en relation avec la hausse des taux d'intérêt rémunérant ces dépôts.

Représentant 2% du total, le produit d'intérêts nets sur les opérations avec les établissements de crédit et assimilés a légèrement progressé à 685 millions de dirhams, traduisant une hausse limitée tant des intérêts perçus sur les prêts interbancaires (+0,8%) que des intérêts servis sur les emprunts (+0,9%).

S'agissant des opérations sur titres, elles ont dégagé un produit net de 4 milliards, en hausse de 71%, en relation notamment avec la hausse des produits perçus de 33%, à 7,7 milliards suite au renforcement des portefeuilles-titres détenus par les banques. Les charges servies ont augmenté de 7,4% à 3,7 milliards de dirhams, contre 10,6% en 2012.

Pour sa part, **la marge sur commissions** s'est établie à 5,4 milliards de dirhams, affichant une hausse limitée de 1,2% contre 11,3% en 2012. Les commissions perçues sur prestations de services ont totalisé un montant de 5,6 milliards, marquant une progression de 2,2%, contre 11,6% l'année dernière. Cette évolution reflète une hausse des commissions sur fonctionnement de comptes de 6%

à 1,2 milliard, une progression de celles sur les moyens de paiement de 4,9% à près de 2 milliards et une augmentation des commissions prélevées sur ventes des produits d'assurance de 33% à 204 millions. En revanche les commissions sur les prestations des services de crédit se sont repliées de 5,6% à 429 millions, en relation avec la décélération du crédit et celles sur les titres en gestion et en dépôt ont baissé de 11% à 340 millions de dirhams, en lien avec un marché boursier instable.

Après une baisse de 4% en 2012, le **résultat des activités de marché** s'est significativement redressé, marquant une progression de 36,5% à 5,1 milliards de dirhams, évolution provenant essentiellement de la hausse du résultat sur titres de transaction. Celui-ci s'est accru de 58,7% à 3,3 milliards, soit une part de 60% du résultat des opérations de marché. Le résultat des opérations de change s'est apprécié de 11% à 1,6 milliard, alors que celui des opérations sur produits dérivés s'est replié de 32,5% à 144,2 millions de dirhams.

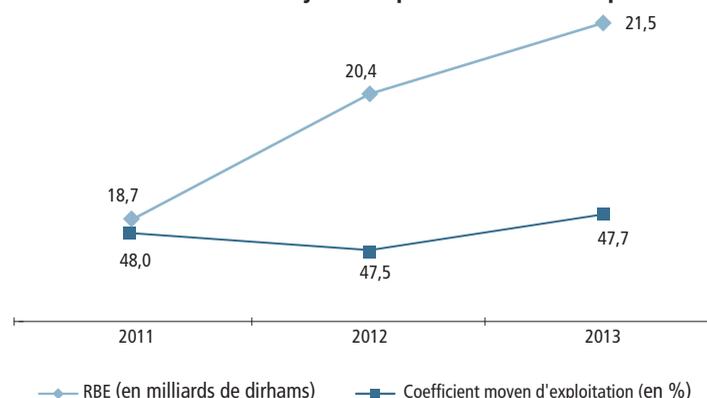
1.2.2 - Le résultat net a stagné en relation avec une nouvelle hausse du coût de risque

Les charges générales d'exploitation se sont chiffrées à 19,2 milliards de dirhams, en hausse de 5% contre 6,5% en 2012. Cette évolution recouvre notamment une progression des charges de personnel de 3,3% à 9,3 milliards, des charges externes de 6,1% à 7,2 milliards et des impôts et taxes de 7,4% à 449 millions de dirhams.

Pour leur part, les dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles ont connu une hausse de 5% à près de 2 milliards de dirhams.

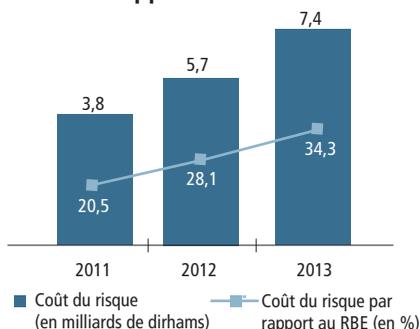
La maîtrise des frais généraux a permis de maintenir le coefficient moyen d'exploitation, correspondant au rapport entre ces frais et le PNB, à 47,7% contre 47,5% en 2012 et une progression du résultat brut d'exploitation (RBE) de 5,5% à 21,5 milliards de dirhams, contre 8,7% une année auparavant.

Graphique n°28 : Evolution du Résultat Brut d'Exploitation (RBE) et du coefficient moyen d'exploitation des banques

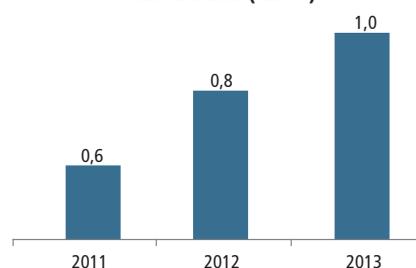


La dégradation de la solvabilité des emprunteurs, dans une conjoncture difficile, s'est traduite par une nouvelle montée du **coût de risque**⁴. Ainsi, les dotations nettes de reprises aux provisions ont cumulé un montant de 7,4 milliards de dirhams, marquant une hausse de 29%, après celle de 49% affichée une année auparavant. Rapporté au RBE, le coût du risque a atteint 34,3%.

Graphique n°29 : Evolution du coût de risque rapporté au RBE



Graphique n°30 : Coût du risque/Encours de crédits (en %)



Compte tenu de ces évolutions, le résultat courant s'est apprécié de 2,7% à 15,1 milliards de dirhams, après une baisse de 1,7% en 2012. Le résultat non courant, tout en demeurant négatif, est passé de 60 à 492 millions de dirhams, en relation avec la hausse des charges non récurrentes supportées par certaines banques.

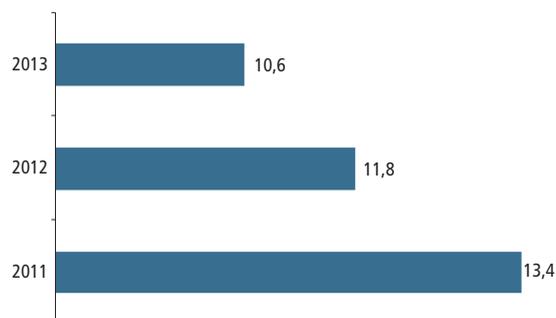
Il en ressort un résultat net bénéficiaire cumulé de près de 9,9 milliards de dirhams, en hausse de 0,2% contre une baisse de 1,7% en 2012. Cette évolution du résultat recouvre des situations disparates. Si le résultat net bénéficiaire s'est inscrit dans une tendance haussière pour certaines banques, il a connu une baisse pour d'autres.

Au total, la rentabilité des actifs (ROA) s'est maintenue en moyenne à près de 1% et celle des fonds propres (ROE) s'est établie à 10,6% contre 11,8% en 2012, sous l'effet principalement de la consolidation des fonds propres des banques.

Graphique n°31 : Evolution de la rentabilité des actifs des banques (ROA) en %



Graphique n°32 : Evolution de la rentabilité des fonds propres des banques (ROE) en %

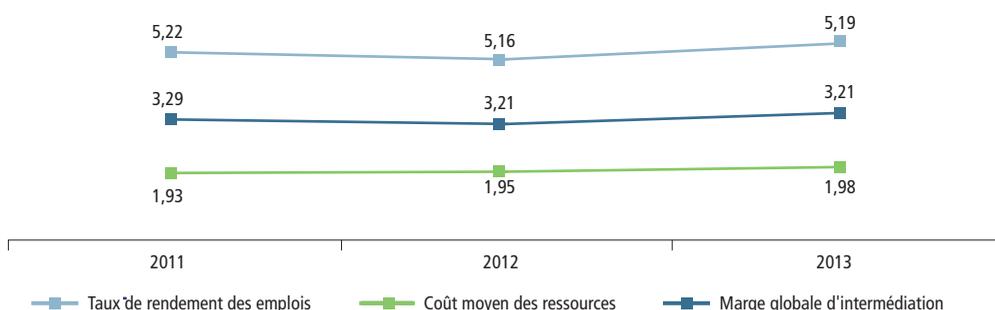


⁴ Le coût du risque de 2013 est retraité pour inclure une dotation exceptionnelle aux provisions pour risques généraux, d'un montant de 972 millions de dirhams qui figure au niveau du résultat non courant.

1.2.3 - La marge globale d'intermédiation s'est maintenue d'une année à l'autre

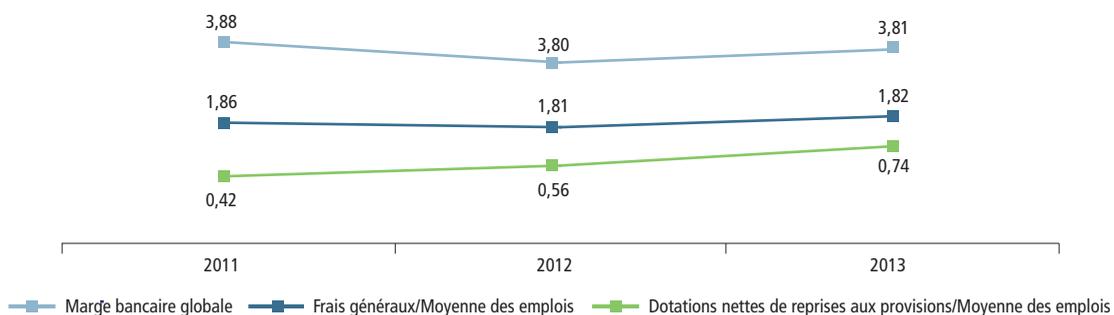
La marge globale d'intermédiation des banques est demeurée au même niveau que l'année dernière, soit 3,21% suite à la progression du taux de rendement des emplois de 3 points de base à 5,19%, compensée par la hausse du coût moyen des ressources du même niveau à 1,98%.

Graphique n°33 : Evolution de la marge globale d'intermédiation des banques (en %)



S'agissant de la marge sur les opérations avec la clientèle, elle s'est contractée de 19 points de base à 4,02%, sous l'effet d'une baisse du taux de rendement des crédits de 10 points de base à 5,52% et d'une hausse du coût moyen des dépôts de 9 points de base à 1,5%.

Graphique n°34 : Evolution de la marge bancaire globale, des frais généraux et du coût de risque (en %)



La marge bancaire globale, mesurée par le rapport entre le PNB et la moyenne des emplois, s'est maintenue à 3,81%. Elle a été absorbée par les frais généraux à hauteur de 1,82%, contre 1,81% une année auparavant et par le coût du risque à concurrence de 0,74%, contre 0,56% en 2012.

2 - Activité et rentabilité des sociétés de financement

Dans une conjoncture économique défavorable, l'activité et la rentabilité des sociétés de financement ont stagné. En particulier, les sociétés de crédit à la consommation et de crédit-bail ont vu leur résultat bénéficiaire baisser.

2.1 - L'activité des sociétés de financement s'est globalement maintenue dans une conjoncture moins favorable

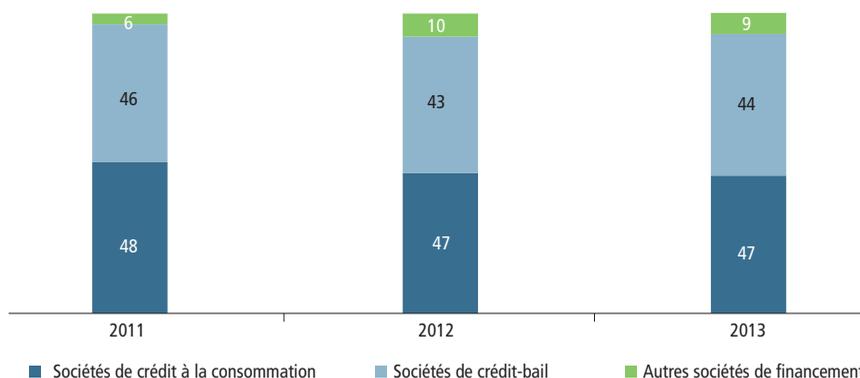
2.1.1 - Les emplois des sociétés de financement ont connu des évolutions différenciées selon les métiers

Après avoir augmenté de 8,5% en 2012, le total actif des sociétés de financement a stagné en 2013 à près de 98 milliards de dirhams. L'encours brut des crédits par décaissement accordés à la clientèle est demeuré lui aussi stable à près de 98 milliards, contre une hausse de 6,8% une année auparavant.

Cette évolution renferme des situations différenciées. Si l'activité des sociétés de crédit à la consommation et des sociétés de crédit-bail a stagné, celle des sociétés de gestion des moyens de paiement et de cautionnement a connu des hausses marquées, respectivement de 22% et 18%.

L'activité des sociétés de financement demeure dominée à hauteur de 47% par les sociétés de crédit à la consommation et 44% par les sociétés de leasing. Les autres catégories de sociétés de financement ont cumulé ensemble une part de 9% du total actif du secteur.

Graphique n°35 : Part des différentes catégories de sociétés de financement dans le total actif du secteur (en %)



Les sociétés de crédit à la consommation ont enregistré un total actif de 46,2 milliards de dirhams, marquant une progression ne dépassant pas 0,8% contre 6% en 2012, sous l'effet notamment de la stagnation des opérations de location avec option d'achat.

Tableau n°6 : Evolution des emplois des sociétés de crédit à la consommation

En millions de dirhams	2011	2012	2013	Variation 2012/2013 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	436	530	606	14,3
Créances sur la clientèle	40 426	42 115	42 351	0,6
dont Opérations de location avec option d'achat	6 218	9 629	9 621	-0,1
Portefeuille-titres	30	46	56	18,6
Valeurs immobilisées	806	826	812	-1,7
Autres actifs	1 592	2 321	2 391	3,1
Total	43 290	45 838	46 216	0,8

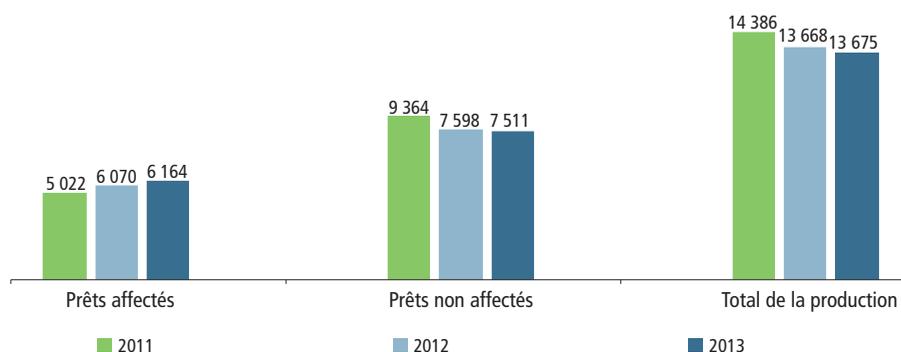
Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

Leur encours brut de crédit s'est établi à 47,2 milliards de dirhams, marquant une hausse limitée de 0,4%, après 4% en 2012. Sur ce total, les opérations de location avec option d'achat se sont maintenues à leur niveau de l'année précédente, soit 9,6 milliards de dirhams, après une hausse significative de 55% en 2012, en lien notamment avec la baisse accusée par le marché des ventes d'automobiles. L'encours des autres catégories de crédit s'est, quant à lui, accru d'environ 1%, après une contraction de 4% l'année passée.

Près des deux tiers des crédits à la consommation sont constitués de prêts non affectés principalement sous forme de prêts personnels. Les prêts affectés sont formés, quant à eux, à 91% de prêts pour achat de véhicules.

Au cours de 2013, les sociétés de crédit à la consommation ont accordé près de 14 milliards de dirhams de crédit, presque au même niveau qu'en 2012, correspondant à un nombre de dossiers de 400.101. Près de 55% des nouveaux crédits ont été accordés sous forme de prêts non affectés.

Graphique n°36 : Evolution de la production des sociétés de crédit à la consommation, ventilée entre les prêts affectés et non affectés (en millions de dirhams)



Les **sociétés de crédit-bail** ont réalisé un volume d'activité, appréhendé par leur total actif, de 42,6 milliards de dirhams, sans changement par rapport à fin 2012, contre une hausse de 2,2% une année auparavant. Leur encours brut de crédit s'est maintenu à 43,7 milliards de dirhams.

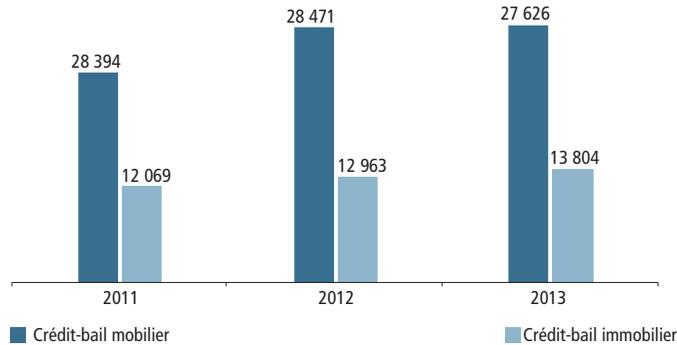
Tableau n°7 : Evolution des emplois des sociétés de crédit-bail

En millions de dirhams	2011	2012	2013	Variation 2012/2013 (en%)
Immobilisations en crédit-bail	40 463	41 434	41 431	0,0
Autres créances sur la clientèle	51	104	75	-28,3
Portefeuille-titres	30	30	30	0,0
Autres actifs	1 039	944	1 082	14,6
Total	41 583	42 512	42 618	0,2

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

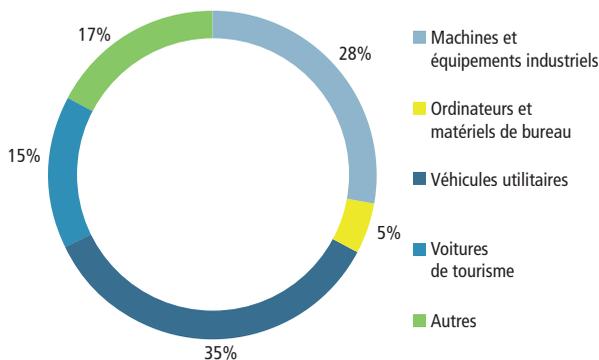
Les opérations de crédit-bail mobilier, constituant 67% du total, ont accusé un repli de 3%, contre une stagnation en 2012. Celles relatives au crédit-bail immobilier ont poursuivi leur tendance haussière, en augmentant de 6,5%, après 7,4% l'année passée.

Graphique n°37 : Evolution de l'encours des opérations de crédit-bail mobilier et immobilier (en millions de dirhams)

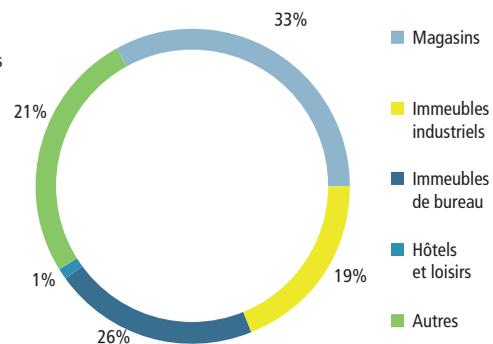


En termes de production⁵, les sociétés de crédit-bail ont distribué, au cours de 2013, près de 13 milliards de dirhams, s'inscrivant en baisse de 744 millions de dirhams par rapport à 2012 et correspondant à un nombre de dossiers de 12.992. Près de 80% de cette production a été affectée au crédit-bail mobilier.

Graphique n°38 : Répartition de la production du crédit-bail mobilier par type d'équipement



Graphique n°39 : Répartition de la production du crédit-bail immobilier par type d'immobilisation financée



La production de crédit-bail mobilier, d'un montant de 10,3 milliards de dirhams, a baissé de 7,5%. Cette évolution a été affectée essentiellement par le recul du financement des véhicules utilitaires (-11%), des machines et équipements industriels (-15%) et des ordinateurs et matériels de bureau (-47%). En revanche, le financement des matériaux des travaux publics et bâtiments a augmenté de 16%.

⁵ Données de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement.

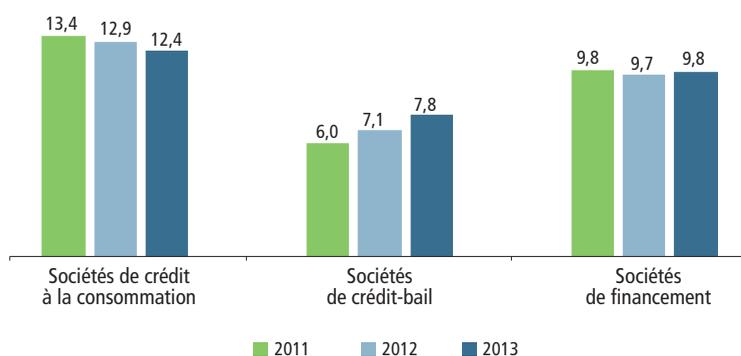
Cette production a bénéficié principalement aux activités relevant de l'industrie (30%), des transports et communications (18%), du commerce (16%) et des bâtiments et travaux publics (13%).

L'analyse par durée du crédit fait ressortir une prédominance des crédits à moyen terme avec une part de 81% de la production totale, contre 79% une année auparavant.

La production du crédit-bail immobilier a, quant à elle, connu une hausse de 4%, pour s'établir à 2,5 milliards de dirhams. Cette évolution a profité au financement d'immeubles de bureau (+37,5%) et d'immeubles industriels (+12,5%). En revanche, le financement des hôtels et loisirs a baissé de 88%.

En dépit de la montée du risque, le volume des créances en souffrance des sociétés de financement s'est stabilisé en 2013 à 9,6 milliards de dirhams, soit un taux de risque de 9,8%, sans changement par rapport à 2012. Toutefois, cette moyenne couvre des situations différenciées. Les sociétés de crédit à la consommation ont vu leur taux de risque baisser, passant de 12,9% à 12,4%, sous l'effet du retrait d'agrément à une société qui détenait un encours de créances en souffrance important⁶. Les sociétés de crédit-bail ont, pour leur part, enregistré un taux de risque en hausse de 0,7 point à 7,8%.

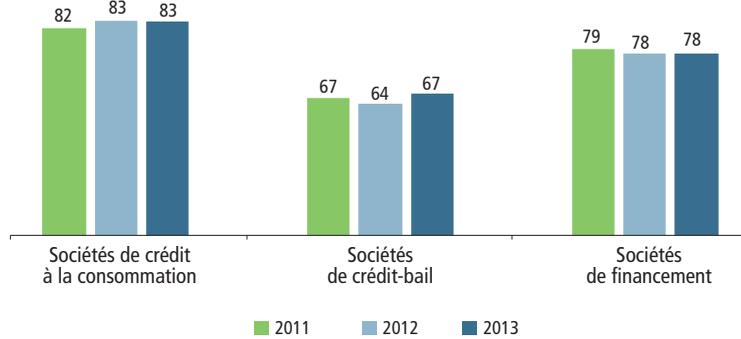
Graphique n°40 : Evolution du taux de risque par type de sociétés de financement (en %)



Le taux de couverture des créances en souffrance s'est chiffré à 78% pour les sociétés de financement, presque au même niveau que l'année dernière. Il s'est maintenu à 83% pour les sociétés de crédit à la consommation et a augmenté de 3 points à 67% pour les sociétés de crédit-bail.

⁶ En excluant l'impact de ce retrait d'agrément, le taux de risque augmenterait de 0,3 point.

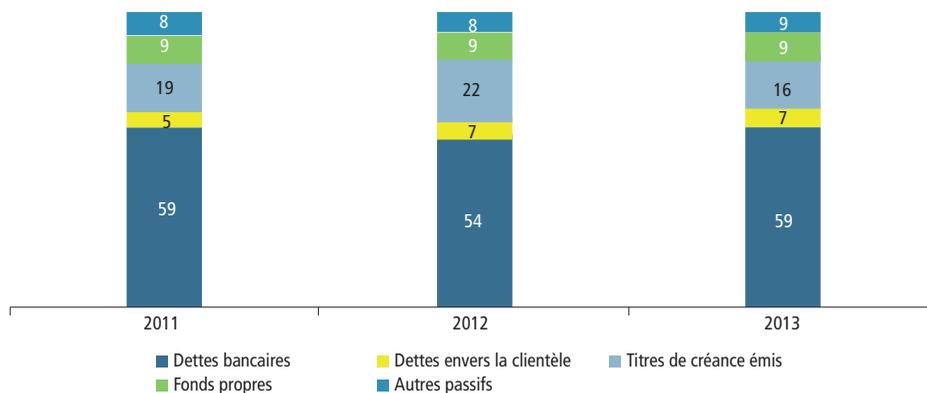
Graphique n°41 : Evolution du taux de couverture par type de sociétés de financement (en %)



2.1.2 - L'endettement bancaire des sociétés de financement a augmenté au détriment des titres de créance émis

Les ressources des sociétés de financement ont été constituées, à fin 2013, par des dettes bancaires à hauteur de 57 milliards de dirhams, soit une part de 59%, en hausse de 5 points d'une année à l'autre. Les titres de créance émis ont atteint, quant à eux, 16 milliards de dirhams et leur part dans les ressources a reculé de 6 points à 16%, en liaison avec le renchérissement des taux sur le marché obligataire. S'agissant des fonds propres, ils ont représenté 9% des ressources, sans changement par rapport à 2012.

Graphique n°42 : Evolution de la structure des ressources des sociétés de financement (en %)



L'essentiel des bons émis par les sociétés de financement a été souscrit par les OPCVM (60%), les établissements de crédit et assimilés (37%) ainsi que par les compagnies d'assurances (3%).

Tableau n°8 : Evolution des ressources des sociétés de crédit à la consommation

En millions de dirhams	2011	2012	2013	Variation 2012/2013 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	23 199	22 445	25 482	13,5
Dettes envers la clientèle	2 409	4 653	4 825	3,7
Titres de créance émis	9 625	10 251	6 758	-34,1
Fonds propres	4 609	4 760	5 257	10,4
Résultat net	733	876	750	-14,4
Autres passifs	2 715	2 853	3 144	10,2
Total	43 290	45 838	46 216	0,8

Les dettes bancaires des sociétés de crédit à la consommation, avec une part de 55% des ressources, ont totalisé un encours de 25,5 milliards de dirhams, réalisant une hausse de 13,5% par rapport à 2012. L'encours des titres de créance émis a décliné de 34% à 6,8 milliards et leur part dans les ressources a baissé, d'une année à l'autre, de 8 points à 15%.

Leurs fonds propres comptables ont augmenté de 10,4% à 5,3 milliards de dirhams, représentant 11% des ressources, presque au même niveau qu'en 2012.

Tableau n°9 : Evolution des ressources des sociétés de crédit-bail

En millions de dirhams	2011	2012	2013	Variation 2012/2013 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	28 017	25 041	27 513	9,9
Dettes envers la clientèle	1 075	734	799	8,9
Titres de créance émis	7 625	11 924	9 208	-22,8
Fonds propres	2 322	2 509	2 597	3,5
Résultat net	383	290	285	-1,7
Autres passifs	2 161	2 014	2 217	10,0
Total	41 583	42 512	42 618	0,2

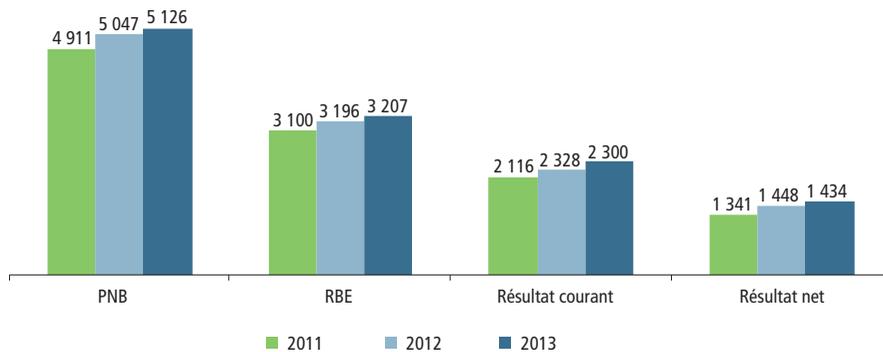
Les dettes bancaires des sociétés de crédit-bail, représentant près de 65% des ressources, se sont appréciées d'environ 10% à plus de 27 milliards de dirhams, contre une contraction de 10,6% en 2012. Par contre, l'encours des titres de créance émis s'est replié de 23% à 9,2 milliards de dirhams.

Leurs fonds propres comptables sont passés de 2,5 à 2,6 milliards de dirhams, représentant une part stable à 6%, soit le même niveau que celui des deux dernières années.

2.2 - Le résultat des sociétés de financement a baissé en lien avec la décélération de leur activité

A fin 2013, les sociétés de financement ont réalisé un bénéfice net de 1,4 milliard de dirhams, en baisse de 1%, après une hausse de 8% l'an dernier. Ce repli a été induit par la baisse des marges bénéficiaires réalisées par les sociétés de crédit à la consommation et de crédit-bail.

Graphique n°43 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de financement (en millions de dirhams)



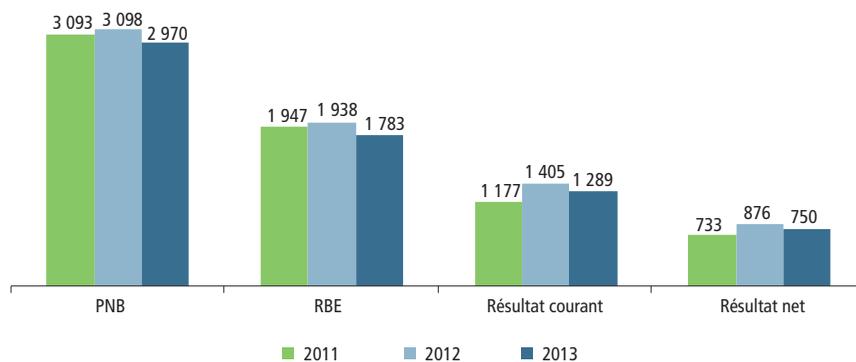
Le produit net bancaire des sociétés de financement s'est établi à 5,1 milliards de dirhams, en hausse de 1,6% contre 2,8% une année auparavant, reflétant une progression de la marge sur commissions de 15% à 1,1 milliard, en lien avec l'accroissement des activités de gestion de moyens de paiement et de cautionnement ainsi que le développement de l'activité de gestion de portefeuille de crédit à la consommation pour le compte des banques. En revanche, la marge d'intérêt et le résultat des opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat ont connu des baisses respectives de 10,4%, à 632 millions de dirhams et de 0,8%, à 3,2 milliards de dirhams.

Après avoir augmenté de 7,2% en 2012, les charges générales d'exploitation ont été maîtrisées à 2 milliards de dirhams, dégagant un coefficient moyen d'exploitation de 40%, au même niveau qu'en 2012. Le résultat brut d'exploitation, établi à 3,2 milliards, a augmenté d'environ 0,3%, contre 3% il y a un an.

Le coût du risque s'est légèrement accru, passant de 868 millions à 907 millions de dirhams, absorbant 28% du RBE au lieu de 27% en 2012.

Compte tenu de ces évolutions, la rentabilité des actifs (ROA) s'est établie à 1,5%, sans changement par rapport à 2012 et la rentabilité des fonds propres (ROE) a été réduite de 1,2 point à 15,5%.

Graphique n°44 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit à la consommation (en millions de dirhams)



Les sociétés de crédit à la consommation ont vu leur PNB baisser d'environ 4,1% à 3 milliards de dirhams, après avoir stagné en 2012. Ce recul résulte de la baisse de la marge d'intérêt et du résultat des opérations de location avec option d'achat.

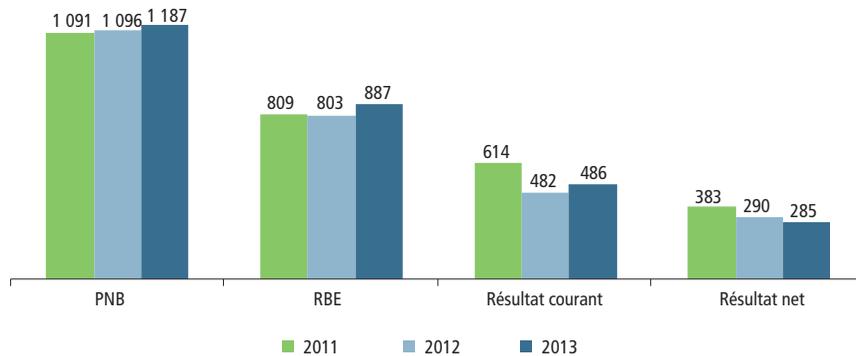
En effet, la marge d'intérêt a décliné de 5,9% à 2,1 milliards de dirhams suite à une baisse des produits d'intérêts de 3,1% à 3,6 milliards de dirhams, combinée à une augmentation des charges d'intérêts de 1,1% à 1,5 milliard de dirhams induite par le renchérissement des coûts de refinancement. Pour sa part, le résultat des opérations de location avec option d'achat a également accusé une baisse de 23% à 322 millions de dirhams. A l'inverse, la marge sur commissions a connu une croissance de 21% à 464 millions de dirhams, en lien avec le développement de l'activité de gestion de portefeuille de crédit à la consommation pour le compte des banques.

Les charges générales d'exploitation se sont contractées de 1,1% à 1,2 milliard de dirhams, faisant ressortir un coefficient moyen d'exploitation de 41,7% et un RBE en baisse de 8% à près de 1,8 milliard de dirhams, après avoir stagné, l'an dernier.

De son côté, le coût du risque s'est inscrit de nouveau en baisse, passant de 533 millions à 494 millions. Il a absorbé 28% du RBE, au même niveau qu'en 2012. Le résultat non courant, tout en étant négatif, est passé de 29 à 108 millions, en relation notamment avec la hausse des dotations aux provisions pour redressement fiscal.

Le résultat net s'est établi à 750 millions de dirhams, en baisse de 14,4%, contre une hausse de 19,5% l'an dernier. La rentabilité des actifs (ROA) s'est ainsi chiffrée à 1,6%, contre 1,9% une année auparavant et la rentabilité des fonds propres est revenue de 18,4% à 14,3%.

Graphique n°45 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit-bail (en millions de dirhams)



Les sociétés de crédit-bail ont enregistré un PNB de l'ordre de 1,2 milliard de dirhams, en progression de 8,4%, contre une stagnation en 2012. Cette hausse est liée notamment à la progression de la marge d'intérêt (y compris le résultat des opérations de crédit-bail) de près de 8% à 1,2 milliard, en relation notamment avec la hausse des plus-values sur des cessions d'immobilisations réalisées par certaines sociétés.

Après une progression de 5,8% en 2012, les charges générales d'exploitation ont augmenté de 3% à 303 millions de dirhams, dégageant un coefficient moyen d'exploitation de 26%, en baisse d'un point par rapport à une année auparavant et un RBE en hausse de 10,5% à 887 millions de dirhams.

Etabli à 401 millions de dirhams, le coût du risque a enregistré une progression de 25%, après celle de 65% en 2012. Il a absorbé 45% du RBE, contre 40% en 2012.

Par conséquent, le résultat net dégagé par les sociétés de crédit-bail a baissé de 1,7% à 285 millions, après le repli de 24,3% en 2012. La rentabilité des actifs et la rentabilité des fonds propres sont demeurées stables, d'une année à l'autre, respectivement à 0,7% et 11%.

3 - Activité et rentabilité des banques offshore

Au Maroc, les banques offshore, au nombre de six, sont détenues majoritairement par des banques qui les font bénéficier de leurs infrastructures et de leur dispositif de gestion opérationnelle.

Encadré n°6 : Réglementation des banques offshore

Les banques offshore sont régies par les dispositions de la loi n° 58-90 relatives aux places financières offshore ainsi que certaines prescriptions de la loi bancaire.

Est considérée comme banque offshore, toute personne morale, quels que soient la nationalité de ses dirigeants et les détenteurs de son capital social, qui a son siège dans une place financière offshore et pour profession habituelle et principale de recevoir des dépôts en monnaies étrangères convertibles et d'effectuer, en ces mêmes monnaies, pour son propre compte ou pour le compte de ses clients toutes opérations financières, de crédit, de bourse ou de change.

Elles bénéficient d'avantages, tels qu'une entière liberté de change en ce qui concerne leurs opérations avec les non-résidents, des exonérations et réductions fiscales et douanières.

Le total actif des banques offshore a atteint près de 38 milliards de dirhams, en hausse de 7,1%, alors qu'il avait enregistré une baisse de 3,2% en 2012. Cette évolution est attribuable à une progression du portefeuille-titres qui est passé de 1,6 à 2,8 milliards de dirhams, dont 62% sous forme de titres de créance principalement de Bons du Trésor. Les prêts aux établissements de crédit ont également progressé de 9,9% à 18,6 milliards de dirhams.

Tableau n°10 : Evolution des emplois des banques offshore

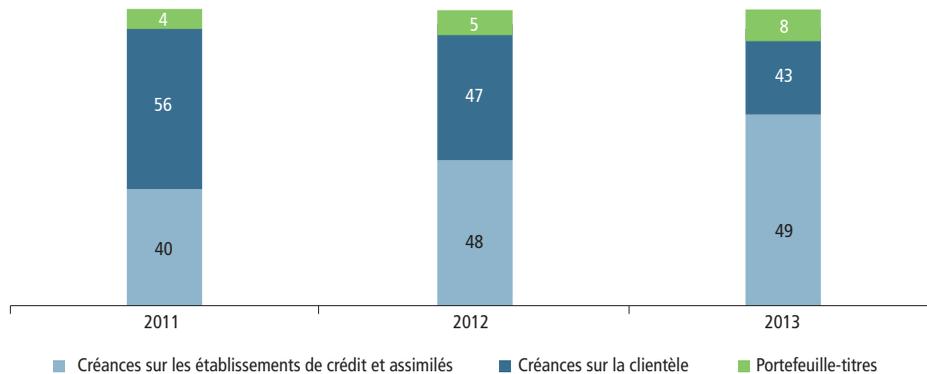
En millions de dirhams	2011	2012	2013	Variation 2012/2013 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	14 794	16 892	18 556	9,9
Créances sur la clientèle	20 318	16 669	16 298	-2,2
Portefeuille-titres	1 115	1 573	2 844	80,7
Autres actifs	306	221	173	-21,7
Total actif	36 533	35 355	37 871	7,1

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

En revanche, l'encours des créances sur la clientèle a accusé une baisse de 2,2% à 16,3 milliards de dirhams, en liaison avec le repli des crédits à l'équipement de 4,3%, après un accroissement de l'ordre de 44% en 2012.

S'agissant des créances en souffrance, dont la part représente seulement 0,5% des crédits, leur encours a augmenté de 22% à 83 millions de dirhams.

Graphique n°46 : Structure des emplois des banques offshore (en %)



Compte tenu de ces évolutions, la structure des emplois a subi des changements en 2013. La part des créances sur la clientèle est revenue de 47 à 43% d'une année à l'autre, alors que celles des créances sur les établissements de crédit et assimilés et du portefeuille-titres se sont renforcées respectivement d'un point à 49% et de 3 points à 8%.

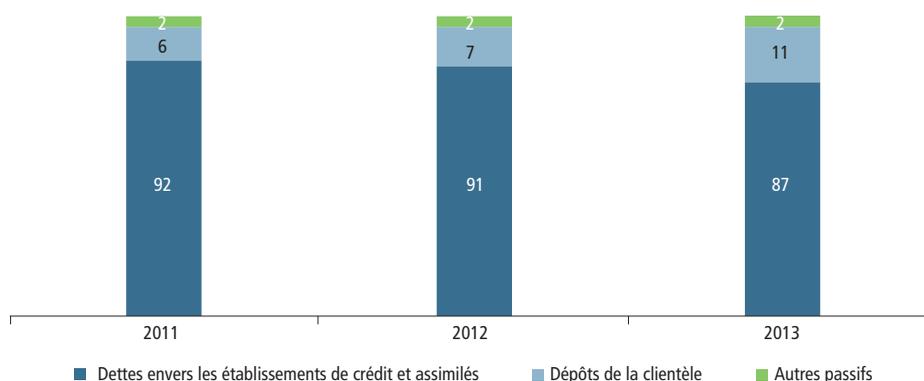
Les **ressources des banques offshore** ont été caractérisées par une hausse des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de 2,8% à 33 milliards de dirhams et des dépôts de la clientèle de 65,1% à 4 milliards de dirhams.

Tableau n°11 : Evolution des ressources des banques offshore

En millions de dirhams	2011	2012	2013	Variation 2012/2013 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	33 618	32 068	32 961	2,8
Dépôts de la clientèle	2 096	2 433	4 017	65,1
Fonds propres	399	451	441	-2,3
Autres passifs	420	403	452	12,2
Total	36 533	35 355	37 871	7,1

Les fonds propres des banques offshore ont totalisé, à fin 2013, un montant de 441 millions de dirhams, en baisse de 2,3% par rapport à 2012. Leur part dans les ressources demeure insignifiante, les risques qu'elles encourent étant portés par leurs maisons-mères.

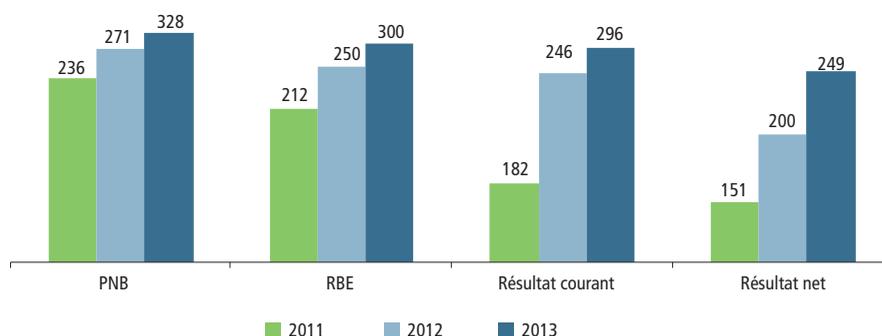
Graphique n°47 : Structure des ressources des banques offshore (en %)



Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont représenté 87% des ressources, en recul de 4 points par rapport à l’année précédente au profit des dépôts de la clientèle, dont la part s’est hissée à 11%, contre 7% en 2012.

Les engagements de financement donnés par les banques offshore au profit notamment de leurs maisons-mères ont crû de 19% à 373 millions de dirhams. De même, les engagements de garantie ont augmenté de 49% à 2,2 milliards de dirhams, dont plus de 73% sont donnés d’ordre de la clientèle. Quant aux engagements de garantie reçus, ils se sont chiffrés à 13,7 milliards, connaissant une augmentation de 3% qui fait suite à une baisse de 18%, il y a un an.

Graphique n°48 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques offshore (en millions de dirhams)



Les banques offshore ont dégagé, au titre de l’exercice 2013, un bénéfice net cumulé de 249 millions de dirhams, marquant une progression de 25%, contre 33% il y a un an. Cette croissance a été induite par une hausse du PNB de 21% à 328 millions, à la faveur d’une hausse tant de la marge d’intérêt que de la marge sur commissions, conjuguée à une baisse sensible du coût de risque.

4 - Activité et rentabilité des associations de micro-crédit

Après une phase de consolidation, faisant suite aux difficultés qu'a connues le secteur ces dernières années, la quasi-totalité des institutions de micro-crédit ont renoué avec la croissance. Le nombre de leurs clients actifs et de leur réseau ont crû respectivement de 1,8% et 5% à 819.357 bénéficiaires et 1.478 points de vente. L'effectif de ces associations a atteint en 2013, 6.065 personnes, en hausse de 1,1% par rapport à 2012.

Tableau n°12 : Evolution des emplois des associations de micro-crédit

En millions de dirhams	2011	2012	2013	Variation 2012/2013 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	797	557	655	17,7
Créances sur la clientèle	4 444	4 351	4 688	7,7
Valeurs immobilisées	115	169	228	34,4
Autres actifs	198	279	132	-52,5
Total Actif	5 554	5 356	5 703	6,5

Rubriques nettes d'amortissements et provisions

L'encours brut des crédits octroyés à la clientèle a atteint 4,9 milliards de dirhams, en hausse de 6%, contre une quasi-stagnation l'année précédente. Près de 49% de cet encours bénéficie à la clientèle féminine, soit la même part observée au cours des deux dernières années. Ce portefeuille demeure concentré dans le milieu urbain avec une part de 66% contre 65% en 2012.

Les trois plus grandes associations concentrent toujours près de 92% des crédits.

Les prêts solidaires, poursuivant leur tendance baissière en faveur des prêts individuels, ne représentent plus que 39%, contre 47% en 2012. Le portefeuille du secteur du micro-crédit reste dominé par les crédits à la micro-entreprise avec une part de 89%, contre 87%, suivis des crédits à l'habitat social (7%).

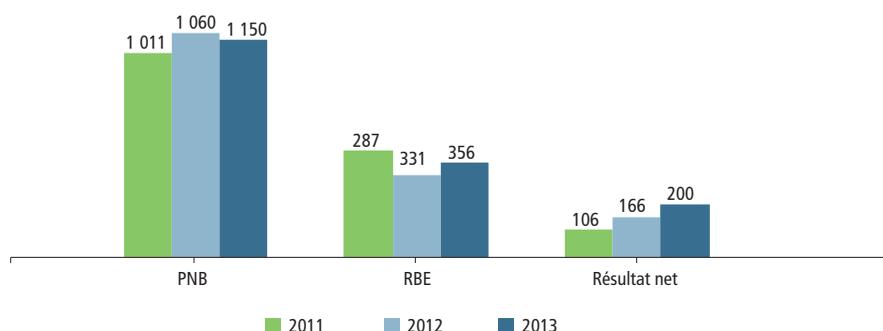
La reprise d'activité s'est accompagnée d'une baisse de 23% des créances en souffrance à un peu plus de 200 millions de dirhams, ramenant le taux de risque à 4,3%, contre 6,1% en 2012. Cette évolution est, pour l'essentiel, liée aux opérations de radiation auxquelles ont eu recours certaines associations conformément à la réglementation qui leur est applicable. Les créances en souffrance ont été couvertes par des provisions à hauteur de 90%, contre 89% en 2012.

Tableau n°13 : Evolution des ressources des associations de micro-crédit

En millions de dirhams	2011	2012	2013	Variation 2012/2013 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 860	3 334	3 355	0,6
Fonds propres et assimilés	1 383	1 666	1 900	14,1
Autres passifs	311	356	448	26,0
Total Passif	5 554	5 356	5 703	6,5

Les dettes des associations de micro-crédit se sont maintenues à 3,4 milliards de dirhams, représentant près de 59% du total des ressources. Comme en 2012, cet endettement provient à hauteur de 84% des banques locales.

Les fonds propres, avec un encours de 1,9 milliard, représentent une part de 32% du total des ressources du secteur. Ils se sont renforcés de 14% en 2013 à la faveur de la hausse des subventions reçues.

Graphique n°49 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des associations de micro-crédit (en millions de dirhams)

Le secteur du micro-crédit a clôturé l'exercice 2013 avec un bénéfice net de l'ordre de 200 millions de dirhams, en hausse de 21%, en dépit des résultats déficitaires enregistrés par certaines associations.

5 - Activité et rentabilité des groupes bancaires

L'analyse de l'activité et de la rentabilité sur base consolidée est retracée à partir des états financiers établis en normes IFRS (International Financial Reporting Standards) par huit groupes bancaires, disposant de plus de 89% des actifs détenus sur base sociale. Cette analyse permet d'intégrer l'activité et les résultats des banques réalisés par l'ensemble des entités qu'elles contrôlent aussi bien au Maroc qu'à l'étranger.

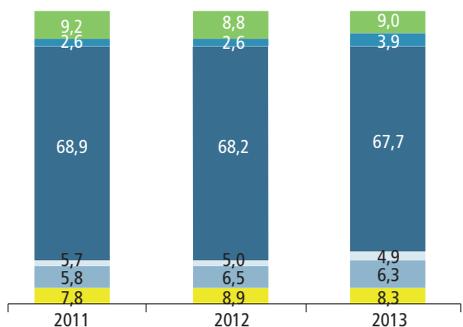
La consolidation des principaux groupes bancaires ainsi que le niveau de maturation du marché domestique ont conduit ces groupes à rechercher activement au cours des dernières années, de nouveaux relais de croissance à l'étranger, en particulier en Afrique subsaharienne. Les opérations réalisées par leurs implantations bancaires dans ce continent ont apporté une contribution croissante à leurs activités et résultats.

En dépit de ces bonnes performances, le résultat dégagé sur base consolidée par les groupes bancaires en 2013 s'est inscrit en baisse sous l'effet de la décélération des activités réalisées au Maroc, de la progression du coût de risque y afférent et de la baisse de la contribution des autres métiers notamment la gestion d'actifs.

5.1 - L'évolution de l'activité des groupes bancaires a ralenti en lien avec la décélération de leurs activités domestiques

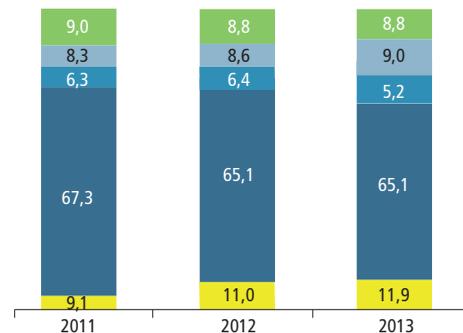
A fin 2013, les huit groupes bancaires ont enregistré un total actif de près de 1.162 milliards de dirhams, affichant une progression de 4,3%, contre 8,4% une année auparavant. Du côté des emplois, on note une baisse des actifs financiers à la juste valeur par résultat et leur part a reculé de 0,6 point à 8,3%. A l'inverse, les placements détenus jusqu'à l'échéance, les créances sur la clientèle et les prêts aux établissements de crédit et assimilés se sont inscrits en hausse, ramenant leurs parts respectives à près de 4%, 67,7% et 5%.

Graphique n°50 : Structure des emplois des banques - sur base consolidée (en %)



- Actifs financiers à la juste valeur par résultat
- Actifs financiers disponibles à la vente
- Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés
- Prêts et créances sur la clientèle
- Placements détenus jusqu'à leur échéance
- Autres actifs

Graphique n°51 : Structure des ressources des banques - sur base consolidée (en %)



- Dettes envers les établissements de crédit et assimilés
- Dettes envers la clientèle
- Titres de créance émis
- Capitaux propres-part du Groupe
- Autres passifs

S'agissant des ressources, la hausse a concerné essentiellement les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit et assimilés, ainsi que les réserves consolidées. Les titres de créance émis ont,

quant à eux, accusé une baisse. En conséquence, la part des dettes envers la clientèle s'est maintenue à son niveau de l'année dernière, soit 65%, suivies des dettes envers les établissements de crédit et assimilés (11,9%) et des capitaux propres-part du groupe (9%).

5.1.1 - La croissance des emplois a été marquée par une hausse notable des placements détenus jusqu'à l'échéance

Tableau n°14 : Evolution des emplois des banques - sur base consolidée

En millions de dirhams	2011	2012	2013	Variation 2012/2013 (en%)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	79 817	99 481	96 589	-2,9
Actifs financiers disponibles à la vente	59 399	72 043	72 631	0,8
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	58 497	55 743	56 716	1,7
Prêts et créances sur la clientèle ⁷	707 636	759 839	786 644	3,5
Placements détenus jusqu'à leur échéance ⁸	26 848	28 493	44 823	57,3
Autres actifs	94 872	98 127	104 218	6,2
Total	1 027 069	1 113 726	1 161 621	4,3

La hausse des emplois des groupes bancaires a bénéficié de la progression des prêts et créances sur la clientèle, quoiqu'en retrait par rapport à 2012. Ceux-ci ont totalisé un encours de 786,6 milliards de dirhams, marquant un taux de croissance de 3,5%, soit la moitié du rythme affiché une année plus tôt et ce, sous l'effet de la hausse limitée des crédits aux entreprises et aux ménages.

Les prêts et créances sur les établissements de crédit ont, quant à eux, connu une reprise, en affichant une augmentation de 1,7% à 56,7 milliards de dirhams, qui fait suite à une baisse de 4,7% et 15% respectivement en 2012 et 2011, en lien avec la hausse des prêts aux sociétés de financement au Maroc.

Parallèlement, les placements détenus jusqu'à l'échéance⁸, représentant près de 4% du total actif, ont connu une hausse de 57,3% à 44,8 milliards de dirhams, contre 6,1% une année auparavant, suite à de nouvelles acquisitions de Bons du Trésor marocains par les entités des groupes sur le marché domestique et à la souscription par les filiales en Afrique à des émissions de titres par des Etats subsahariens. Pour leur part, les actifs financiers disponibles à la vente, chiffrés à 72,6 milliards, se sont inscrits en hausse limitée de 0,8%, alors qu'ils avaient augmenté de 21,3% en 2012. Ces évolutions se sont faites au détriment des actifs financiers à la juste valeur par résultat, comprenant les instruments financiers détenus à des fins de transaction, qui ont fléchi de près de 3% à 96,6 milliards de dirhams, contre un taux d'accroissement de 24,6% en 2012.

⁷ Les prêts et créances sur la clientèle sont comptabilisés au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

⁸ Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.1.2 - La croissance des ressources a bénéficié d'une hausse des dépôts de la clientèle

Tableau n°15 : Evolution des ressources des banques - sur base consolidée

En millions de dirhams	2011	2012	2013	Variation 2012/2013 (en%)
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 728	1 024	3 797	270,6
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	92 974	122 990	137 723	12,0
Dettes envers la clientèle	691 293	724 916	756 293	4,3
Titres de créance émis	65 178	71 294	60 706	-14,9
Capitaux propres-part du Groupe	85 344	96 119	104 124	8,3
dont Résultat net	9 958	10 112	9 455	-6,5
Autres passifs	89 552	97 383	98 978	1,6
Total	1 027 069	1 113 726	1 161 621	4,3

Avec un encours de 137,7 milliards de dirhams en 2013, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont marqué une nouvelle progression de 12% quoique ralentie, qui fait suite aux hausses successives enregistrées au cours des deux années précédentes. A l'inverse, le recours des banques et de leurs filiales sociétés de financement au marché de la dette privée a connu un repli, en relation avec la hausse des taux obligataires sur le marché domestique. Ainsi, l'encours des titres de créance émis s'est établi, à fin 2013, à 60,7 milliards de dirhams, accusant une baisse de près de 15% par rapport à l'année précédente.

Pour leur part, les dettes envers la clientèle ont totalisé un encours de 756,3 milliards de dirhams en 2013, enregistrant une croissance de 4,3%, contre près de 5% une année auparavant.

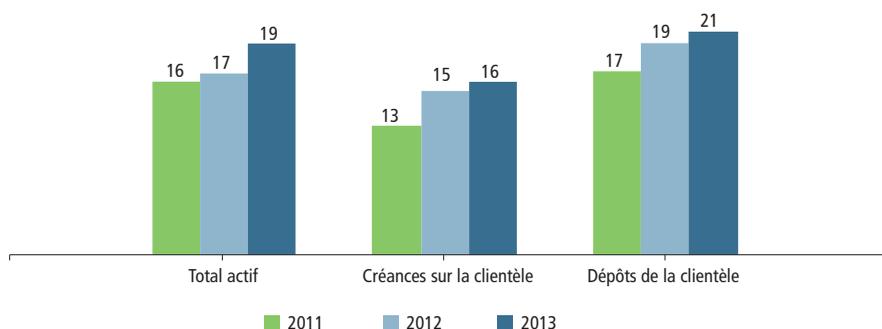
Les capitaux propres-part du groupe, y compris le résultat de l'exercice, se sont accrus de 8,3% à 104 milliards de dirhams à la faveur notamment de la hausse des réserves consolidées de 21,9% et du capital et réserves liées de 3,3%. Cette évolution traduit les mesures mises en œuvre par les groupes bancaires pour se conformer aux ratios des fonds propres rehaussés.

5.1.3 - Les activités transfrontalières ont contribué favorablement à l'activité des groupes bancaires

L'expansion en dehors des frontières a contribué favorablement à l'activité des trois principaux groupes bancaires les plus actifs à l'étranger. En effet, leur total actif réalisé à l'international a marqué une hausse de 13,1%, contre 22% pour ressortir à 169,5 milliards de dirhams. Près de 95% de cet encours est réalisé en Afrique.

Les crédits ont, quant à eux, progressé de 17,4% à 98,7 milliards de dirhams et les dépôts se sont appréciés de 13% à 125,3 milliards de dirhams.

Graphique n°52 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques du bilan des 3 plus grands groupes bancaires (en %)

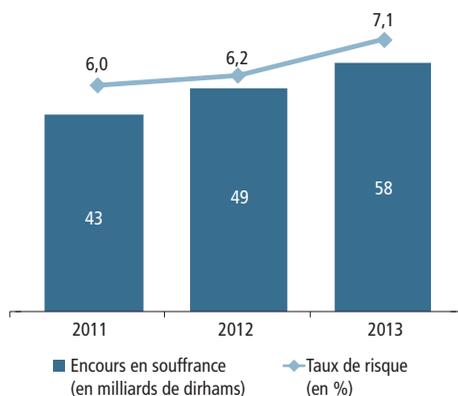


En 2013, la contribution des filiales à l'étranger a atteint 19% pour le total actif consolidé, contre 17% une année auparavant. Cette part se situe à 16% pour les créances sur la clientèle, contre 15% et à 21% pour les dépôts, contre 19%.

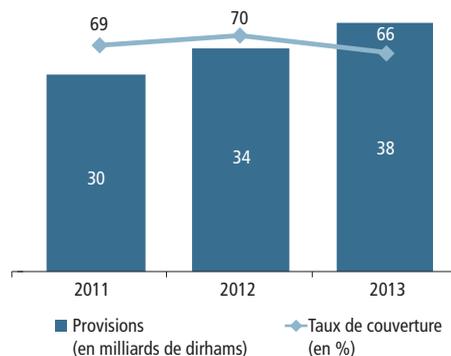
5.1.4 - Les créances en souffrance détenues par les groupes bancaires se sont accrues

Dans un contexte économique difficile, l'évolution modérée des crédits à la clientèle des groupes bancaires s'est accompagnée d'une montée des risques. Ainsi, l'encours des créances en souffrance a augmenté, au cours de 2013, de 18,8% contre 12,6% une année auparavant pour totaliser près de 58 milliards de dirhams, dégageant un taux des créances en souffrance de 7,1% contre 6,2% en 2012. Les créances en souffrance ont été couvertes par des provisions à hauteur de 66%.

Graphique n°53 : Evolution des créances en souffrance et du taux de risque sur base consolidée



Graphique n°54 : Evolution des provisions et du taux de couverture sur base consolidée



Pour ce qui est des filiales situées en Afrique, leurs créances en souffrance ont totalisé un encours de 10,4 milliards de dirhams, soit un taux de risque de 10,6%. Ces créances sont couvertes par des provisions à hauteur de 63%.

5.2 - Le résultat net des groupes bancaires a baissé, en relation avec de moindres performances des activités domestiques y compris celle de la gestion d'actifs

L'analyse de la rentabilité sur base consolidée repose sur l'examen des comptes de résultat établis par les huit groupes bancaires.

5.2.1 - Le résultat net des groupes bancaires a été affecté notamment par la hausse du coût de risque

Dans un environnement économique domestique défavorable, le résultat net-part du groupe a baissé de 6,5% à 9,5 milliards de dirhams, après avoir enregistré une hausse de 1,5% en 2012, dégagant un taux de rendement des actifs de 1% et des fonds propres de 9,1%.

Graphique n°55 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion sur base consolidée (en milliards de dirhams)



Le produit net bancaire, établi à 52,4 milliards de dirhams, a connu une progression de 7%, après celle de 9% l'année passée. Cette évolution traduit un ralentissement de la marge d'intérêt à 4,7% contre 7,3% en 2012. Pour sa part, la marge sur commissions, résultant des commissions perçues sur les services fournis, diminuées des commissions rémunérant le recours aux services de tiers, s'est établie à 9,2 milliards de dirhams, enregistrant un taux de progression de 10,4%, en léger retrait par rapport à celui de 2012 qui était de 12,7%.

Troisième composante du PNB, le résultat des activités de marché a crû de 20,7% à 6,1 milliards de dirhams, contre 11,2% en 2012 à la faveur d'une hausse des gains sur instruments financiers à la juste valeur par résultat de 27,3%, le résultat sur actifs financiers disponibles à la vente s'étant inscrit, pour sa part, en baisse de 1,5%.

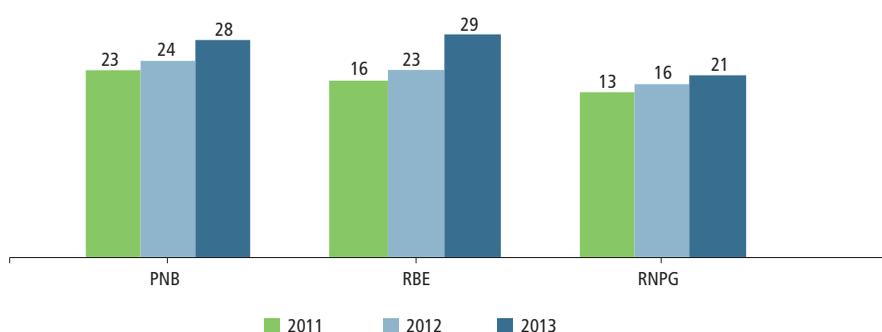
Parallèlement, les frais généraux, chiffrés à 25,9 milliards de dirhams, ont augmenté de 9,1%, contre 7,8% en 2012, induisant un coefficient moyen d'exploitation de 49,5%, contre 48,6% en 2012 et un résultat brut d'exploitation en progression de 5,1% à 26,4 milliards de dirhams.

Globalement, le coût du risque s'est chiffré à 7,7 milliards de dirhams marquant une hausse de 38,3%, contre 50,5% en 2012. Il a représenté 29,2% du RBE contre 22% l'année écoulée.

5.2.2 - Les activités transfrontalières ont contribué favorablement aux résultats des groupes bancaires

La rentabilité des activités réalisées à l'international par les groupes les plus actifs à l'étranger a bénéficié positivement de la contribution des filiales africaines. En effet, le PNB réalisé à l'international par les groupes susvisés s'est accru de 24,8% à 11,4 milliards de dirhams, dont près de 94% a été réalisé en Afrique.

Graphique n°56 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques de résultat des 3 plus grands groupes bancaires (en %)



La contribution des filiales à l'étranger au produit net bancaire des groupes concernés a atteint 28%, en hausse de 4 points par rapport à l'année précédente. Cette contribution s'est établie à 21% pour le RNPG, en hausse de 5 points par rapport à 2012.

CHAPITRE III

RISQUES BANCAIRES

بنك المغرب

بنك المغرب

Au cours de 2013, la décélération de l'activité bancaire s'est accompagnée d'une montée du risque de défaut aussi bien des ménages que des entreprises non financières. Parallèlement, le renforcement de l'assise financière des banques s'est poursuivi. Leurs fonds propres se sont de nouveau accrus et le ratio moyen de solvabilité s'est amélioré, plaçant les banques dans une meilleure position pour faire face aux risques encourus.

L'évaluation de l'endettement constitue une préoccupation majeure de la Banque Centrale. Pour ce faire, elle procède au suivi régulier, à périodicité mensuelle, de l'évolution des crédits à la consommation et à l'habitat et effectue annuellement une enquête⁹ auprès des banques et des sociétés de crédit à la consommation pour collecter les informations sur l'endettement des ménages ainsi que sur le profil des personnes bénéficiaires. De même, le financement des entreprises non financières fait constamment l'objet d'études et d'analyses par la Banque.

De son côté, l'appréciation de la solvabilité des banques est assurée par la Banque à travers l'examen du reporting prudentiel, retraçant les éléments de calcul du ratio de solvabilité et du ratio des fonds propres de base tel qu'édicté par la réglementation en vigueur.

L'analyse de la liquidité fait l'objet également d'un suivi rapproché par la Banque, à travers l'examen des reporting communiqués par les banques, y compris ceux relatifs aux stress test effectués selon une fréquence mensuelle.

1 - Evolution de la couverture des risques par les fonds propres du point de vue prudentiel

Durant l'année 2013, les banques ont poursuivi les actions de renforcement de leur assise financière. Elles ont augmenté de manière sensible leurs fonds propres prudentiels, pour se conformer aux nouvelles exigences entrées en vigueur en juin 2013 et pour accompagner leur développement au Maroc et à l'étranger. Parallèlement, les risques nets pondérés ont connu une baisse induite notamment par la décélération de l'activité de crédit.

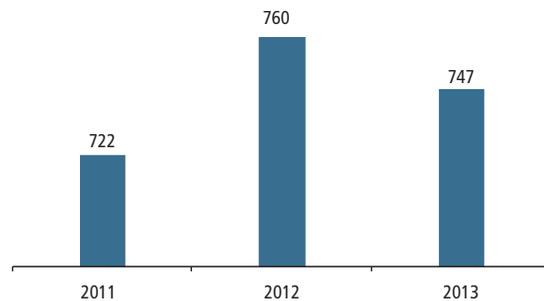
L'analyse de l'évolution de la solvabilité des banques, présentée ci-après, est retracée à partir des données extraites de leurs états prudentiels établis, sur base sociale, selon les normes Bâle II.

⁹ La neuvième enquête sur le crédit immobilier, menée en 2013, a été effectuée auprès de 9 banques. Celle relative au crédit à la consommation a couvert 17 sociétés et 5 banques.

1.1 - Evolution des risques nets pondérés

Au terme de l'année 2013, les risques nets pondérés du secteur bancaire se sont établis à 747 milliards de dirhams, en baisse de 1,7%, contre une hausse de 5,3% une année auparavant. Ces risques sont répartis entre les risques de crédit, de marché et opérationnel.

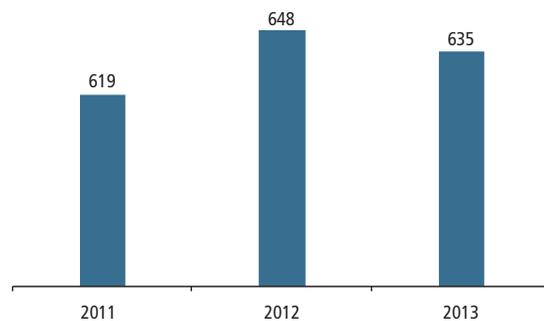
Graphique n°57 : Evolution du total des risques nets pondérés (en milliards de dirhams)



1.1.1 - Risque de crédit

Les actifs nets pondérés au titre du risque de crédit, déterminés selon les approches dites « standards » de Bâle II, représentent 85% du total des risques. Ils se sont établis, à fin 2013, à 635 milliards de dirhams, en recul de 2%, contre une hausse de 4,6% en 2012. Cette baisse est liée d'une part, à la décélération de l'activité crédit et d'autre part, à la prise en compte par une banque, pour la première fois, de certaines techniques d'atténuation du risque de crédit.

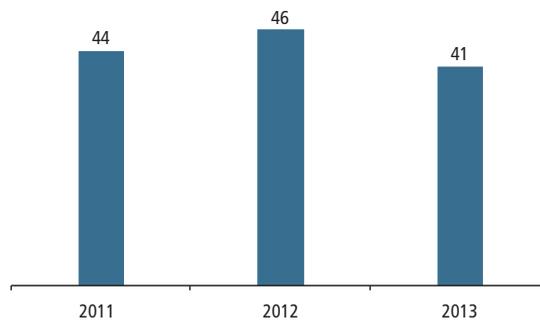
Graphique n°58 : Evolution du risque de crédit (en milliards de dirhams)



1.1.2 - Risque de marché

Les actifs nets pondérés au titre du risque de marché ont cumulé, à fin 2013, près de 41 milliards de dirhams, marquant un recul de 10,1% contre un taux de progression de 4,6% une année auparavant. Cette variation s'explique par une baisse enregistrée au niveau des titres de transaction de certaines banques à la faveur des titres d'investissement. Ce risque représente une part de 6% de l'ensemble des risques bancaires.

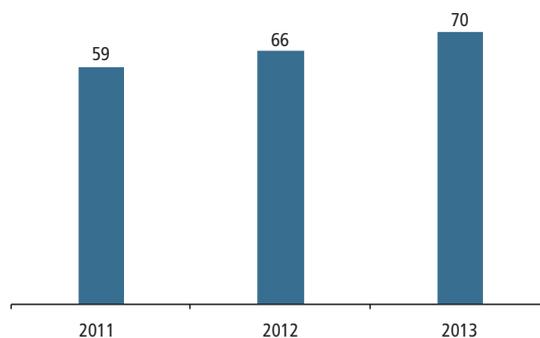
Graphique n°59 : Evolution du risque de marché (en milliards de dirhams)



1.1.3 - Risque opérationnel

Les risques opérationnels sont calculés par la plupart des banques selon l'approche indicateur de base¹⁰. Ils ont atteint 70 milliards, en hausse de 6,7%, représentant une part de 9% du total des risques. La hausse des exigences en matière de risques opérationnels est en lien avec la hausse du produit net bancaire qui s'est établie en moyenne à 9% au cours des 3 dernières années.

Graphique n°60 : Evolution du risque opérationnel (en milliards de dirhams)



¹⁰ Selon cette approche, l'exigence en fonds propres est égale à 15% de la moyenne du produit net bancaire, calculée sur 3 ans.

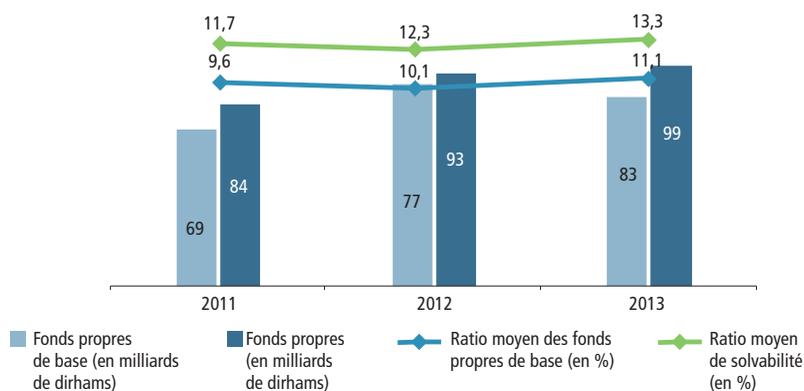
1.2 - Evolution des fonds propres des banques

Les fonds propres sont composés des fonds propres de base et des fonds propres complémentaires. Les fonds propres de base sont constitués des actions ordinaires, des réserves et du report à nouveau. Les fonds propres complémentaires comprennent notamment les réserves de réévaluation des actifs, les provisions générales ainsi que les dettes subordonnées répondant à certaines conditions.

Au terme de l'année 2013, le total des fonds propres prudentiels des banques s'est chiffré à 99 milliards de dirhams, s'inscrivant en hausse de 6,9% contre 10,6% une année auparavant.

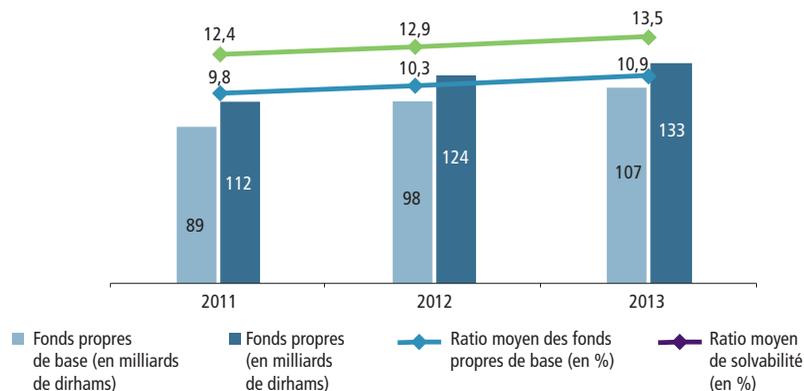
Constituant 83% du total, les fonds propres de base ont augmenté de 7,6% à 83 milliards de dirhams, contre 10,7% en 2012. Cette évolution est due aux augmentations de capital effectuées par les banques ainsi qu'à une mise en réserve d'une part accrue des résultats et ce, pour se conformer au minimum rehaussé en vigueur.

Graphique n°61 : Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité



Compte tenu de ces évolutions, les banques ont vu leur ratio moyen de solvabilité s'améliorer à 13,3%, contre 12,3% en 2012 et leur ratio moyen de fonds propres de base à 11,1% contre 10,1%.

Graphique n°62 : Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité - Sur base consolidée



Sur base consolidée, les fonds propres prudentiels et de base des banques ont marqué une hausse respectivement de 7% à 133 milliards de dirhams et de 9% à 107 milliards. De ce fait, le ratio moyen de solvabilité ressort à 13,5%, en hausse de 0,6 point et le ratio moyen de fonds propres de base a atteint 10,9%, contre 10,3% une année auparavant.

2 - Evolution du risque de liquidité

Le risque de liquidité, inhérent à l'activité bancaire, est défini comme le risque qu'un établissement bancaire ne puisse pas s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leurs échéances. La gestion de ce risque implique pour les banques de :

- se doter d'actifs liquides suffisants pour faire face à une éventuelle tension sur leur liquidité ;
- s'attacher à adosser au mieux la maturité de leurs ressources à celle de leurs emplois.

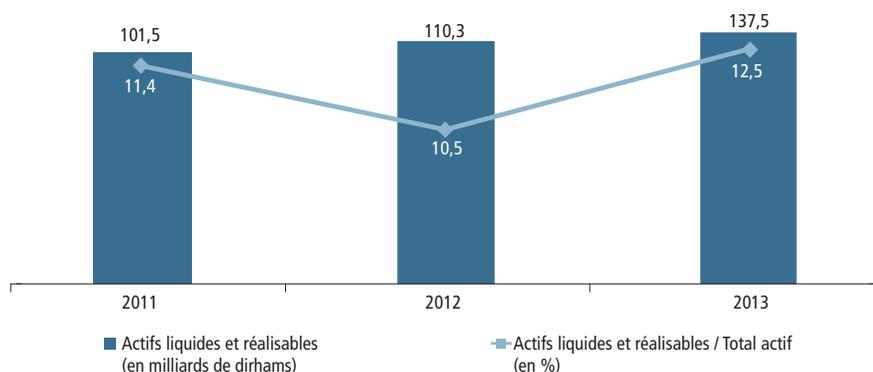
En 2013, les tensions sur la liquidité bancaire se sont relativement stabilisées, en raison de la réduction du déficit du compte courant de la balance des paiements.

2.1 - Actifs liquides des banques

A fin 2013, les actifs liquides¹¹ des banques ont totalisé un encours de 137,5 milliards de dirhams, en hausse de 24,5% par rapport à 2012. Ce renforcement est intervenu pour répondre aux exigences prudentielles et permet aux banques de mieux faire face à d'éventuels chocs de liquidité.

Les actifs liquides sont constitués pour près de 60% de Bons du Trésor. Le reliquat correspond notamment au solde des comptes des banques auprès de la Banque Centrale et des emplois interbancaires. Leur part dans le total actif des banques est passée, d'une année à l'autre, de 10,5% à 12,5%.

Graphique n°63 : Evolution des actifs liquides et réalisables



¹¹ Les actifs liquides comprennent notamment les valeurs en caisse, les dépôts auprès de Bank Al-Maghrib, les opérations interbancaires, les Bons du Trésor et les certificats de dépôt.

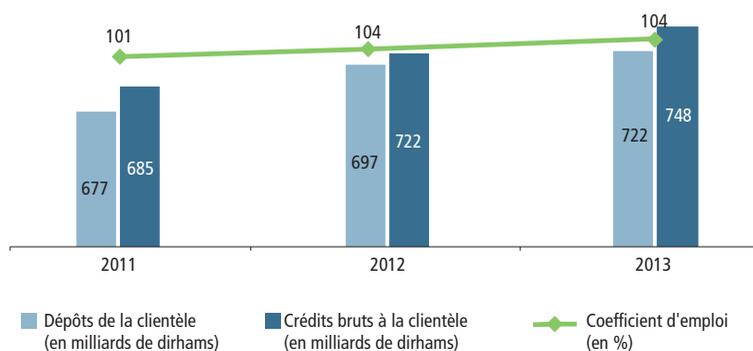
Le coefficient de liquidité moyen des banques ¹², défini comme le rapport entre les éléments d'actifs liquides et les éléments du passif exigible sur une période d'un mois, se situe autour du minimum réglementaire qui est de 100%, sans changement par rapport à l'année précédente.

Parallèlement, la part du collatéral disponible détenu par les banques et éligible au refinancement de Bank Al-Maghrib s'est améliorée, passant de 35% à 41% d'une année à l'autre. Cette évolution résulte de la hausse des avoirs propres des banques en Bons du Trésor et de l'élargissement du collatéral éligible auprès de Bank Al-Maghrib aux créances sur les TPME.

2.2 - Adossement des emplois et ressources des banques

Compte tenu du ralentissement du crédit, le coefficient d'emploi (rapport entre crédits/dépôts) s'est maintenu à 104%.

Graphique n°64 : Evolution des dépôts, crédits et du coefficient d'emploi



Par maturité, les emplois des banques sont constitués à hauteur de 51% d'emplois à court terme et 49% à moyen et long terme. Les ressources correspondent, quant à elles, à 54% de ressources sans échéance, 27% de ressources à court terme¹³ et 19% de ressources à moyen et long terme.

Les emplois à moyen et long terme des banques sont ainsi couvertes, en partie, par des dépôts à vue, historiquement stables, et par des ressources de court terme, en raison du manque de profondeur des marchés de capitaux, en particulier sur les maturités longues.

La dette obligataire représente 8,2% des ressources, dont 47% correspondent à des titres de créance émis d'une maturité inférieure à 2 ans. Cette dette a stagné en 2013, après avoir enregistré une hausse de 6,2% sous l'effet de la baisse du rythme des émissions obligataires, dans un contexte de hausse des taux.

¹² Ce coefficient sera remplacé par le nouveau ratio de liquidité Bâle III, dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} juillet 2015.

¹³ Les ressources à court terme comprennent essentiellement le recours aux avances de Bank Al-Maghrib, les emprunts interbancaires à blanc et collatéralisés et dont les maturités sont pour la plupart de 1 à 7 jours et les titres de créance émis d'une maturité inférieure à 2 ans.

En dépit des mesures prises pour renforcer leur profil de liquidité et améliorer leur gestion Actif-passif, les banques demeurent confrontées au défi de la mobilisation de ressources diversifiées et mieux adossées à leurs emplois.

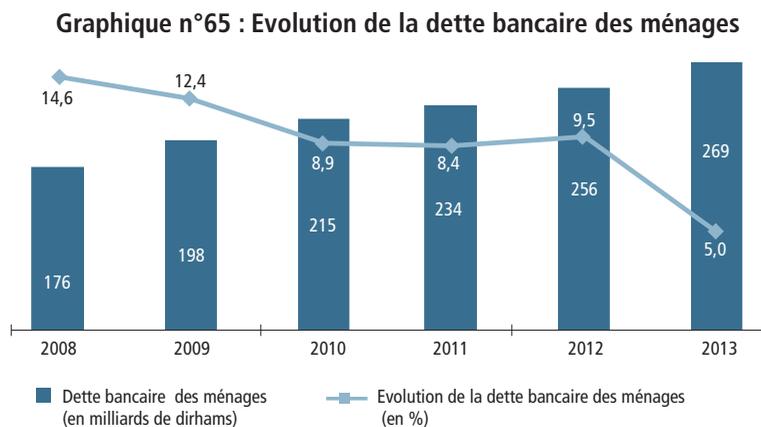
Certaines banques ont eu recours à la titrisation pour disposer de financements longs, tout en allégeant leurs bilans. D'autres se sont orientées vers le marché international pour lever des fonds à moyen et long terme ou envisagent de le faire.

L'entrée en vigueur de la loi sur les obligations sécurisées devrait leur permettre de disposer de ressources longues et à moindre coût et leur offrirait de nouveaux moyens de refinancement de leurs emplois à long terme.

3 - Evolution de l'endettement bancaire des ménages

Au cours des 10 dernières années, le volume de l'endettement bancaire des ménages a plus que triplé, pour représenter près de 31% du PIB en 2013, contre 17% en 2004, à la faveur de la libéralisation de l'activité bancaire et des mutations qu'a connues le cadre réglementaire, conjuguées aux politiques publiques en matière de promotion de l'habitat. Toutefois, ce niveau d'endettement demeure maîtrisé au Maroc, comparé à celui observé dans des pays développés.

En 2013, la dette bancaire des ménages a continué de croître, mais à un rythme moindre. La conjoncture économique semble avoir incité les ménages à limiter leurs dépenses de consommation et d'investissement. A fin décembre 2013, l'encours de cet endettement a connu une hausse, d'une année à l'autre, de 5% pour ressortir à 269,2 milliards de dirhams, contre une moyenne de 13,2% durant la dernière décennie. Il a représenté 34% des concours des établissements de crédit, contre 33% une année auparavant. Il en résulte un niveau d'endettement moyen des ménages de 37.900 dirhams, soit plus de 2 fois le niveau observé il y a dix ans.



L'endettement bancaire des ménages est constitué à hauteur de 63% de crédits à l'habitat et 37% de prêts à la consommation, contre respectivement 61% et 39% en 2012. Les banques ont contribué pour 82% à cet endettement, contre 18% pour les sociétés de financement, au même niveau que l'année précédente.

3.1 - Crédits à l'habitat

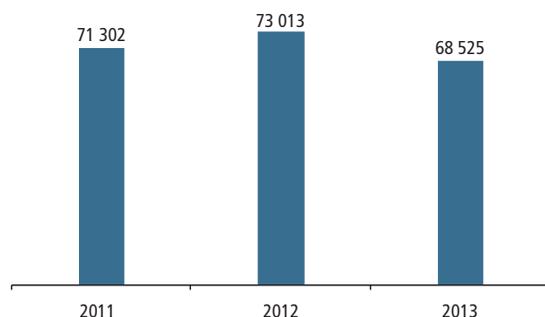
3.1.1 - Evolution des caractéristiques des crédits à l'habitat

La baisse de la production des prêts à l'habitat d'environ 11% à 24,4 milliards de dirhams, au cours de 2013, s'est reflétée sur l'évolution des encours. Ceux-ci ont enregistré une décélération à 6% contre 9,7% en 2012 et 15,6% en moyenne au cours des 10 dernières années¹⁴. Cette évolution est intervenue dans un contexte combinant une hausse modérée du taux d'intérêt appliqué à ces crédits et une baisse des transactions sur le marché de logement. La baisse de la production est plus perceptible sur les prêts libres (-12,1%).

Parallèlement, le nombre de bénéficiaires des crédits à l'habitat a baissé de 6% à plus de 68.500 clients. Cette baisse s'est située à 6% pour les prêts libres et 7% pour les prêts encouragés par l'Etat.

Il en résulte un montant moyen de crédit de 356.000 dirhams, soit une baisse de 18.000 dirhams par rapport à 2012. Pour les prêts encouragés par l'Etat, le montant moyen est passé, d'une année à l'autre, de 200.000 à 210.000 dirhams. S'agissant des prêts libres, la moyenne a régressé de 30.000 dirhams pour ressortir à 413.000 dirhams.

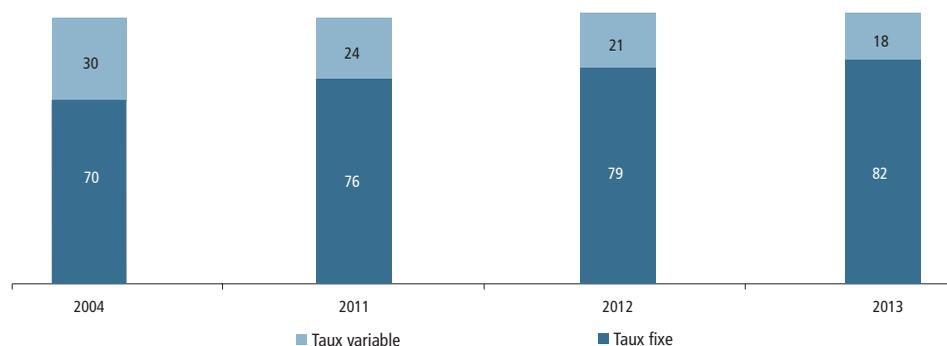
Graphique n°66 : Evolution du nombre des bénéficiaires des crédits à l'habitat



Par nature de taux, la part des crédits à l'habitat accordés à taux fixe a augmenté, par rapport à 2012, d'un point à 93% en termes de production et de 3 points, à 82% en termes d'encours. Ces parts étaient respectivement de 54% et 70% en 2004. Les emprunteurs font preuve d'une relative prudence vis-à-vis de l'endettement à taux variable, dans un contexte haussier des taux sur les marchés.

¹⁴ En termes d'encours sains.

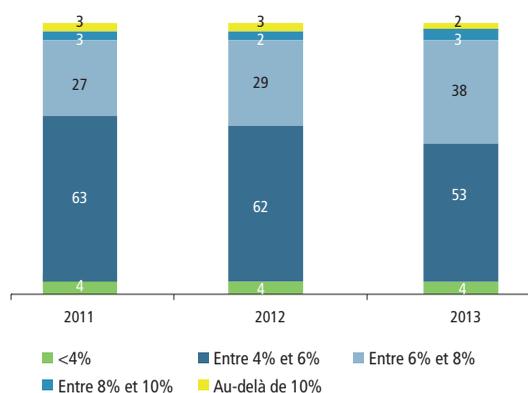
Graphique n°67 : Evolution de l'encours du crédit à l'habitat par nature de taux (en %)



Représentant une part de 20% du total des prêts à l'habitat, les prêts encouragés par l'Etat ont vu leur encours s'accroître de près de 6,6% à 31,3 milliards de dirhams, dont près de 16 milliards au titre du FOGALEF¹⁵ et FOGALOGÉ¹⁶ (+14,5%), 10,3 milliards au titre du FOGARIM¹⁷ (+7,1%) et 5,1 milliards au titre de l'Habitat Bon Marché (-13,4%).

Le taux d'intérêt appliqué aux crédits à l'habitat s'est redressé à 5,46% contre 5,28% en 2012. La part des crédits à l'habitat dont le taux est compris entre 6% et 8% a progressé de 9 points à 38%, au détriment de ceux dont le taux d'intérêt est compris entre 4% et 6%.

Graphique n°68 : Evolution de l'encours des crédits à l'habitat selon la fourchette de taux appliqués (en %)



15 Fonds de garantie de prêts destinés à financer l'accès à la propriété des adhérents de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation.

16 Fonds de garantie des prêts au logement en faveur du personnel du secteur public.

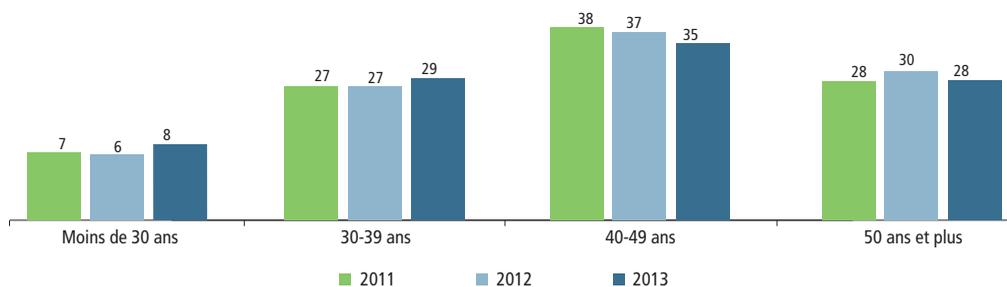
17 Fonds de garantie pour les revenus irréguliers et modestes.

3.1.2 - Profil et caractéristiques des bénéficiaires des crédits à l'habitat

Le suivi du profil des bénéficiaires des crédits à l'habitat se fait selon les critères de l'âge, du revenu, de la catégorie socio-professionnelle et du lieu de résidence.

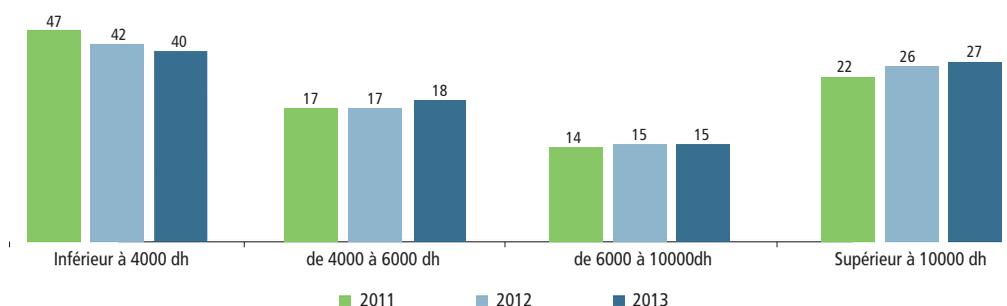
Le taux de pénétration du crédit à l'habitat, correspondant au rapport entre le nombre de dossiers et la population de l'échantillon, ressort à près de 63% des dossiers de crédit pour les personnes âgées de plus de 40 ans, contre 67% en 2012.

Graphique n°69 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon l'âge (en %)



En termes de revenu, les personnes à revenu inférieur à 4.000 dirhams concentrent 40% des crédits, contre 47% en 2011. En revanche, la part des personnes ayant un revenu supérieur à 10.000 dirhams est en hausse, passant de 22% en 2011 à 27% en 2013.

Graphique n°70 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon le revenu (en %)



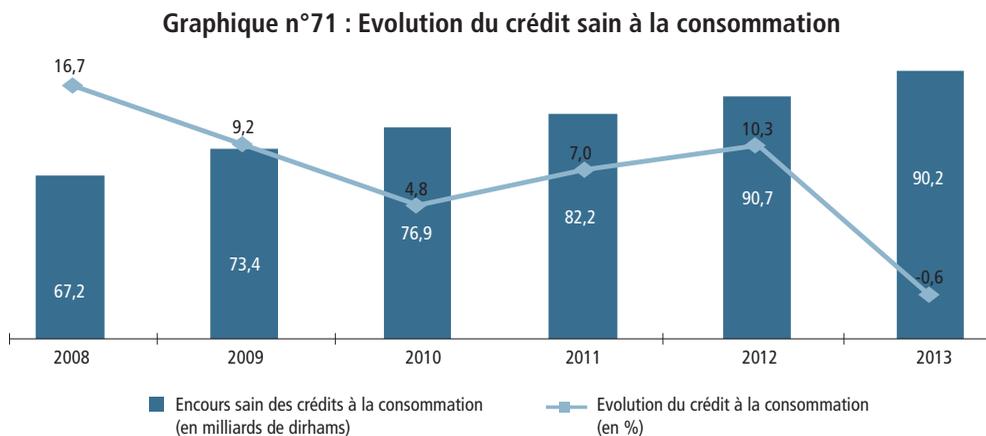
Les salariés et les fonctionnaires continuent de constituer les catégories qui recourent le plus au crédit. Ils ont disposé, en 2013, de parts respectives de 46% et 35%.

Au niveau de la répartition géographique, le niveau de concentration des débiteurs ressort à 27% pour la région de Casablanca et à 14% pour celle de Rabat.

3.2 - Crédits à la consommation

3.2.1 - Evolution de l'encours des crédits à la consommation

Constituant la deuxième composante de la dette bancaire des ménages, le crédit à la consommation a vu son encours sain accuser une légère baisse, au cours de l'année 2013, à 90,2 milliards de dirhams, après une hausse de 10,3% en 2012 et de 11,8% en moyenne au cours des 10 dernières années. La tendance baissière enregistrée en 2013 semble être corroborée par le repli des ventes sur le marché de l'automobile et par l'atonie de la demande sur les produits électroménagers. Près de 53% des crédits à la consommation sont fournis par les banques.



3.2.2 - Profil et caractéristiques des bénéficiaires des crédits à la consommation

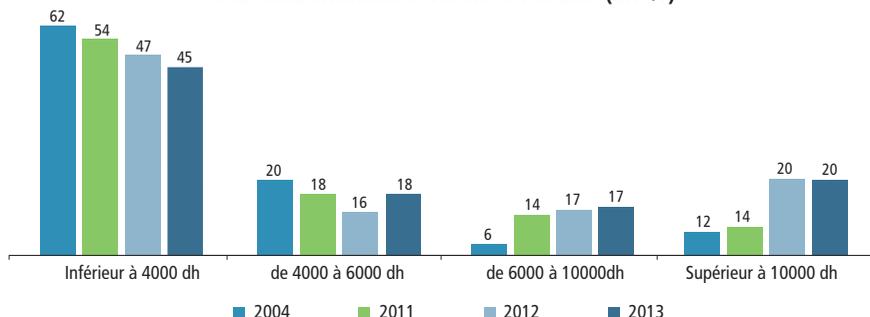
Selon l'âge, le taux de pénétration du crédit à la consommation chez les personnes âgées de plus de 40 ans a connu une tendance haussière, au cours des dix dernières années, pour s'établir à 72%, contre 59% en 2004. Ce taux demeure le plus faible chez les bénéficiaires les plus jeunes (moins de 30 ans), soit 8%.

Graphique n°72 : Répartition du nombre de dossiers de crédits à la consommation selon l'âge des bénéficiaires (en %)



Le revenu constitue, après l'âge, une variable importante expliquant le recours au crédit à la consommation. Près de 45% des dossiers de crédit sont détenus par des personnes disposant d'un revenu inférieur à 4.000 dirhams, contre 62% en 2004. Cette tendance baissière a profité aux personnes disposant de revenus supérieurs. Les personnes ayant un revenu de plus de 10.000 dirhams ont vu leur part se renforcer de 8 points à 20% au cours de la même période.

Graphique n°73 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon le revenu (en %)



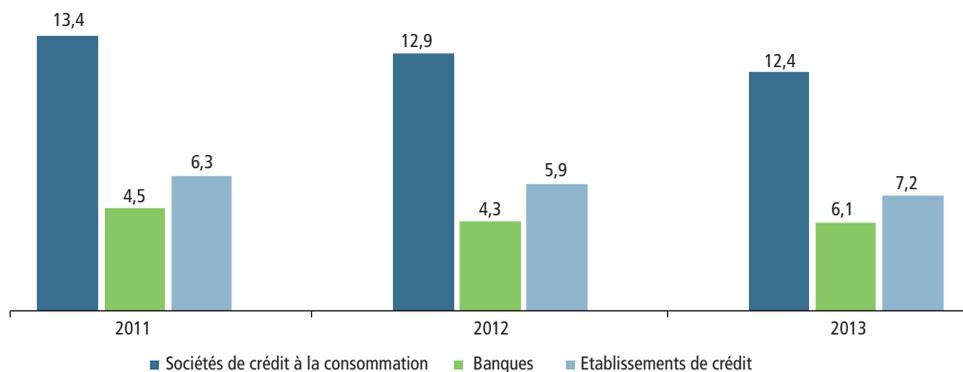
Les salariés et les fonctionnaires ont disposé, en 2013, des parts respectives de 43% et 35%.

Selon la localisation géographique, il apparaît que les bénéficiaires des crédits à la consommation demeurent concentrés au niveau des agglomérations urbaines de Casablanca (28%) et Rabat (17%).

3.3 - La qualité des risques sur les ménages s'est détériorée en 2013

La conjoncture économique difficile s'est traduite par une dégradation de la qualité des risques sur les ménages. Ainsi, à fin 2013, l'encours des créances en souffrance enregistré par les banques et les sociétés de crédit à la consommation sur cette catégorie s'est établi à 19,4 milliards, soit un taux de risque de 7,2% contre 5,9% l'année précédente. Le taux de couverture de ces créances par les provisions s'est établi à 67%.

Graphique n°74 : Evolution du taux des créances en souffrance détenues sur les ménages (en %)



L'encours des créances en souffrance des ménages enregistré par les banques s'est établi, à fin 2013, à 13,5 milliards, représentant une part de 6,1% par rapport à l'endettement bancaire des ménages, contre 4,3% à fin 2012¹⁸. En revanche, celui enregistré par les sociétés de crédit à la consommation s'est chiffré à 5,9 milliards de dirhams, dégageant un taux de risque en baisse de 0,5 point à 12,4% sous l'effet du retrait d'agrément à une société qui enregistrerait un encours de créances en souffrance conséquent.

Par objet de crédit, le taux de risque s'est établi à 6% contre 4,2% en 2012 pour le crédit à l'habitat et à près de 9% contre 8,5% pour le crédit à la consommation.

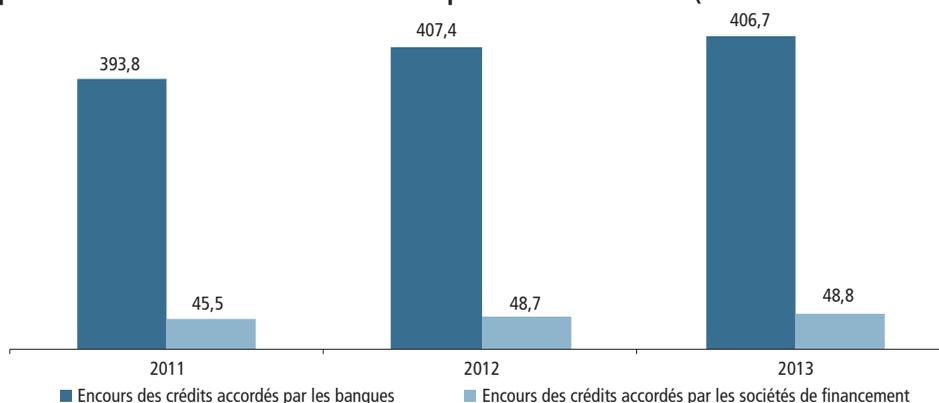
¹⁸ Cette progression est en partie amplifiée par un réajustement technique effectué par une banque.

4 - Evolution de l'endettement bancaire des entreprises non financières

4.1 - Les crédits accordés aux entreprises non financières ont baissé

Avec un encours de 455,6 milliards de dirhams, les crédits par décaissement octroyés par les banques et les sociétés de financement aux entreprises non financières ont accusé une baisse, d'une année à l'autre, de 0,3%, après la hausse de 3,8% l'année précédente. Ils ont représenté 58% du total des crédits accordés par ces établissements, en retrait d'un point par rapport à fin 2012.

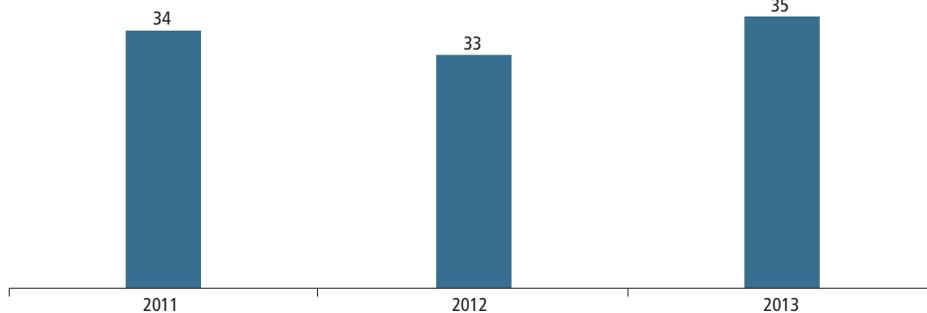
Graphique n°75 : Encours des crédits par décaissement accordés par les établissements de crédit aux entreprises non financières (en milliards de dirhams)



Les banques, avec une part de 89% du total, ont vu leur encours reculer de 0,2% à près de 407 milliards de dirhams, après une hausse de 3,5% et celui des sociétés de financement est resté stable à 48,8 milliards de dirhams.

Selon l'enquête relative aux conditions d'octroi des crédits effectuée par Bank Al-Maghrib auprès des banques en 2013, cette évolution serait attribuable au repli de la demande sous l'effet du ralentissement des activités non agricoles et de l'augmentation des incertitudes entourant leurs perspectives, mais également à des facteurs d'offre liés à la sensibilité accrue des banques aux risques.

Graphique n°76 : Part des crédits aux TPME dans le total des concours aux entreprises (en %)

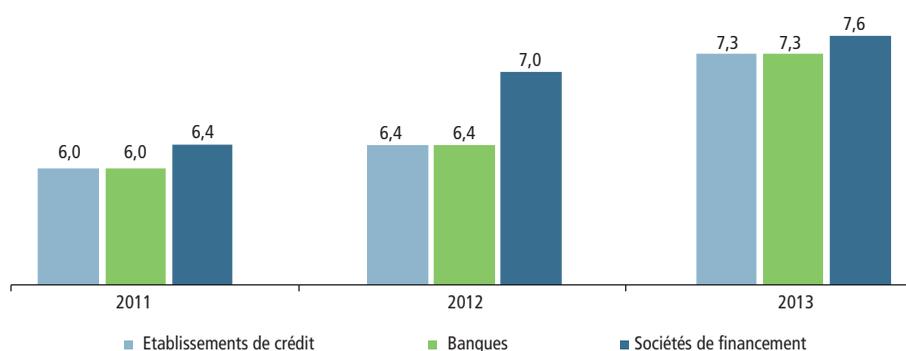


S'agissant des TPME, il ressort du reporting des établissements de crédit, établis selon la segmentation bâloise, que la part des crédits bénéficiant à ce segment a augmenté pour ressortir à 35%¹⁹ des crédits aux entreprises non financières.

4.2 - Qualité des risques sur les entreprises non financières

Le ralentissement de la croissance économique non agricole s'est traduit par une hausse des créances en souffrance portées par les établissements de crédit sur les entreprises non financières. Celles-ci ont totalisé, à fin 2013, un encours de 33,4 milliards de dirhams, soit un taux des créances en souffrance de 7,3%, contre 6,4% une année auparavant. Ces créances en souffrance ont été couvertes par des provisions à hauteur de 66% contre 69% en 2012.

Graphique n°77 : Evolution du taux des créances en souffrance enregistré par les établissements de crédit sur les entreprises non financières (en %)



¹⁹ Chiffres 2011 et 2012 ont été révisés suite au processus engagé par certaines banques pour affiner les critères de segmentation des entreprises.

L'encours des créances en souffrance détenues par les banques sur les entreprises non financières s'est établi à 29,7 milliards, soit un taux de risque de 7,3%, contre 6,4% en 2012. Ces créances ont été couvertes par des provisions à hauteur de 65%.

Pour leur part, les sociétés de financement ont enregistré un encours de créances en souffrance sur les entreprises non financières de 3,7 milliards, représentant 7,6% du total des crédits accordés à ce segment, contre 7% en 2012. Ces créances ont été couvertes par des provisions à hauteur de 69%.

CHAPITRE IV

REFORMES LEGALES ET REGLEMENTAIRES

بنك المغرب

بنك المغرب

L'adaptation du cadre régissant l'activité bancaire s'est poursuivie, en 2013, en convergence avec l'évolution des normes internationales. La Banque a procédé, en coordination avec le Ministère des Finances, à la finalisation du projet de réforme de la loi bancaire. En attendant sa promulgation, elle s'est penchée sur la préparation des textes d'application de cette loi, tout en accordant une place prioritaire à la réglementation devant accompagner l'introduction des banques participatives.

Six ans après la mise en place de Bâle II, la Banque a transposé en août 2013, en application du nouveau dispositif de Bâle III, les dernières normes en matière de fonds propres et le ratio de liquidité à court terme, dit LCR.

Suite à la publication par le Comité de Bâle, en septembre 2012, de la révision des principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace, Bank Al-Maghrib a procédé, cette année, à une autoévaluation du cadre réglementaire bancaire, en vue d'identifier les écarts et les réformes à entreprendre.

La Banque a également contribué activement à la préparation du projet de loi sur les obligations sécurisées et à celui sur les prêts de titres. Elle a également fixé les principes de base devant régir le service de centralisation des impayés sur la lettre de change normalisée.

1 - Réforme de la loi bancaire

Le projet de loi bancaire a été approuvé par le Conseil du Gouvernement le 16 janvier 2014 et est en cours d'examen par le Parlement. Les principaux axes de cette réforme sont repris ci-après.

1.1 - Périmètre de la supervision bancaire

Le projet de loi bancaire étend la compétence de Bank Al-Maghrib à l'octroi et au retrait d'agrément aux associations de micro-crédit et aux banques offshore, à l'élaboration de la réglementation les régissant ainsi qu'au traitement de leurs difficultés.

En vue d'encourager davantage le développement des paiements électroniques (cartes prépayées, mobile banking, paiement par internet, etc.), le projet institue le statut d'établissement de paiement pour les entités non bancaires qui seraient habilitées, après agrément, à fournir des services de paiement.

Il introduit également le statut de conglomérat financier pour les groupes financiers relevant eux-mêmes de groupes industriels et/ou commerciaux, à l'effet d'encadrer et surveiller les risques spécifiques susceptibles d'être encourus par les institutions financières du fait de leur appartenance à ces conglomérats.

Dans la perspective du développement de la place financière de Casablanca et pour combler le vide juridique concernant la fourniture des services d'investissement (gestion d'instruments financiers, conseil et assistance en matière de gestion de patrimoine et de gestion financière, ingénierie financière, etc.), le projet de loi définit ces services qui peuvent être exercés soit par les banques, soit par des institutions spécialisées dont le contrôle relèverait de l'autorité de contrôle des marchés.

1.2 - Règles relatives à la gouvernance bancaire

Le projet de loi instaure l'obligation de doter les conseils d'administration de membres indépendants. Il prévoit également des dispositions permettant à Bank Al-Maghrib de s'opposer à toute nomination d'une personne au sein des organes d'administration, de direction ou de gestion d'un établissement de crédit, si elle estime que les mandats exercés dans d'autres institutions sont de nature à entraver l'accomplissement normal de ses fonctions.

Le projet consacre également l'obligation de la mise en place d'un comité d'audit chargé d'assurer l'évaluation des dispositifs de contrôle interne ainsi que d'un comité des risques chargé du suivi du processus d'identification et de gestion des risques. Ces comités doivent être l'émanation du conseil d'administration ou, le cas échéant, du conseil de surveillance et comporter un ou plusieurs administrateurs ou membres indépendants.

1.3 - Surveillance macroprudentielle

Compte tenu des enseignements tirés de la crise financière internationale, les missions de la commission de coordination des organes de supervision du secteur financier ont été renforcées pour englober la surveillance et le traitement des risques systémiques. Cette commission deviendrait, avec la future loi bancaire, un comité de coordination et de surveillance des risques systémiques et serait composée, en plus des régulateurs, du Ministère des Finances.

1.4 - Traitement des difficultés des établissements de crédit

Pour converger vers les meilleures pratiques internationales et se conformer aux principes fondamentaux en la matière, la gestion du fonds collectif de garantie des dépôts serait confiée à une société gestionnaire externe placée sous l'administration de Bank Al-Maghrib et dont le tour de table serait constitué, outre cette dernière, par les établissements de crédit adhérents. Le projet attribue à la société gestionnaire du fonds de garantie des dépôts de nouvelles prérogatives en matière de résolution des crises bancaires et renforce sa mission de protection des déposants, en cas de défaillance bancaire.

De nouvelles dispositions ont été introduites permettant un traitement spécifique de tout établissement considéré comme systémique, notamment en matière de traitement de ses difficultés.

1.5 - Protection de la clientèle

Dans le but de faciliter davantage le règlement des litiges entre les établissements de crédit et leur clientèle et en vue de renforcer la protection des intérêts de cette dernière, le projet de loi impose à ces établissements d'adhérer à un dispositif de médiation bancaire. Il les oblige également à se doter d'un dispositif interne, permettant un traitement efficace et transparent des réclamations formulées par leur clientèle, adapté à leur taille, leur structure et à leur nature.

1.6 - Mise en conformité de la loi bancaire avec d'autres textes législatifs

Le projet de loi prévoit des passerelles entre l'autorité de la concurrence et Bank Al-Maghrib. En effet, au cas où cette autorité serait saisie, en matière de concentration, de litiges concernant directement ou indirectement un établissement de crédit, elle devrait recueillir, au préalable, l'avis motivé de Bank Al-Maghrib.

De même, lorsque Bank Al-Maghrib, à l'occasion de l'examen d'une demande d'agrément ou d'une demande de fusion-absorption entre deux ou plusieurs établissements de crédit, estime que l'opération envisagée peut ou est susceptible de constituer une violation aux dispositions de la loi sur la concurrence, elle sursoit à statuer sur cette demande et requiert l'avis motivé de l'autorité de la concurrence.

Le projet comporte également des dispositions visant l'harmonisation de la loi bancaire avec la loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et celle relative à la protection des données à caractère personnel.

1.7 - Banques participatives

Le projet de loi bancaire consacre un chapitre dédié aux dispositions devant régir les banques participatives. Ces dispositions portent notamment sur :

- la définition des banques participatives, des dépôts d'investissement que ces banques sont habilitées à collecter et de certains produits qu'elles sont autorisées à commercialiser ainsi que les conditions d'exercice de leur activité ;
- les instances de conformité, notamment le Conseil Supérieur des Oulémas (CSO) ainsi que le comité d'audit à mettre en place au sein des banques participatives. Elle introduit, également, l'obligation de communication par ces banques d'un rapport sur la conformité ;
- la création d'un fonds de garantie des dépôts des banques participatives conforme à la Charia destiné à indemniser les déposants en cas de faillite.

Bank Al-Maghrib a engagé les travaux d'élaboration des textes d'application en s'appuyant notamment sur les normes IFSB et AAOIFI.

Encadré n°7 : l'IFSB et l'AAOIFI

Islamic Financial Services Board (IFSB) : organisme international basé à Kuala Lumpur, établi en novembre 2002. Il a pour mission principale d'élaborer des normes prudentielles ou de les adapter à la finance islamique.

Il compte 187 membres représentant 43 pays comprenant notamment 57 régulateurs dont Bank Al-Maghrib et 8 institutions internationales intergouvernementales dont la Banque Islamique de Développement et la Banque Mondiale.

L'IFSB a publié plus de 14 normes portant notamment sur la gestion des risques, l'adéquation des fonds propres, la gouvernance d'entreprise, le processus de supervision, la gouvernance des fonds d'investissements islamiques, la gouvernance des assurances islamiques "Takaful" et le système de gouvernance Charia.

Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions (AAOIFI) : organisme international à but non lucratif établi en mars 1991 et basé à Bahreïn. Il a pour mission d'édicter des normes comptables, d'audit et de gouvernance pour les institutions financières islamiques. Il compte plus de 200 membres représentant 45 pays dont 5 membres fondateurs.

Cette institution a publié plus de 86 standards dont 25 normes comptables, 5 normes d'audit, 6 normes de gouvernance incluant la supervision Charia et 30 normes Charia (règles d'application de la Charia).

Les textes d'application relatifs aux banques participatives couvriront notamment :

- les caractéristiques techniques des produits participatifs ainsi que les modalités de leur présentation à la clientèle y compris leur traitement comptable ;
- les conditions d'exercice notamment le capital minimum ;
- les normes de gouvernance et de gestion des risques applicables à cette catégorie d'établissements ;
- les normes prudentielles applicables notamment en matière de fonds propres, solvabilité, liquidité, division des risques et les conditions et limites de prises de participation dans des entreprises existantes ou en création.

2 - Transposition des normes de Bâle III

Pour la mise en œuvre de Bâle III, Bank Al-Maghrib a opté pour une approche progressive consistant à prioriser les deux réformes majeures relatives aux fonds propres et à la liquidité.

En 2013, elle a publié une circulaire qui transpose les normes relatives aux fonds propres, édictées par le Comité de Bâle en décembre 2010 et ayant pour objet de rehausser la qualité et la quantité de ces fonds.

Elle a publié, à la même date, une nouvelle circulaire sur le ratio de liquidité par laquelle elle transpose le « Liquidity Coverage Ratio » (LCR) préconisé par le Comité précité. Ce ratio vise à renforcer le profil de liquidité des banques et à favoriser leur résilience à un éventuel choc de liquidité.

Avant leur publication, les circulaires ont fait l'objet d'une concertation avec la profession bancaire au cours du premier semestre 2013. Des réunions plénières ont été organisées avec le Groupement Professionnel des Banques du Maroc et l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement et d'autres ont été tenues, en bilatéral, pour examiner les problématiques spécifiques à chaque banque. En parallèle, des études d'impact ont été menées avec les banques.

Bank Al-Maghrib a engagé une réflexion pour les réformes de Bâle III relatives au traitement des banques systémiques et au ratio de levier. Elle suit, par ailleurs, l'évolution des travaux sur les autres normes prudentielles et comptables.

2.1 - Normes de fonds propres

La réforme amende la définition des fonds propres prudentiels et les instruments éligibles en tant que tels. Les fonds propres sont constitués de fonds propres de catégorie 1 et 2. La première catégorie inclut les fonds propres de base et les fonds propres additionnels.

Encadré n°8 : Instruments éligibles aux fonds propres prudentiels

1. Fonds propres de catégorie 1 :

- 1.1 Les **fonds propres de base** comprennent le capital social ou la dotation émise par l'établissement, les réserves, les résultats bénéficiaires et certains instruments de fonds propres de groupes mutualistes.
- 1.2 Les **fonds propres additionnels** sont constitués d'instruments perpétuels qui peuvent comporter une option de remboursement à l'initiative exclusive de l'emprunteur et exerçable sous certaines conditions.

2. Fonds propres de catégorie 2 :

Ils incluent des instruments de dettes d'une échéance initiale d'au moins 5 ans, l'écart de réévaluation, une quote-part des plus-values latentes sur les titres de placement, les subventions, les fonds spéciaux de garantie, les provisions pour risques généraux, les montants positifs résultant du traitement des pertes attendues et les réserves latentes positives des opérations de crédit-bail ou de location avec option d'achat.

Les établissements de crédit doivent disposer, sur base individuelle et consolidée, de fonds propres de base au moins égaux à 8% des risques pondérés, de fonds propres de catégorie 1 d'au moins 9% et de fonds propres de catégorie 1 et 2 d'au moins 12%, soient des niveaux supérieurs à ceux imposés par le Comité de Bâle à ses membres.

Les instruments pouvant être inclus dans les fonds propres doivent répondre à des critères d'éligibilité propres à chaque catégorie. Parmi les changements introduits par cette nouvelle réglementation figure notamment le critère imposant que l'achat de l'instrument ne soit pas financé directement ou indirectement par l'établissement.

Les critères d'éligibilité des instruments visent notamment à s'assurer :

- pour les fonds propres de base, de leur permanence, de la flexibilité des paiements qui leur sont attachés et de leur capacité d'absorption des pertes en toutes circonstances ;
- pour les fonds propres additionnels, de leur caractère perpétuel sans incitation à leur remboursement, de la flexibilité des paiements qui leur sont attachés et de leur capacité d'absorption des pertes, en principal, par conversion en capital ou dépréciation à partir d'un seuil défini par Bank Al-Maghrib ;
- pour les fonds propres de catégorie 2, de leur caractère subordonné ayant une échéance d'au moins 5 ans et sans disposition incitant à leur rachat par l'établissement.

Les nouvelles règles entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2014, avec une mise en œuvre progressive de certaines dispositions prévue jusqu'en 2019. Une notice technique est en cours d'élaboration pour préciser les modalités d'application de ladite circulaire, notamment celles relatives aux dispositions transitoires.

2.2 - Ratio de liquidité

Le ratio de liquidité impose aux banques de disposer de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour surmonter une crise grave de liquidité qui durerait 30 jours.

Encadré n°9 : Modalités de calcul du ratio de liquidité

Le numérateur est composé des actifs liquides de haute qualité, de niveau 1 et de niveau 2.

Le premier niveau inclut l'encaisse, les avoirs auprès de la Banque Centrale, les Bons du Trésor ainsi que certains titres souverains. Ces actifs sont pris en compte à leur valeur de marché et sans limitation.

Les actifs de niveau 2 doivent être soumis à des décotes et plafonds. Ils comprennent les titres souverains, les titres de dettes privées, les actions, les obligations sécurisées et les parts de fonds de placements collectifs en titrisation (FPCT), répondant à des conditions de liquidité et de qualité de crédit.

Encadré n°9 (suite)

Pour être pris en compte au numérateur du ratio de liquidité, la circulaire a retenu une définition plus stricte des actifs liquides que celle existant dans l'actuel coefficient de liquidité. Ceux-ci doivent répondre à des exigences en termes de qualité de crédit, de liquidité mais aussi opérationnelles permettant de s'assurer qu'ils peuvent être immédiatement convertis en liquidité sans perte de valeur même en période de forte tension. Dans ce cadre, les titres émanant d'autres institutions financières, comme les certificats de dépôt, ne sont pas retenus. En revanche, certains traitements contraignants du coefficient de liquidité ont été redimensionnés pour être alignés avec les normes bâloises, c'est le cas des pondérations appliquées aux sorties de trésorerie liées aux dépôts des particuliers et des très petites entreprises.

Le dénominateur est composé des sorties nettes de trésorerie, correspondant à l'excédent des sorties sur les entrées attendues à horizon de 30 jours.

Les sorties de trésorerie correspondent à des éléments du passif et du hors bilan auxquels sont appliqués des taux de sortie qui varient suivant plusieurs critères (type de contreparties, existence de garanties, critères de stabilité,...).

Les entrées de trésorerie comprennent les flux contractuellement dus à la banque dans les 30 jours à venir sur des expositions qui n'ont pas le caractère de créance en souffrance.

La réforme prévoit un ratio de liquidité minimum de 100 %. En cas de crise de liquidité, les banques seraient amenées à utiliser leur stock d'actifs liquides de haute qualité et seraient autorisées par Bank Al-Maghrib à ne pas respecter ponctuellement ce seuil minimum. Cette disposition a été introduite par le Comité de Bâle, en janvier 2013, dans le cadre des assouplissements apportés au LCR.

Une notice technique permettant d'explicitier davantage certaines dispositions de la circulaire relative au ratio de liquidité a été publiée début 2014.

L'entrée en vigueur de ce ratio, en remplacement du coefficient de liquidité en vigueur, est prévue au 1^{er} juillet 2015, après une période d'observation de 18 mois, au terme de laquelle des ajustements pourraient être apportés. A cette date, le ratio minimum à respecter par les banques est fixé à 60%, augmenté progressivement de 10 points par an pour atteindre 100 % au 1^{er} juillet 2019.

2.3 - Autres réformes prudentielles de Bâle III

Suite aux répercussions de la crise financière, le Comité de Bâle a publié respectivement en novembre 2011 et octobre 2012, le cadre de traitement des banques ayant une importance systémique mondiale et domestique.

Encadré n°10 : Cadre de traitement des banques d'importance systémique

Le Comité de Bâle a publié douze principes constituant le dispositif applicable aux banques d'importance systémique à l'échelle domestique, dont sept principes portant sur la méthodologie d'évaluation de ces banques :

Principe 1 : Les autorités nationales doivent instaurer une méthodologie pour évaluer le degré d'importance systémique des banques sur le plan national.

Principe 2 : La méthodologie d'évaluation devrait refléter les impacts éventuels de la défaillance d'une banque d'importance systémique.

Principe 3 : Le système de référence sur la base duquel est évalué l'impact de la défaillance d'une banque d'importance systémique devrait être l'économie nationale.

Principe 4 : Lorsqu'il s'agit d'une banque disposant de filiales à l'étranger, les autorités du pays d'origine devraient évaluer le degré d'importance systémique des banques au niveau consolidé, tandis que les autorités du pays d'accueil devraient évaluer celui des filiales sises dans leur juridiction.

Principe 5 : L'impact de la défaillance d'une banque d'importance systémique sur l'économie nationale devrait, en principe, être évalué au regard des caractéristiques de la banque : taille, interdépendance, substituabilité, complexité ou tout autre critère considéré pertinent par les autorités nationales.

Principe 6 : Les autorités nationales devraient procéder à des évaluations régulières de l'importance systémique des banques dans leur juridiction.

Principe 7 : Les autorités nationales devraient rendre publique la documentation qui décrit la méthodologie utilisée pour évaluer le degré d'importance systémique des banques dans l'économie intérieure.

Les cinq autres principes sont axés sur la capacité additionnelle d'absorption des pertes dont devraient disposer ces banques.

Le Comité de Bâle a publié également, en janvier 2014, les dispositions relatives au « leverage ratio » qui a pour objectif de limiter l'effet de levier des banques et de compléter les exigences fondées sur le risque par une mesure simple, transparente et indépendante servant de filet de sécurité. Un reporting aux superviseurs bancaires sur ce ratio est recommandé. Le Comité de Bâle souhaite, par ailleurs, qu'il fasse l'objet d'une publication par les banques à partir du 1^{er} janvier 2015. Des ajustements seront apportés à ce ratio avant 2017, dans la perspective qu'il devienne une exigence minimale de fonds propres en janvier 2018.

A la même date, le Comité a publié un nouveau document consultatif sur le ratio structurel de liquidité à long terme « NSFR », qui impose aux banques de financer leurs actifs et leurs activités de hors bilan grâce à des ressources suffisamment stables. Un texte définitif sera publié à l'issue de la période de consultation, qui s'est achevée en avril 2014, pour une mise en place toujours souhaitée par le Comité de Bâle au 1^{er} janvier 2018.

3 - Réformes comptables à l'échelle internationale

Au lendemain de la crise financière, l'International Accounting Standards Board (IASB) a entamé la réforme de la norme IAS 39 portant sur les « instruments financiers ». Cette norme est appelée à être remplacée par une nouvelle norme, dite IFRS 9.

Cette dernière a été scindée en trois phases :

- la 1^{ère} portant exclusivement sur la classification et l'évaluation des instruments financiers a été publiée en 2010 ;
- la 2^{ème} relative à la dépréciation, thème sur lequel l'IASB a publié plusieurs exposés sondage depuis 2009, n'a pas encore été adoptée ;
- la 3^{ème} relative à la comptabilité de couverture, a été publiée en novembre 2013.

Dans ce dernier texte, l'IASB a aligné la comptabilité de couverture sur la gestion des risques à travers l'élargissement des instruments éligibles à la comptabilité de couverture et l'assouplissement apporté aux tests à opérer pour évaluer l'efficacité des instruments de couverture. Ces tests reposent désormais sur l'appréciation de l'existence d'une relation efficace entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.

A l'occasion de la publication de cette 3^{ème} phase, l'IASB a supprimé la date d'application d'IFRS 9 initialement fixée au 1^{er} janvier 2015, la phase 2 relative à la dépréciation n'étant pas achevée.

Au Maroc, les dispositions de la norme IFRS 9 seront applicables, dès leur adoption par l'IASB selon les dates d'application fixées par ce dernier et ce, conformément aux dispositions du chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédit relatif aux comptes consolidés.

4 - Exercice d'auto-évaluation par rapport aux principes fondamentaux révisés du Comité de Bâle pour un contrôle bancaire efficace

En septembre 2012, le Comité de Bâle a publié une version révisée des principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace tenant compte des enseignements tirés de la crise.

Cette version révisée accorde une place plus importante à la qualité de gouvernance de l'autorité de contrôle ainsi que des institutions bancaires. Elle donne également un poids plus important à la discipline de marché et exige désormais que les dispositifs de gestion des risques des établissements

soient adaptés à leur importance systémique. De la même manière, elle requiert des régulateurs d'adapter leur cadre prudentiel et de contrôle pour tenir compte du degré de systémicité des banques et d'adopter une perspective macroprudentielle dans l'approche du contrôle des banques.

Les nouvelles normes accordent, par ailleurs, une plus grande attention au dispositif encadrant la gestion de crise ainsi qu'aux mécanismes de redressement et de résolution des établissements, à même de réduire l'impact des défaillances bancaires.

Encadré n°11 : Les 29 principes pour un contrôle bancaire efficace

La révision des normes de contrôle s'est traduite par une augmentation du nombre de principes fondamentaux de 25 à 29.

Pouvoirs, responsabilités et fonctions des autorités de contrôle	Réglementation et exigences prudentielles des autorités de contrôle
Principe 1 : responsabilités, objectifs et pouvoirs	Principe 14 : gouvernance d'entreprise
Principe 2 : indépendance, responsabilité, ressources et protection juridique des autorités de contrôle	Principe 15 : dispositif de gestion des risques
Principe 3 : coopération et collaboration	Principe 16 : exigences de fonds propres
Principe 4 : activités autorisées	Principe 17 : risque de crédit
Principe 5 : critères d'agrément	Principe 18 : actifs à problèmes, provisions et réserves
Principe 6 : transfert de propriété significatif	Principe 19 : risque de concentration et limites d'exposition aux grands risques
Principe 7 : grandes opérations d'acquisition	Principe 20 : transactions avec des parties liées à la banque
Principe 8 : approche prudentielle	Principe 21 : risque-pays et risque de transfert
Principe 9 : méthodes et outils prudentiels	Principe 22 : risques de marché
Principe 10 : déclaration aux autorités de contrôle	Principe 23 : risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire
Principe 11 : mesures correctrices et sanctions à la disposition des autorités de contrôle	Principe 24 : risque de liquidité
Principe 12 : contrôle sur une base consolidée	Principe 25 : risque opérationnel
Principe 13 : relations entre les autorités du pays d'origine et du pays d'accueil	Principe 26 : contrôles internes et audit
	Principe 27 : communication financière et audit externe
	Principe 28 : information financière et transparence
	Principe 29 : utilisation abusive de services financiers

La conformité aux nouveaux principes fondamentaux a été érigée en tant qu'objectif stratégique au niveau du plan triennal de Bank Al-Maghrib à horizon 2015. Dans ce cadre, la Banque a procédé, en 2013, à une autoévaluation réalisée sur la base de ces nouveaux principes.

Le diagnostic réalisé a permis de faire ressortir les écarts au regard des nouvelles exigences sur le plan réglementaire. Il a donné lieu à l'élaboration d'une feuille de route des chantiers nécessaires qui concernent notamment la mise à jour de la circulaire relative au contrôle interne et de la directive sur la gouvernance des établissements de crédit ainsi que l'élaboration d'une circulaire pour le traitement des banques d'importance systémique.

5 - Projet de loi relatif aux obligations sécurisées

Bank Al-Maghrib a contribué, aux côtés des autres acteurs concernés, à la préparation du projet de loi sur les obligations sécurisées, en cours de finalisation au niveau du Secrétariat Général du Gouvernement. Ce projet a pour objet de fixer le régime juridique applicable à ces instruments.

Les obligations sécurisées sont des obligations émises par des banques et dont les porteurs bénéficient notamment de la garantie constituée d'un panier de créances bancaires hypothécaires ou de prêts aux collectivités territoriales. Leur émission est soumise à une autorisation spécifique de Bank Al-Maghrib. Pour être éligibles, ces créances doivent répondre à certaines conditions qui font l'objet de vérifications par un contrôleur du panier de couverture.

Ces instruments offrent aux banques émettrices plusieurs avantages en termes notamment de gestion actif/passif. Ainsi, les obligations sécurisées leur permettront de mobiliser des ressources longues pour le financement du logement et des collectivités territoriales. Du côté des investisseurs, elles leur garantissent une sécurité supérieure à celle d'un titre obligataire classique.

Bank Al-Maghrib a lancé les travaux d'élaboration des textes d'application de ce projet de loi. Ces textes encadrent les modalités et les conditions d'émission des obligations sécurisées, notamment le processus d'autorisation, les aspects prudentiels et techniques ainsi que le reporting. Ils définissent également les missions et attributions du contrôleur de panier de couverture.

6 - Loi relative aux prêts de titres

Bank Al-Maghrib a également contribué, avec les autres parties prenantes, à la préparation de la loi sur le prêt de titres.

Le prêt de titres consiste en un contrat permettant à une personne de remettre en pleine propriété des titres à un emprunteur qui s'engage à les lui restituer moyennant une rémunération convenue entre les deux parties. Cette technique contribue à favoriser la liquidité du marché.

Encadré n°12 : Principaux apports de la loi sur le prêt de titres

Les principaux apports de cette loi sont résumés ci-après :

- la définition du prêt de titres et sa soumission au régime juridique du prêt de consommation qui est régi par les articles 856 à 869 du dahir formant code des obligations et contrats ;
- la détermination des entités autorisées à réaliser des opérations de prêt de titres et la délimitation des titres éligibles à ces opérations ;
- la sécurisation de ces opérations à travers l'institution de plusieurs règles, notamment la possibilité de remise, par l'emprunteur au prêteur, d'espèces ou de titres en guise de garantie, l'obligation que les opérations de prêt de titres s'effectuent exclusivement par l'entremise d'une banque ou de tout autre organisme habilité à cet effet par l'administration, l'obligation que ces opérations fassent l'objet d'une convention cadre établie par écrit entre les parties, conformément à un modèle type et la suspension de l'opération de prêt en cas de défaillance de l'une des parties ;
- l'institution de dispositions comptables spécifiques aux opérations de prêt de titres de manière à assurer leur neutralité fiscale.

7 - Dispositions relatives au Service de centralisation des impayés sur lettre de change normalisée

Dans le cadre de la mise en application des dispositions des articles 40 et 120 de la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés promulguée par le dahir n°1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) et pour contribuer à la lutte contre les défauts de paiement sur lettre de change normalisée, Bank Al-Maghrib a élaboré, en 2013, deux circulaires. La première concerne les principes de base devant régir l'activité du Service de centralisation des impayés sur lettre de change normalisée ainsi que les informations devant être transmises à Bank Al-Maghrib pour la gestion de ce Service. La seconde précise les conditions et les modalités d'accès, par les clients, aux informations détenues par ledit Service ainsi que la possibilité pour eux de procéder aux rectifications, le cas échéant, des informations les concernant.

CHAPITRE V

SUPERVISION BANCAIRE ET SURVEILLANCE MACROPRUDENTIELLE

بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب

Dans un environnement porteur de risques pour le secteur bancaire, Bank Al-Maghrib a renforcé davantage son contrôle, tout en l'orientant vers les risques les plus saillants, notamment ceux de crédit et de liquidité.

La supervision transfrontalière et la coopération avec les homologues étrangers ont également mobilisé des efforts importants afin d'accompagner le développement des groupes bancaires à l'étranger.

A côté de la supervision microprudentielle, la Banque a poursuivi ses travaux amorcés depuis 2 ans pour la mise en place d'une surveillance macroprudentielle, en coordination avec les autres régulateurs du secteur financier.

Pour mener à bien les nouvelles missions qui lui sont dévolues, l'organisation de la Direction de la Supervision Bancaire a été adaptée début 2013.

1 - Adaptation de l'organisation de la fonction de supervision bancaire

1.1 - Une organisation en ligne avec les orientations stratégiques de la Banque

Au début de l'année 2013, la Direction de la Supervision Bancaire a fait l'objet d'une adaptation de son organisation, adoptée en 2004. Cette nouvelle organisation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du plan stratégique 2013-2015 de la Banque et vise à mieux structurer le processus de supervision bancaire, eu égard aux évolutions légales en cours.

Ainsi, un département dédié à la finance participative a été mis en place avec comme mission principale d'élaborer la réglementation régissant les futurs établissements participatifs et de s'assurer de son respect par les acteurs qui seraient agréés à cet effet.

De même, le département anciennement en charge des études comptables et bancaires a donné lieu au département de la surveillance macroprudentielle qui a vu ses attributions élargies pour contribuer aux travaux de prévention et traitement des risques systémiques et coordonner les dispositifs y afférents au sein de la Banque et avec ses partenaires.

Le « Département de la Réglementation et des Agréments » a, quant à lui, donné lieu au « Département de la Réglementation et de l'Inclusion Financière » qui a vu ses activités s'élargir aux questions relatives à l'inclusion financière, à la protection de la clientèle des établissements de crédit et au financement de la TPME.

1.2 - Moyens humains

L'effectif de la Direction de la Supervision Bancaire s'est établi, à fin décembre 2013, à 87 agents. Ces derniers ont continué à bénéficier de programmes de formation aussi bien au Maroc qu'à l'étranger à l'effet de développer leurs compétences. Les principaux thèmes ont porté notamment sur la surveillance macroprudentielle, les normes de Bâle III, la surveillance et la régulation des banques participatives, les domaines de l'inclusion et de l'éducation financières et de la protection du consommateur.

2 - Activités de la supervision bancaire

Devant la montée de certains risques pesant sur le secteur bancaire, inhérents à la conjoncture économique difficile, Bank Al-Maghrib a renforcé davantage encore sa surveillance de la qualité du portefeuille de crédit des établissements de crédit et raffermi son suivi de la situation de leur liquidité, tout en mettant l'accent sur la consolidation de leurs fonds propres et le rehaussement de leurs pratiques de gestion des risques. Une attention particulière a été accordée au renforcement de la surveillance transfrontalière.

2.1 - Agréments et approbation

Bank Al-Maghrib a autorisé, courant 2013, un groupe bancaire à prendre une participation de 55% dans le capital d'une banque Togolaise après avis favorable du Comité des Etablissements de Crédit. Elle a, par ailleurs, marqué son accord pour l'ouverture par une banque de 3 bureaux de représentation en Belgique, aux Emirats Arabes Unis et en Libye.

La Banque a instruit 17 dossiers relatifs à l'approbation de la désignation de commissaires aux comptes pour exercer leurs missions au sein de 4 banques, 11 sociétés de financement et 2 banques offshore. Elle a aussi approuvé la nomination de 22 administrateurs et dirigeants de 14 établissements de crédit et 2 associations de micro-crédit.

Elle a procédé, après avis de la commission de discipline des établissements de crédit au retrait d'agrément à deux établissements en difficulté.

2.2 - Activité de contrôle

Le contrôle par Bank Al-Maghrib des 84 établissements de crédit et organismes assimilés s'exerce à travers deux formes complémentaires : le contrôle sur pièces et sur place.

Le contrôle sur pièces exercé en permanence s'appuie sur l'examen des états comptables et prudentiels et des rapports que les organismes assujettis sont tenus d'adresser périodiquement à la

Direction de la Supervision Bancaire. Il repose aussi sur l'exploitation des conclusions des contrôles sur place menés par la Banque Centrale et des rapports des commissaires aux comptes et sur les échanges et mises au point avec les dirigeants et responsables des établissements en fonction des priorités et des résultats des contrôles.

Ces travaux permettent d'évaluer la situation financière et prudentielle des établissements assujettis et d'alimenter l'outil de notation interne «SANEC» servant à déterminer leur profil de risque, à assurer une fonction d'alerte et de prévention, à arrêter les actions correctives et à orienter les interventions sur place vers les zones de risque.

A l'instar des années précédentes, le programme de contrôle sur place au titre de l'année 2013 a été arrêté en tenant compte d'une part, de l'évolution des profils de risque des établissements assujettis et des vulnérabilités détectées par le contrôle sur pièce et d'autre part, de la fréquence de contrôle retenue pour chaque catégorie d'établissements. Ainsi, 14 missions ont été réalisées cette année auprès des établissements installés au Maroc, dont 6 à caractère général et 8 thématiques ou transversales. Ces dernières ont concerné les principales banques, trois sociétés de financement et un organisme assimilé et ont porté essentiellement sur l'examen du risque de crédit, du reporting réglementaire, du système d'information des banques ainsi que sur le dispositif de traitement des réclamations de la clientèle.

Deux missions ont été menées auprès de deux implantations de banques marocaines au Sénégal et en Côte d'Ivoire conjointement avec l'autorité de contrôle de la zone de l'Union Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UMOA).

2.2.1 - Les risques de crédit et de liquidité ont été au centre des activités de contrôle

L'année 2013 a été marquée, plus particulièrement, par un focus encore plus étroit sur l'évolution du risque de crédit encouru par les établissements de crédit à travers un suivi rapproché du niveau des impayés, des créances sensibles et des créances en souffrance. Les mises au point avec les dirigeants des banques se sont intensifiées sur la situation des dossiers de crédit importants et ceux présentant des vulnérabilités, en vue d'évaluer les déclassements opérés et les efforts de provisionnement, tant pour la couverture des créances en souffrance que pour la couverture des créances sensibles.

La qualité du portefeuille de crédit a fait également l'objet de contrôles sur place auprès des principales banques pour assurer une vérification plus approfondie des dossiers de crédit et du respect, par les établissements, des règles de déclassement et de provisionnement des créances en souffrance ainsi qu'une évaluation des politiques en matière de gestion du risque de crédit et des dispositifs mis en place pour l'identification et la surveillance des créances sensibles.

A l'issue de ces contrôles, certaines banques ont été appelées à renforcer leurs dispositifs en la matière, procéder à la classification de certaines créances et rehausser le niveau des provisions à caractère général.

Sur le plan de la liquidité, Bank Al-Maghrib a continué d'accorder une grande attention aux plans de refinancement des banques et les a appelées à renforcer leurs actifs liquides. A l'instar de l'an dernier, des réunions régulières se sont tenues avec certaines banques à l'effet de suivre l'état de mise en œuvre des actions qu'elles ont entreprises pour diversifier leurs sources de financement, améliorer leur dispositif de gestion actif-passif et mettre en place des plans de gestion de crise de liquidité.

Après la mise en place l'an dernier de reporting réglementaires sur les exercices de stress tests conduits par les banques au titre des risques de crédit, de concentration, de liquidité et de marché, un examen de ces premiers reporting et de leurs résultats a été effectué. Des échanges ont eu lieu avec les banques afin de stabiliser ce reporting et d'en harmoniser la mise en application d'une banque à une autre.

Suite au rehaussement, en juin 2013, du ratio minimum de solvabilité à 12% et à l'instauration d'un ratio de fonds propres de base de 9%, Bank Al-Maghrib a veillé à la mise en conformité des établissements de crédit aux nouvelles exigences prudentielles. Si la plupart des établissements présentent des niveaux au-dessus des minimums réglementaires, quelques uns ont été appelés à entreprendre d'urgence les mesures nécessaires pour s'y conformer.

Pour ce qui est de la mise en œuvre des approches avancées de Bâle II, Bank Al-Maghrib a homologué les modèles internes d'une banque au titre des risques de marché. Elle a de nouveau conduit des visites auprès des banques souhaitant passer à ces approches au titre du risque de crédit, à l'effet de suivre l'état d'avancement de ce chantier et de s'assurer du respect des exigences minimales prévues par les textes et plus généralement de la qualité des systèmes d'information.

Encadré n°13 : Pré-requis pour le passage aux approches avancées par les banques

Après l'implémentation du dispositif de Bâle II, dans son approche standard en 2007, la circulaire relative aux modalités de couverture, par les fonds propres, des risques selon les approches avancées a été adoptée en 2010. Cette circulaire fixe le cadre à observer pour que des établissements bancaires soient autorisés à appliquer lesdites approches.

Bank Al-Maghrib a continué à accompagner les banques dans le processus de déploiement de ces approches à travers des échanges réguliers. Elle a également mis à leur disposition des notices techniques permettant de faciliter leur préparation à l'étape d'homologation de leur système d'évaluation interne des risques. Cette phase a eu comme implication un vaste effort de conduite du changement notamment en matière de culture de risk management et d'amélioration des systèmes d'information des banques.

Encadré n°13 (suite)

L'utilisation par un établissement de crédit des approches avancées est soumise à l'autorisation préalable de Bank Al-Maghrib qui s'assure que l'établissement demandeur respecte les exigences minimales tant qualitatives que quantitatives définies par la réglementation en vigueur.

A la réception du dossier d'homologation complet comprenant notamment une demande formelle d'autorisation et un plan de déploiement des approches avancées ainsi que le rapport de validation émanant de l'audit interne ou externe, Bank Al-Maghrib peut programmer une mission d'homologation sur place pour un examen approfondi des dispositifs adoptés.

Le dossier précité doit parvenir à Bank Al-Maghrib au minimum 6 mois avant la date souhaitée pour le passage à ces approches.

S'agissant des risques de taux d'intérêt, Bank Al-Maghrib a sensibilisé les établissements de crédit au sujet de l'octroi de prêts à long terme à des taux d'intérêt bas, en particulier dans le cadre de conventions conclues avec certains organismes publics et privés.

2.2.2 - Une surveillance régulière du système de contrôle interne, des risques opérationnels et du dispositif de lutte anti-blanchiment

Bank Al-Maghrib a continué d'assurer une surveillance régulière de l'évolution du système de contrôle interne des établissements de crédit et de son adaptation à la nature des activités exercées, notamment à l'occasion de l'examen des rapports annuels sur le contrôle interne et des commissaires aux comptes ou lors des contrôles sur place. Celle-ci a incité les banques à persévérer dans le renforcement de leurs dispositifs de contrôle interne, notamment en structurant le contrôle permanent, en le dotant de ressources humaines et matérielles suffisantes et en élargissant son périmètre à l'ensemble des activités.

Il a été demandé à certains établissements d'assurer un suivi plus rigoureux des recommandations émanant des audits interne et externe.

Suite aux cas de fraudes qu'ont connus certains établissements de crédit, Bank Al-Maghrib a assuré un suivi des actions correctives qu'ils ont mises en place pour redresser plus en amont les dysfonctionnements y afférents. Elle a, en parallèle, demandé aux banques de faire preuve de plus de vigilance en déployant des outils appropriés de nature à permettre un contrôle rigoureux de leurs opérations et à réduire la probabilité de tels incidents.

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib a continué d'inciter les banques à améliorer leurs plans de continuité d'activité destinés à assurer la poursuite de leurs activités critiques, en cas de perturbations significatives dues à des risques opérationnels.

Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, Bank Al-Maghrib veille au respect, par les établissements soumis à son contrôle, des obligations en la matière. Dans ce cadre, elle a mis en place en 2013 un questionnaire détaillé sur la gestion de ce risque à renseigner annuellement par les banques. Des réunions d'échange ont été tenues avec les responsables concernés au sein des banques, au sujet des axes d'amélioration de ces dispositifs et des plans d'actions correctifs ont été requis pour certains établissements de crédit.

En particulier, la Banque a recommandé à certains établissements d'accélérer les chantiers de déploiement d'outils d'analyse comportementale, en adéquation avec le volume et la nature de leurs opérations et couvrir l'ensemble de leurs implantations géographiques par un dispositif approprié.

Encadré n°14 : Mission des experts du Groupe d'Action Financière (GAFI) au Maroc

À l'issue de la visite effectuée par les experts du GAFI en 2013, le Maroc a été retiré des listes négatives du GAFI en raison des progrès importants réalisés en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme aussi bien sur le plan législatif et réglementaire qu'au niveau de l'application par les assujettis des dispositifs mis en place pour la connaissance des clients et l'évaluation des risques de blanchiment.

S'agissant des associations de micro-crédit, elles ont continué à faire l'objet d'une surveillance des actions de mise à niveau de leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de leurs systèmes d'information. Des échanges ont eu lieu avec le Ministère des Finances au sujet d'institutions en difficulté.

Pour ce qui est des sociétés intermédiaires en matière de transfert de fonds, Bank Al-Maghrib a entrepris des mesures pour limiter le développement non maîtrisé de certaines d'entre elles. Elle a aussi demandé à l'ensemble des établissements opérant dans ce secteur d'améliorer leur dispositif de sécurité et ce, conformément aux mesures arrêtées par le Ministère de l'Intérieur suite aux braquages qu'ont connus certains points de vente.

2.2.3 - Un focus a été mis cette année sur le renforcement de la surveillance transfrontalière

Compte tenu du développement des implantations des banques marocaines à l'étranger, Bank Al-Maghrib a, dans le cadre de la conduite de sa supervision sur base consolidée, renforcé le contrôle des groupes transfrontaliers. Pour cela, elle s'est appuyée sur les bonnes pratiques et les recommandations du Comité de Bâle en la matière.

A cet effet, la Banque a instauré un reporting détaillé sur l'activité de chaque filiale à l'étranger, sa situation financière et prudentielle y compris les rapports de contrôle des commissaires aux comptes, de la maison-mère et de l'autorité de contrôle des pays d'accueil. Après examen et contrôle, des tableaux de bord d'indicateurs financiers et prudentiels sont établis pour l'ensemble des implantations à l'étranger. Une

veille sur les principaux indicateurs macro-économiques, macro-financiers et bancaires des pays d'accueil est en cours de mise en place.

En parallèle, Bank Al-Maghrib a continué de suivre les stratégies des banques en matière de développement à l'international. Sous son impulsion, un code de bonne conduite et de coopération relatif aux implantations en Afrique a été signé par les groupes bancaires transfrontaliers, à l'effet d'échanger et de coopérer dans les pays de présence ainsi que d'éviter toute pratique concurrentielle susceptible de leur porter préjudice.

S'agissant de la coopération avec les autorités de supervision des pays d'accueil, elle s'est renforcée avec l'instauration d'échanges trimestriels avec certains homologues étrangers portant sur la situation des groupes bancaires et de leurs filiales ainsi que sur l'état de mise en œuvre des recommandations formulées par les autorités de supervision. Bank Al-Maghrib a aussi participé, pour la première fois, à deux contrôles sur place conjoints avec l'autorité de supervision de l'Union Monétaire de l'Afrique de l'Ouest auprès de filiales de banques marocaines implantées dans cette zone, portant notamment sur la qualité du portefeuille-crédits, la gouvernance, le processus de consolidation comptable ainsi que le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux.

A l'issue de ses contrôles, Bank Al-Maghrib a appelé les banques concernées à renforcer leurs dispositifs d'intégration et de suivi des filiales à l'étranger sur les plans de la gestion des risques et du contrôle interne.

Bank Al-Maghrib compte compléter ce dispositif par la mise en place progressive de collèges de superviseurs pour chaque groupe bancaire marocain transfrontalier et ce, conformément aux standards internationaux.

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib a continué de participer aux réunions annuelles des collèges de superviseurs de deux groupes bancaires français présents au Maroc, organisés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Encadré n°15 : Collèges de superviseurs des groupes bancaires transfrontaliers

Objectifs et rôle du Collège : Conformément aux normes du Comité de Bâle, les collèges de superviseurs proposent un cadre d'échange d'informations et un forum de consultation entre l'autorité de contrôle du pays d'origine et les autorités de contrôle des pays d'accueil au sujet du profil des risques des entités établies sous leur juridiction et des actions de supervision à mener, le cas échéant. Il n'est pas doté de pouvoirs juridiques et ne prend pas de décisions prudentielles, mais vise à une mise en œuvre effective des principes des accords de Bâle.

En sus des aspects microprudentiels, le Collège contribue à la stabilité financière au niveau des juridictions concernées grâce à une meilleure compréhension des interconnexions entre les entités et de leur portée sur les marchés locaux, ainsi qu'une meilleure maîtrise des vulnérabilités du groupe bancaire. Il facilite la planification de la gestion des crises pour le groupe bancaire considéré.

Encadré n°15 (suite)

Composition du Collège : Le Collège est composé, en sus de l'autorité du pays d'origine, des autorités d'accueil qui ont la responsabilité d'entités exposées à des risques significatifs, soit à l'échelle du groupe, soit à l'échelle de la juridiction d'accueil. Il se base sur les accords de coopération liant le superviseur consolidant et les autorités d'accueil en matière de contrôle bancaire et d'échange d'information, dans le respect des règles de confidentialité.

Calendrier et ordre du jour : En sus des échanges à distance entre superviseurs, l'autorité de contrôle du pays d'origine assure l'organisation d'une rencontre annuelle permettant de retracer la situation financière et prudentielle du groupe bancaire et de ses filiales, ainsi que les actions de supervision conduites et/ou envisagées par les autorités d'origine et d'accueil. Une participation des représentants du groupe bancaire peut être prévue à l'effet d'apporter leur contribution aux thématiques inscrites à l'ordre du jour.

Canaux de communication et partage d'informations : Les membres du Collège partagent des informations pertinentes et en temps opportun, à travers des contacts multiformes (réunions physiques, téléphoniques, courriers, courriels), au sujet des risques encourus par chaque entité du groupe et des dispositifs de gestion y afférents. Avant la tenue des Collèges, les autorités de contrôle des pays d'origine et d'accueil établissent et communiquent les principaux indicateurs financiers des entités sous leur supervision, ainsi que l'évaluation de leur profil de risque, assortie d'un rating.

Travaux du Collège sur base permanente : Les échanges entre superviseurs peuvent aider à affiner l'évaluation des risques et leur gestion sur base individuelle et consolidée, ou mener à planifier des actions conjointes telles que des missions de contrôle sur place.

2.3 - Sanctions infligées aux établissements de crédit et assimilés

Le manquement par les établissements de crédit et assimilés aux dispositions réglementaires est passible de sanctions pécuniaires et/ou disciplinaires.

Au cours de l'année 2013, des sanctions administratives ont été adressées à quatre établissements sous forme d'injonctions et d'avertissements pour le non-respect de règles prudentielles et le retard dans la mise en œuvre de plans d'actions correctifs.

Des sanctions pécuniaires ont été infligées à trois autres établissements pour le non-respect des délais de transmission des reporting réglementaires et le retard de communication financière.

Bank Al-Maghrib a procédé en 2013 au retrait d'agrément à deux établissements en difficulté, une société de financement et un établissement intermédiaire en matière de transfert de fonds, ne répondant plus aux conditions du capital minimum.

3 - Surveillance macroprudentielle

Dans le prolongement des actions entreprises les années précédentes pour la mise en place d'un cadre renforcé de surveillance macroprudentielle, Bank Al-Maghrib a œuvré en 2013 pour la consolidation du dispositif institutionnel et opérationnel, visant à identifier et réguler les risques systémiques et ce, de concert avec les autres régulateurs du secteur financier.

3.1 - Cadre de gouvernance du dispositif macroprudentiel

En lien avec le projet de révision de la loi bancaire, Bank-Maghrib est chargée de contribuer, aux côtés des autres régulateurs du secteur financier, au maintien de la stabilité financière et à la mise en place d'un cadre de surveillance des risques systémiques.

Bien que la réforme légale n'ait pas encore été adoptée, la commission de coordination des organes de supervision du secteur financier, appelée à devenir le comité de surveillance des risques systémiques a couvert, pour la 2^{ème} année consécutive, les questions relatives à la stabilité financière.

Dans son sillage, le comité de stabilité financière interne à Bank Al-Maghrib a tenu, en 2013, deux réunions semestrielles conformément à son règlement intérieur, à l'effet d'évaluer les risques pesant sur la stabilité financière et d'examiner les mesures d'atténuation.

Cette année, le comité s'est également penché sur des questions relatives aux modalités de traitement des difficultés des banques, dans le sillage des normes édictées en la matière par le Conseil mondial sur la stabilité financière et aux travaux préparatoires pour l'élaboration d'un rapport annuel sur la stabilité financière.

3.2 - Cadre analytique macroprudentiel

Sur le plan analytique, la Banque a continué d'affiner, en 2013, son évaluation des risques systémiques. En collaboration avec la Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale, la cartographie des risques systémiques a été étendue pour couvrir les indicateurs de risques propres au secteur des assurances. Un travail similaire a été engagé par cette direction pour définir un cadre analytique des risques spécifiques aux organismes de prévoyance sociale.

3.2.1 - Cartographie globale des risques

A l'instar des cartographies de risque développées par plusieurs banques centrales, régulateurs financiers et par le Fonds Monétaire International, des indicateurs d'alerte précoce ont été sélectionnés et regroupés par pilier afin de repérer et d'évaluer le développement de risques avérés ou latents, affectant ou susceptibles d'affecter le système financier marocain.

Ces indicateurs, d'ordre macroprudentiel, visent à évaluer les vulnérabilités au niveau des institutions et des marchés financiers et à apprécier les risques qui pourraient émaner des acteurs de l'économie réelle, notamment les ménages, les entreprises et le secteur immobilier.

L'appréciation de ces indicateurs est effectuée au vu de l'évolution de leurs valeurs historiques sur une longue période avec le benchmark des données affichées par d'autres pays développés et émergents. L'évolution prévisionnelle attendue de certains indicateurs, jugés précurseurs, est également considérée pour conférer à l'analyse une dimension prospective. Elle donne lieu à l'attribution de scores, sur une échelle de 1 à 5, croissante en fonction du niveau de risque.

Dans le même sens, la Banque a mis en place un dispositif pour apprécier et suivre annuellement le niveau d'endettement des ménages, sur la base de l'analyse d'un échantillon de bénéficiaires de crédit. Ce dispositif s'appuie sur un échantillon cumulé de près de 750.000 contrats de crédit sur la période de 2008-2013, soit une population moyenne observée d'environ 125.000 contrats par an. L'échantillon a couvert une production des crédits à la consommation annuelle moyenne d'environ 5 milliards, soit 20% de la production des crédits à la consommation octroyés par les banques et les sociétés de financement. Ce dispositif est appelé à devenir un outil régulier de surveillance macroprudentielle avec une mise à jour annuelle de la base de données constituée.

Parallèlement, la Banque a développé un cadre d'évaluation de la santé financière des entreprises et, plus particulièrement, de leurs ratios d'endettement sur la base d'une population représentative d'entreprises. Dans ce cadre, elle a constitué et fiabilisé les données bilancielles d'un échantillon de plus de 1.200 petites, moyennes et grandes entreprises relevant des différents secteurs d'activité, notamment à partir de la centrale des bilans de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) pour lesquelles elle a pu disposer d'une série historique complète de 5 années d'états financiers. Cette base sera mise à jour chaque année par les données les plus récentes.

3.2.2 - Dispositif de « Stress testing »

En complément à la cartographie des risques, un dispositif de « stress testing » mis en œuvre par Bank Al-Maghrib permet d'apprécier la capacité de résistance des banques face à la matérialisation des risques identifiés et d'évaluer le caractère adéquat des coussins de fonds propres, de provisions et de liquidité qu'elles doivent détenir pour absorber les pertes éventuelles. Les résultats de différents stress tests servent à la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions en vue de réduire les effets des chocs en cas de concrétisation.

Le dispositif de « stress testing » s'appuie sur trois approches :

- Les stress tests de sensibilité des bilans bancaires sont conduits sur une base individuelle et à l'échelle du secteur. Les scénarii testés visent à mesurer l'impact d'un choc de crédit, de liquidité,

de taux d'intérêt ou de change sur l'équilibre bilanciel, la solvabilité ou la position de liquidité des banques. Le choix de ces scénarii et leur calibrage sont effectués à dire d'expert, tenant compte de l'analyse des données historiques des événements de chocs passés, des résultats de l'évaluation des risques systémiques issus de la cartographie des risques et des scores ainsi que de l'évolution attendue de ces risques.

- Les stress tests de contagion interbancaire permettent d'évaluer le risque de contagion de la défaillance d'une banque aux autres banques à travers leurs engagements bilatéraux sur les marchés interbancaires à blanc et collatéralisé.
- Les macro-stress tests ont pour objet de disposer d'éléments de prévision de certains agrégats de l'activité bancaire par rapport à l'évolution de l'environnement macro-économique, monétaire et financier et d'évaluer la capacité des banques à résorber des chocs macro-économiques.

3.3 - Dispositif de gestion de crise

Suite à la conduite d'un premier exercice de simulation de crise financière en 2009 par les autorités marocaines qui avait permis de mettre en relief les aspects du dispositif marocain de gestion de crises qui ont bien fonctionné et ceux qui nécessitaient d'être améliorés, des actions ont été menées pour renforcer la coordination en la matière entre les autorités financières et élargir les outils de résolution mis à la disposition de Bank Al-Maghrib.

3.3.1 - Coordination entre les autorités

En juin 2012, le dispositif de coordination entre les autorités responsables de la gestion des crises a été renforcé par la signature d'une convention entre le Ministère des Finances, Bank Al-Maghrib et le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières. Cette convention instaure un comité de crise, présidé par le Ministre des Finances chargé de coordonner la gestion d'une éventuelle crise financière d'importance systémique.

De même, un cadre d'échange des données entre les autorités financières a été établi en 2013. Celui-ci définit les informations à échanger entre les autorités de supervision du secteur financier en temps normal ainsi que celles qui devraient être partagées si une crise devait survenir.

Encadré n°16 : Cadre d'échange entre les régulateurs du système financier

La surveillance des risques pesant sur la stabilité financière en temps normal et la gestion optimale de crises financières repose, toutes deux, sur un partage approprié d'informations par les autorités financières membres de la Commission de coordination et du Comité de crise.

Le cadre d'échange adopté par les régulateurs du système financier ambitionne de constituer une base de données sur le secteur financier pour les besoins analytiques de la stabilité financière et de répondre aux besoins d'échange d'information, en temps de crise.

Encadré n°16 (suite)

En temps normal, les autorités de régulation du secteur financier s'échangent toutes informations et données utiles à l'exercice de leurs missions respectives ainsi qu'à l'analyse des risques systémiques.

Les données à échanger concernent aussi bien les institutions financières, les marchés financiers que l'infrastructure financière et ont trait aux données structurelles, celles se rapportant aux expositions aux risques, aux matelas disponibles pour faire face aux chocs éventuels et aux liens entre les différentes composantes du secteur financier.

Les données objet des échanges portent également sur l'organisation et l'activité des autorités membres de la commission de coordination des organes de supervision du secteur financier.

En cas de crise, les informations objet d'échange se focalisent sur les acteurs, marchés ou infrastructures éventuellement touchés par la crise ainsi que sur les expositions sur les composantes du système financier en crise. Ces informations sont échangées à une fréquence adaptée aux conditions prévalant lors de la crise.

3.3.2 - Cadre de traitement des difficultés des établissements de crédit

La loi bancaire confère à Bank Al-Maghrib les compétences pour le traitement des difficultés des établissements de crédit, à travers l'activation d'abord des mesures de redressement ouvrant la voie, en cas d'échec, à des mesures disciplinaires et à la mise sous administration provisoire, voire au retrait d'agrément et à la liquidation de l'établissement concerné.

Le projet de réforme de cette loi, dont l'adoption est à sa phase finale, prévoit de nouvelles dispositions en la matière pour :

- octroyer à la Banque Centrale des pouvoirs lui permettant de mettre en œuvre un processus de résolution d'urgence propre aux établissements de crédit systémiques ;
- élargir la gamme des mécanismes juridiques de résolution des établissements de crédit ;
- exiger des groupes bancaires d'importance systémique l'établissement d'un plan de redressement ;
- permettre à la Banque Centrale de coordonner avec les autorités de résolution étrangères la résolution de crises transfrontalières.

3.3.3 - Système de garantie des dépôts

Le système de garantie des dépôts constitue l'un des facteurs fondamentaux contribuant à la stabilité financière et fait partie des dispositifs de protection financière destinés à sécuriser les fonds des déposants. Ce système est appelé à converger, avec le projet de la nouvelle loi bancaire, vers les meilleures pratiques.

A fin 2013, les ressources du Fonds Collectif de Garantie des Dépôts (FCGD) ont augmenté de 12,9% à 14,7 milliards de dirhams, presque au même rythme que l'année précédente. L'essentiel

de ces ressources (81%) provient des cotisations des établissements adhérents, le reste étant constitué de produits de placements.

Les placements du fonds continuent d'être prédominés par les Bons du Trésor avec une part de 99%. Près de 67% sont placés à moyen et long terme.

Le Fonds Collectif de Garantie des Dépôts a réalisé, au titre de l'année 2013, un bénéfice net d'impôt de 398 millions de dirhams contre 332 en 2012.

4 - Concertation avec les associations professionnelles

La Banque Centrale a organisé, en 2013, plusieurs rencontres avec les associations professionnelles concernées, à l'effet d'examiner la mise en œuvre des feuilles de route arrêtées dans le cadre de sa démarche de concertation et d'échange sur les réformes et questions intéressant directement ou indirectement le secteur bancaire.

Les sujets traités avec le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM) ont porté en particulier sur des questions liées à l'application des dispositions des lois portant sur la protection du consommateur et la protection des données à caractère personnel, les conditions de financement des entreprises (projet de mise en place de l'observatoire de la TPME, le nouveau mécanisme de refinancement des crédits aux TPME, le fonds de soutien aux TPME), les projets de réformes prudentielles (coefficient de division des risques, ratios minimums de fonds propres, Bâle III, devoir de vigilance, ...), l'inclusion financière (stratégie d'éducation financière, indicateurs d'inclusion financière et la médiation bancaire) et les systèmes de paiement notamment la question afférente à l'ouverture du marché d'acquisition des paiements par carte à de nouveaux acteurs.

Ont été également traitées avec le GPBM, les mesures devant être engagées pour améliorer l'environnement des affaires notamment le projet de réforme des sûretés mobilières au Maroc et le lancement d'un appel d'offres pour le choix d'un deuxième crédit bureau.

Avec l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement, les échanges se sont focalisés sur la restructuration du secteur du crédit à la consommation et les pratiques concurrentielles, l'application de la réglementation prudentielle au secteur, la fiscalité applicable aux sociétés de crédit-bail, ainsi que sur la protection de la clientèle.

Avec la Fédération Nationale des Associations de Micro-crédit, la Banque a tenu au cours de 2013 une réunion consacrée notamment à la mise en œuvre de la stratégie nationale de la Micro-finance, à la structuration du réseau de Micro-finance solidaire, à l'adhésion des associations au Credit bureau et à la protection de leur clientèle.

5 - Coopération internationale

Durant l'année 2013, la Banque a renforcé sa coopération avec les autres Banques Centrales et les institutions internationales et régionales et a participé à divers travaux et événements organisés par ces instances.

Dans ce cadre, Bank Al-Maghrib a signé une convention de coopération avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) portant sur l'échange d'expertise dans les domaines d'activité relevant de leurs compétences respectives, notamment en matière de supervision bancaire, de stabilité financière et de financement des économies.

Dans le cadre de cette convention, une délégation de la Banque a effectué une visite de travail à la BCEAO. Les échanges entre les deux parties ont porté notamment sur la surveillance macroprudentielle, le financement de l'économie incluant le soutien aux PME et à l'habitat, ainsi que l'éducation financière et la concurrence bancaire.

Par ailleurs, la Banque a pris part aux travaux de la 20^{ème} conférence des gouverneurs des banques centrales des pays francophones organisée par la Banque de France autour du thème « Sorties des crises, défis prudentiels et risques pour les banques centrales ».

Elle a également participé au sommet de la CYFI (Child and Youth Finance International) au cours duquel les représentants de la Banque ont présenté la stratégie nationale d'éducation financière au Maroc via la fondation créée à cet effet.

En matière d'échange d'expériences, la Banque a reçu une délégation de la Banque Centrale des Pays-Bas composée d'une vingtaine de personnes. Cette visite s'est inscrite dans le cadre d'un programme visant à faire découvrir aux cadres de cette banque les modes de gouvernance et bonnes pratiques des institutions homologues. Cette délégation a notamment abordé avec les responsables de Bank Al-Maghrib les défis et opportunités du secteur financier marocain et les enjeux pour la Banque en termes de stabilité financière.

D'autres visites d'études ont été effectuées, auprès de la Direction de la Supervision Bancaire, par des délégations des autorités de supervision des pays d'Afrique subsaharienne et de l'Autorité Monétaire Palestinienne. Elles ont couvert des thèmes liés, en particulier, aux pratiques de contrôle, à la réglementation comptable et bancaire, à la surveillance macroprudentielle et au contrôle du secteur du micro-crédit.

Enfin, un cadre de Bank Al-Maghrib a pris part à une mission d'assistance technique de la Banque Mondiale au profit de la Banque Centrale de la Tunisie pour la mise en place d'un système de garantie des dépôts bancaires. Un autre cadre a été invité par la Banque Centrale de Burundi à présenter l'expérience marocaine en matière d'éducation financière.

CHAPITRE VI

PROMOTION DE L'INCLUSION FINANCIERE
ET PROTECTION DE LA CLIENTELE
DES ETABLISSEMENTS
DE CREDIT

بنك المغرب

بنك المغرب

La promotion de l'inclusion financière, qui constitue une composante importante de la stratégie de développement intégrée du secteur financier national à horizon 2020, est, depuis quelques années, une préoccupation majeure de Bank Al-Maghrib.

Au cours de l'année 2013, la Banque a continué à promouvoir l'inclusion financière, qu'elle a inscrite parmi les axes prioritaires de son plan stratégique 2013-2015. Elle a, dans ce cadre, pris un ensemble de mesures et a œuvré pour la mise en place par les banques, de stratégies visant la bancarisation des populations à bas revenus à travers notamment le renforcement de leurs implantations au niveau national et le développement de l'offre de produits et services adaptés à chaque type de clientèle. Ainsi et grâce aux différentes actions menées et à l'implication des banques, l'accès de la population aux services financiers s'est amélioré, le taux de bancarisation ayant atteint plus de 60% à fin 2013.

Pour que le développement de l'inclusion financière se fasse sur des bases saines et équilibrées, la Banque a veillé à consolider les dispositifs de protection de la clientèle des établissements de crédit, à l'aune des réformes légales adoptées par le Maroc pour se mettre au diapason des meilleurs standards dans ce domaine. A cet égard, Bank Al-Maghrib a engagé, avec le système bancaire, une réflexion approfondie sur le dispositif de médiation bancaire en vue de renforcer ses moyens et élargir ses compétences, ce qui a abouti à la création d'un centre de médiation bancaire, opérationnel depuis début 2014.

Elle a également pris l'initiative de coordonner, avec les parties prenantes, les actions d'éducation financière dans le cadre d'une stratégie de long terme portée par la Fondation Nationale pour l'Education Financière, créée en mars 2013, ainsi que du plan d'action triennal fixé par son Conseil d'administration. La deuxième édition des journées de l'éducation financière pour les enfants, organisées en mars 2013, a connu un franc succès avec près de 60.000 élèves bénéficiaires de ce programme.

La Banque a continué, par ailleurs, à œuvrer pour l'amélioration de l'accès des TPME au financement bancaire.

1 - Développement de l'accès aux services financiers

Sous l'impulsion de la Banque Centrale, les banques ont continué en 2013 à développer leurs réseaux d'agences et poursuivi la mise en œuvre de leurs stratégies Low Income Banking (LIB) visant principalement la bancarisation des populations à bas revenus, à travers la mise en place de produits adaptés aux besoins de ce type de clientèle et en utilisant des solutions technologiques innovantes (cartes de paiement prépayées, mobile banking, packages adaptés...).

Dans ce cadre, elles ont développé des relations de partenariat avec des intermédiaires en opérations bancaires notamment les associations de micro-crédit, les opérateurs de télécommunication et les sociétés intermédiaires en matière de transfert de fonds portant sur la distribution de services bancaires. Elles ont ainsi lancé le « mobile banking » qui offre notamment la possibilité pour les clients de ces intermédiaires de réaliser des opérations de dépôts et retraits d'argent en espèces, le transfert d'argent, le virement et le règlement des factures. Ce dispositif devrait contribuer à l'amélioration des indicateurs de bancarisation, eu égard à son utilisation facile et vu le taux d'équipement élevé de la population marocaine en terminaux mobiles.

Le secteur du micro-crédit, en offrant des services à une population non bancarisée et économiquement faible, constitue également un vecteur incontournable de l'inclusion financière. Ce secteur a connu un essor important jusqu'à 2008, date à laquelle des fragilités sont venues ralentir sa croissance. Aujourd'hui, le secteur s'inscrit, grâce aux mesures entreprises en vue de son redressement, dans une nouvelle phase de mutation, compte tenu des réformes légales en cours, du processus d'assainissement dont il a fait l'objet et de la nouvelle stratégie nationale qui trace les grands axes de son développement.

Le développement de l'inclusion financière a également été rendu possible grâce aux actions engagées par la Banque et les pouvoirs publics notamment en vue de la modernisation et la sécurisation des systèmes de paiement et des mesures d'encadrement prises pour améliorer le cadre réglementaire visant ainsi à instaurer une relation plus équilibrée et transparente entre les banques et leurs clients.

Encadré n°17 : Mesures prises au cours des dernières années pour favoriser le développement de l'inclusion financière sur des bases saines et transparentes

1 - Levée de barrières à l'accès aux services bancaires :

- Accès gratuit aux services bancaires de base : une directive de Bank Al-Maghrib datant du 5 mai 2010 a fixé une liste de 16 services bancaires devant être assurés gratuitement par les banques en faveur de la clientèle (ouverture de comptes, délivrance de chéquier, délivrance du livret d'épargne, domiciliation de salaire, demande d'attestation du relevé d'identité bancaire, versement en espèces hors acquittement timbre fiscal, etc.).
- Ouverture de comptes de dépôts à vue, sans versement de fonds au préalable.
- La loi bancaire prévoit que toute fermeture, par un établissement de crédit, d'une agence doit être portée à la connaissance de la clientèle par tout moyen approprié, deux mois au moins avant la date de fermeture effective. Les clients qui souhaitent clôturer leurs comptes ou transférer leurs fonds peuvent le faire sans frais.

Encadré n°17 (suite)

2 - Transparence et information de la clientèle :

- Affichage des conditions bancaires : les conditions appliquées par les établissements de crédit doivent être portées à la connaissance du public. Cette information doit être assurée au moins sur support papier et par voie d'affichage dans les locaux des établissements de crédit.
- Conventions d'ouverture de comptes de dépôt avec des clauses protégeant les droits du client.
- Relevés de comptes bancaires transparents, avec des libellés clairs.

3 - Facilitation du règlement des différends entre les établissements et leur clientèle :

- Droit de la clientèle de saisir Bank Al-Maghrib de tout litige l'opposant aux établissements de crédit.
- Mise en place en décembre 2009 d'un dispositif de médiation bancaire. Ce dernier a récemment fait l'objet d'une refonte, en concertation avec la profession bancaire, qui a abouti à la création d'un centre de médiation indépendant des établissements de crédit, dont les moyens ont été renforcés et le périmètre de compétences élargi.

4 - Mise en place du Credit bureau : Créé en 2009 sous l'initiative de Bank Al-Maghrib, le credit bureau a pour mission la centralisation des informations positives et négatives afférentes aux prêts consentis aux personnes physiques et morales.

Dans le prolongement des mesures prises au cours de ces dernières années pour améliorer la transparence des pratiques bancaires, Bank Al-Maghrib a établi un indice des prix des services bancaires (IPSB) en concertation avec le GPBM.

Encadré n°18 : Indice des prix des services bancaires (IPSB)

L'IPSB, objet de la directive de Bank Al-Maghrib n°2/G/2012, est un indice qui retrace l'évolution relative des prix des principaux services bancaires utilisés par la clientèle des particuliers des banques de dépôt, d'une année à l'autre.

La composition du panier des services bancaires de référence pour le calcul de l'indice a été arrêtée comme suit :

- package de base de chaque banque ;
- frais de tenue de compte ;
- retrait par chèque guichet auprès de l'agence domiciliaire ;
- encaissement de chèque ;
- virement vers banque confrère ;
- prélèvement automatique ;
- mise à disposition émise ;
- certification de chèque ;
- opposition sur chèque volé ou perdu ;
- carte bancaire électron ;
- opposition sur carte bancaire ;
- frais d'abonnement à la banque sur internet ;
- droit de garde ;
- commissions sur ordre de bourse.

Encadré n°18 (suite)

Le calcul de l'IPSB repose sur les hypothèses suivantes :

- la composition du panier de services bancaires reste inchangée tandis que le poids desdits services est revu annuellement ;
- application de la méthodologie de Laspeyres des prix ;
- fréquence annuelle avec 2011 comme année de référence.

La valeur de l'indice à fin 2013 ressort à 105, soit un renchérissement global des prix de près de 5 points par rapport à l'année de base 2011. L'IPSB calculé au titre de l'année 2012 a été relativement stable par rapport à 2011 (+0,6 point).

D'un autre côté, et afin de mieux mesurer l'accès de la population aux services financiers, au-delà de la simple détention d'un compte bancaire, et apprécier leur degré d'usage, Bank Al-Maghrib a mis en place de nouveaux indicateurs inspirés des meilleurs standards. Ces indicateurs visent aussi à faciliter l'évaluation des stratégies et politiques d'inclusion financière mises en place.

Les premiers reporting transmis par les banques, en relation avec ces indicateurs, ont été reçus et leur exploitation devrait permettre de mieux cibler les actions à entreprendre.

Encadré n°19 : Indicateurs d'inclusion financière

Les indicateurs d'inclusion financière sont répartis en deux catégories : certains évaluent l'accès des personnes adultes aux services financiers et d'autres informent sur le degré d'usage de ces services.

Ils sont déterminés sur la base de nouveaux états que les banques doivent communiquer semestriellement à Bank Al-Maghrib et donnant des informations détaillées sur les déposants, les clients débiteurs ainsi que sur les guichets et les intermédiaires en opérations effectuées par les établissements de crédit :

- ventilation par guichet et par catégorie d'entreprises des comptes de dépôt (TPE, PME, GE et entrepreneurs individuels) ;
- ventilation par guichet des comptes de dépôt des particuliers (comptes chèques, comptes d'épargne, comptes à terme, autres comptes) ;
- ventilation du crédit, par guichet et par nombre et montant, selon la catégorie de la clientèle (TPE, PME, GE, entrepreneurs individuels et particuliers) ;
- ventilation de la clientèle (particuliers, entrepreneurs individuels, TPE, PME) par guichet et par genre (masculin, féminin) ;
- ventilation par guichet des comptes adossés aux cartes prépayées ;
- ventilation par localité des intermédiaires en opérations effectuées par les établissements de crédit ;
- ventilation par localité des guichets automatiques de banque.

Encadré n°19 (suite)

L'exploitation des premières données reçues a permis de dégager les résultats ci-après :

Indicateurs de l'inclusion financière		
Accès	Nombre de points d'accès pour 10 000 adultes au niveau national	6,5
	Pourcentage des unités administratives avec au moins un point d'accès	60,9
Usage	Pourcentage des adultes ayant au moins un compte de dépôt	72,6
	Nombre de comptes de dépôts pour 10 000 adultes	7 256
	Pourcentage des adultes ayant au moins un crédit	45,3
	Nombre de comptes de crédit pour 10 000 adultes	4 525

En parallèle, et en vue de compléter les données collectées à travers les indicateurs susvisés par des informations relatives à la demande, une enquête de perception des services financiers, auprès des ménages, a été menée en partenariat avec la Banque Mondiale dans l'optique d'apprécier la capacité financière de la population marocaine. Cette étude, dont les résultats sont attendus au terme du 1^{er} semestre 2014, cherche à mieux comprendre les comportements des ménages, leurs motivations et connaissances des questions financières, dans le but de rendre les interventions des parties prenantes plus efficaces.

2 - Promotion de l'éducation financière

L'éducation financière joue un rôle majeur dans la sensibilisation des citoyens à l'importance des services financiers et l'amélioration de leur niveau de vie. Elle leur permet de mieux comprendre ces services et les aide à améliorer la gestion de leurs revenus, à épargner et à investir de façon efficiente.

A cet égard, la Banque a pris l'initiative de coordonner, avec les parties prenantes, les actions d'éducation financière dans le cadre d'une stratégie de long terme portée par la Fondation nationale pour l'éducation financière, créée début 2013.

Cette Fondation a pour principale mission de mettre en œuvre cette stratégie nationale. Elle ambitionne de promouvoir les principes et les bonnes pratiques relatifs à l'éducation financière et de sensibiliser la population à une bonne connaissance des services financiers et des moyens pour se prémunir des risques y afférents.

Ses membres sont Bank Al-Maghrib, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques, l'Autorité du Marché des Capitaux, l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale, la Société Gestionnaire de la Bourse de Casablanca, la Confédération Générale

des Entreprises du Maroc, le Groupement Professionnel des Banques du Maroc, la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance, l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement et la Fédération Nationale des Associations de Micro-crédit.

Tenant compte d'un premier diagnostic des besoins et de la cartographie des initiatives individuelles existantes en matière d'éducation financière ainsi que des meilleures pratiques observées, la stratégie nationale d'éducation financière définie par la Fondation repose sur trois axes:

- mise en place de programmes de sensibilisation et d'éducation financière adaptés aux différents segments de la population afin de favoriser leur inclusion financière ;
- développement des compétences de la population pour l'acquisition des capacités à assumer les décisions et les risques financiers ;
- promotion de la coopération en matière d'éducation financière.

En matière de coopération, la Fondation a mis en place, en concertation avec les acteurs de l'éducation et de l'enseignement ainsi que les acteurs de développement socio-économique, plusieurs plans d'action²⁰ dans un cadre de coopération et de synergie. En vertu de ce dispositif de coopération, les parties s'engagent à mettre leurs ressources humaines et matérielles, scientifiques et techniques au service des actions d'éducation financière. Dans ce cadre, des journées d'éducation financière pour les enfants et les jeunes âgés entre 8 et 17 ans sont organisées en tant qu'actions ponctuelles, en vue de leur inculquer les principes de la finance.

Encadré n°20 : Journées d'éducation financière pour les enfants

La semaine de la finance pour les enfants et les jeunes, initiée en 2012, constitue l'un des premiers jalons de la stratégie d'éducation financière. Après avoir touché près de 30.000 enfants âgés entre 11 et 18 ans en 2012, l'édition de 2013 a vu cette cible doubler à environ **60.000 élèves et collégiens** sur tout le Royaume et celle de 2014 ambitionne de couvrir une population encore plus large.

Le programme de ces manifestations, qui s'est étendu sur une semaine, comporte des visites aux agences bancaires et sièges de Bank Al-Maghrib pour les collégiens, des formations animées par les banquiers dans les lycées, des visites à la Bourse des Valeurs de Casablanca et aux compagnies d'assurances. Ces visites ont couvert également le Musée de la Monnaie de Bank Al-Maghrib et Dar As-Sikkah.

La Fondation œuvre également à nouer des partenariats avec certains organismes internationaux concernés par les questions d'éducation financière. Deux partenariats sont en cours de conclusion : l'un avec la Child and Youth Finance International (CYFI), une organisation non gouvernementale,

²⁰ Actions réalisées avec les organismes ci-après :

- le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle ;
- le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres ainsi qu'avec les universités ;
- le Ministère de l'Artisanat, de l'Economie Sociale et Solidaire ;
- l'Agence de Développement Social.
- le Centre Mohammed VI de Soutien à la Micro finance Solidaire ;

basée à Amsterdam et œuvrant pour l'éducation financière des enfants et des jeunes et l'autre avec l'OCDE-INFE qui permettront d'inscrire, dès à présent, son action dans un cadre de bonnes pratiques en matière d'éducation financière.

3 - Protection de la clientèle des établissements de crédit

Dans le prolongement des actions entreprises ces dernières années, visant la protection de la clientèle, la Banque a engagé plusieurs mesures couvrant notamment le renforcement du suivi des réclamations, la réforme du dispositif de médiation bancaire et la refonte des dispositions régissant le taux maximum des intérêts conventionnels.

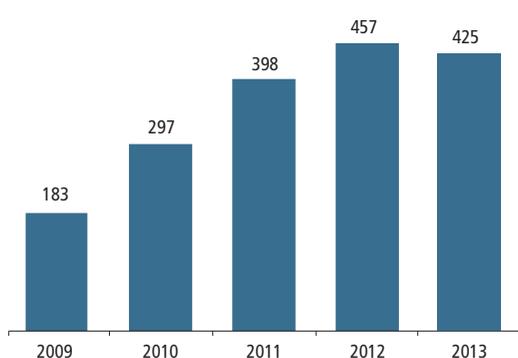
3.1 - Traitement des réclamations de la clientèle

Au terme de l'année 2013, le nombre de réclamations et demandes diverses instruites par la Direction de la Supervision Bancaire poursuit sa tendance haussière constatée les années précédentes, avec un total de 700 contre 675 en 2012. Sur ce total, le nombre des réclamations s'est établi à 425, contre 457 une année auparavant.

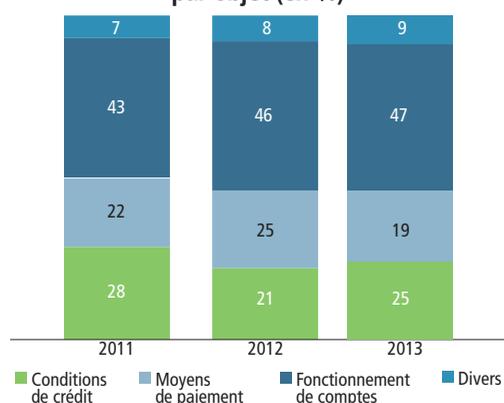
Les doléances portant sur le fonctionnement de comptes continuent de prédominer avec une part de 47% des réclamations reçues, dont près de 37% relatives à la problématique de clôture de comptes. Il convient de souligner, à cet égard, qu'il s'agit pour l'essentiel de demandes formulées par les clients antérieurement à 2010, Bank Al-Maghrib ayant, depuis, engagé les banques à systématiser le traitement de ces demandes.

Les réclamations relatives aux conditions de crédit ont constitué 25% des dossiers traités par la Banque, dont près de 5% émanent de clients ayant des difficultés financières.

Graphique n°78 : Evolution du nombre des réclamations



Graphique n°79 : Répartition des réclamations par objet (en %)



En termes de profilage, près de 96% des réclamations proviennent des personnes physiques, dont plus de la moitié émane de clients résidant sur l'axe Casablanca-Rabat-Kenitra et 4% ont été adressées par des Marocains Résidant à l'Étranger (MRE).

La Direction de la Supervision Bancaire a également traité 168 réquisitions émanant du Parquet, dont 20 relatives aux mesures de gel des avoirs.

Pour renforcer davantage la protection de la clientèle, des vérifications sur place ont été diligentées auprès des banques pour s'assurer de l'application effective des recommandations que Bank Al-Maghrib avait formulées l'année précédente, en relation avec le traitement des réclamations et le processus de clôture des comptes de la clientèle.

3.2 - Mise en place d'un centre de médiation bancaire

Dans le cadre des mesures prises par Bank Al-Maghrib, en concertation avec le secteur bancaire en vue d'améliorer les relations entre les établissements de crédit et leur clientèle et devant la constatation de l'augmentation continue des réclamations traitées aussi bien par les établissements de crédit que par Bank Al-Maghrib, un mécanisme de résolution à l'amiable des différends pouvant naître entre les établissements de crédit et leur clientèle, avait été mis en place en 2009.

Au vu des réalisations limitées de ce dispositif de médiation, une réflexion approfondie a été menée avec la profession bancaire de façon à lui insuffler un nouvel élan et à lui permettre d'atteindre davantage de transparence, d'accessibilité et d'efficacité pour une meilleure protection de la clientèle.

Le dispositif de médiation bancaire a pris, à l'issue de ce processus, une dimension institutionnelle par la création, au cours de 2013, d'un Centre Marocain de Médiation Bancaire. Ce centre a pour rôle de gérer deux dispositifs :

- le dispositif de médiation institutionnelle au profit des personnes physiques et morales. Le recours à ce système restera volontaire et gratuit. Il traitera notamment les différends relatifs aux moyens de paiement, au fonctionnement du compte et au traitement des litiges liés aux crédits ne dépassant pas 1.000.000 de dirhams.
- le dispositif de médiation conventionnelle, à titre onéreux, au profit des personnes physiques et morales, régi par les principes de droit commun applicables à la médiation (loi n°08-05). Ce dispositif traitera des litiges dont les montants dépassent le seuil de 1.000.000 de dirhams.

Encadré n°21 : Centre Marocain de Médiation Bancaire

Le Centre Marocain de Médiation Bancaire est constitué sous la forme d'une association à but non lucratif. Ses membres fondateurs sont Bank Al-Maghrib, l'Agence Nationale de la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise, le Groupement Professionnel des Banques du Maroc, l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement et la Fédération Nationale des Associations de Micro-crédit.

D'autres membres honoraires connus pour leur compétence et leur indépendance peuvent être désignés par le Conseil d'administration du centre.

Objet : le Centre a pour missions :

- le règlement à l'amiable des différends pouvant naître entre d'une part, les banques, les sociétés de financement et les associations de micro-crédit et d'autre part, leur clientèle à travers deux dispositifs de médiation institutionnelle et conventionnelle et ce, dans les conditions et suivant les modalités prévues par le règlement de médiation ;
- l'organisation de manifestations visant la sensibilisation et la promotion de la médiation ;
- la conclusion de tout partenariat avec des organismes publics ou privés, nationaux ou internationaux, en vue du développement de ce mode de règlement des différends.

Organes de gouvernance :

- **Conseil d'administration :** composé des membres actifs et de quatre personnalités indépendantes choisies en raison de leur expertise et de leur expérience professionnelle en matière bancaire, financière et juridique.

Il dispose de tous les pouvoirs nécessaires à la bonne marche du Centre, notamment la désignation du Médiateur et la fixation de ses émoluments, le contrôle de l'activité du Centre et la fixation de son budget. Lors de l'assemblée générale constitutive, Monsieur le Wali de Bank Al-Maghrib a été désigné en qualité de président du Conseil d'administration.

- **Comité de direction :** constitué par le conseil d'administration qui lui délègue tout ou partie de ses attributions.

- **Médiateur :** investi des pouvoirs les plus étendus pour diriger le Centre et prendre toutes les mesures nécessaires à sa gestion quotidienne. Il exerce les attributions qui lui sont formellement attribuées par le Président du Conseil.

3.3 - Dispositions relatives au taux maximum des intérêts conventionnels des établissements de crédit

En concertation avec le Groupement Professionnel des Banques du Maroc et l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement, Bank Al-Maghrib a publié un modificatif de la circulaire n°19/G/2006 du 23 octobre 2006 relative au taux maximum des intérêts conventionnels des établissements de crédit.

Ce texte vise à assurer la convergence vers les standards internationaux en la matière, notamment la Directive européenne sur les contrats de crédits aux consommateurs.

Il intègre, par ailleurs, les dispositions de la loi n°31-08 édictant des mesures de protection du consommateur notamment les exigences en matière de remboursement par anticipation sans pénalité pour le crédit à la consommation et de communication du taux effectif global.

Le taux effectif global reflète dorénavant, outre les intérêts calculés sur la base du taux contractuel et les commissions liées à l'octroi du crédit, l'intégralité des frais de dossiers ainsi que tous les frais et rémunérations payés ou dus à des intermédiaires intervenant dans le processus d'octroi des crédits. Cette circulaire exclut les primes d'assurance liées au crédit, tout en imposant l'obligation aux établissements de crédit de les mentionner au niveau de l'offre et du contrat de crédit.

Le taux effectif global, excluant les frais de dossiers à concurrence de 150 dirhams hors taxe, ne doit pas dépasser le taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC) en vigueur au moment de la signature du contrat et à l'occasion du remboursement par anticipation total du crédit autre que le crédit à la consommation. Le texte a imposé l'obligation de communication de ce taux au niveau de tous les documents contractuels avec les clients (offre de crédit, contrat, relevé de comptes, échelles d'intérêts...).

4 - Renforcement du cadre incitatif de financement de la TPME

Dans le cadre des initiatives prises pour promouvoir les TPME et afin de consolider leur résilience et de renforcer leur capacité de contribution à la croissance économique, Bank Al-Maghrib a entrepris, en partenariat avec d'autres partenaires notamment la profession bancaire, la Caisse Centrale de Garantie et la CGEM, plusieurs actions incitatives.

Ainsi et depuis 2005, la Banque a contribué activement aux campagnes de sensibilisation nationales sur le financement de la PME à l'effet d'améliorer les conditions de leur financement et d'asseoir une relation de confiance entre ce segment d'entreprises et les banques. Une nouvelle campagne est prévue courant 2014.

D'autres mesures ont été également prises pour renforcer la gouvernance et la transparence financière des entreprises notamment à travers la mise en place du credit bureau et la standardisation des éléments minimums d'information à fournir par celles-ci dans le cadre d'une demande de crédit.

Pour contribuer à l'amélioration des conditions de financement des TPME, la Banque a également œuvré, en partenariat avec le secteur bancaire et d'autres partenaires, à la mise en place d'un observatoire de la TPME, dont les statuts ont été adoptés lors de l'Assemblée Générale constitutive tenue en novembre 2013.

Encadré n°22 : Observatoire marocain de la TPME

L'Observatoire de la TPME est constitué sous la forme d'une association à but non lucratif. Il a pour missions statutaires notamment de :

- mettre à la disposition du secteur public et privé des statistiques sur la TPME ;
- réaliser des études généralistes et thématiques en relation avec la TPME ;
- proposer des offres de service.

Les membres fondateurs de l'observatoire sont : Bank Al-Maghrib, le Ministère chargé de l'Economie et des Finances, le Ministère chargé de l'Industrie et du Commerce, le Ministère chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance , la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale, l'Agence Nationale de la Promotion de la PME, le Groupement Professionnel des Banques du Maroc, l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale, la Caisse Centrale de Garantie, la Confédération Générale des Entreprises du Maroc.

De même, la Banque a introduit, en décembre 2013, un nouveau mécanisme de refinancement des banques les incitant à financer davantage la TPME, tout en accordant des incitations accrues pour le financement des entreprises opérant dans le secteur industriel et celles orientées vers l'export.

Dans le même sillage, la Banque et la profession bancaire ont engagé la réflexion, avec la Caisse Centrale de Garantie, sur la mise en place d'un Fonds de soutien financier de cette catégorie d'entreprises. Ce Fonds aurait pour objet de cofinancer, parallèlement à l'octroi d'un crédit bancaire, les opérations visant le rétablissement et la pérennité de l'équilibre financier des TPME jugées viables, mais connaissant des difficultés passagères.

بنك المغرب

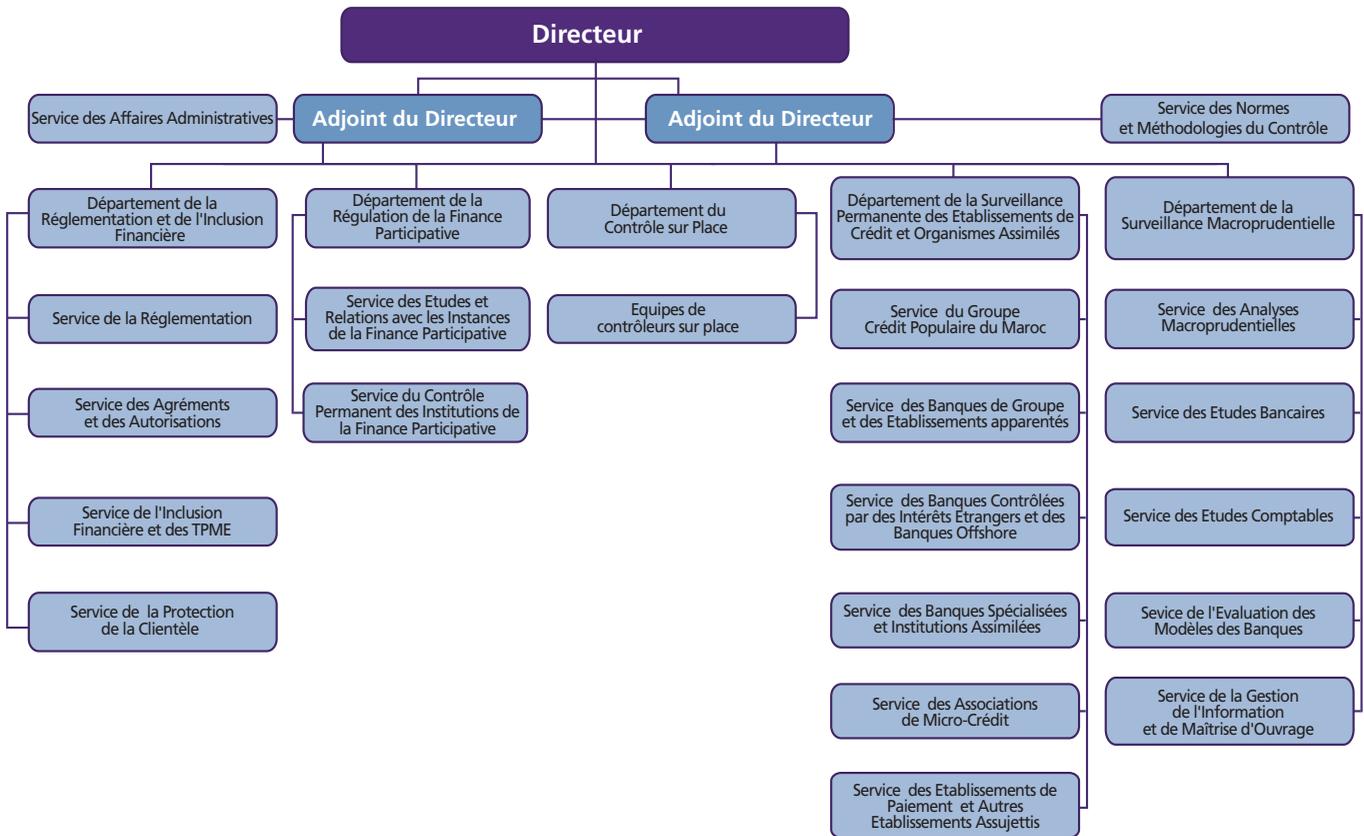
ANNEXES

بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب

Annexe 1

Organigramme de la Direction de la Supervision Bancaire



Liste des établissements de crédit

Banques

Dénomination sociale	Adresse du siège social
AL BARID BANK	798, Angle Boulevard Ghandi et Boulevard Brahim Roudani - Casablanca
ARAB BANK PLC	174, Boulevard Mohamed V - Casablanca
ATTIJARIWafa BANK	2, Boulevard Moulay Youssef – Casablanca
BANK AL-AMAL	288, Boulevard Mohamed Zerktouni - Casablanca
BANQUE CENTRALE POPULAIRE « B.C.P »	101, Boulevard Mohamed Zerktouni – Casablanca
BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTERIEUR « BMCE BANK »	140, Avenue Hassan II – 20000 - Casablanca
BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE « B.M.C.I »	26, Place des Nations Unies – Casablanca
BANQUE POPULAIRE DU CENTRE SUD	Avenue Hassan II – Agadir
BANQUE POPULAIRE D'EL JADIDA-SAFI	Boulevard Jamia Al Arabia - El Jadida
BANQUE POPULAIRE DE FES-TAZA	Angle Rue Allal Loudyi et Rue Abdelali Benchekroun - Fès
BANQUE POPULAIRE DE LAAYOUNE	9, Boulevard Mohamed V – Laâyoune
BANQUE POPULAIRE DE MARRAKECH - BENI MELLAL	Avenue Abdelkrim Khattabi – Marrakech
BANQUE POPULAIRE DE MEKNES	4, Rue d'Alexandrie – Meknès
BANQUE POPULAIRE DE NADOR-AI HOCEIMA	113, Boulevard Al Massira – Nador
BANQUE POPULAIRE D'OUJDA	Boulevard Derfoufi – Oujda
BANQUE POPULAIRE DE RABAT	3, Avenue de Tripoli – Rabat
BANQUE POPULAIRE DE TANGER-TETOUAN	76, Avenue Mohamed V - Tanger
CDG CAPITAL	Place Moulay El Hassan - Immeuble Mamounia. - Rabat
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	2, Avenue d'Alger – Rabat
CASABLANCA FINANCE GROUP	5-7, Rue Ibnou Toufail – Casablanca
CITIBANK MAGHREB	Lotissement Attaoufik- Imm. I – Ensemble immobilier Zenith Millénium -Sidi Maârouf - Casablanca
CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER « C.I.H »	187, Avenue Hassan II – Casablanca
CREDIT DU MAROC	48-58, Boulevard Mohamed V – Casablanca
FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL « F.E.C »	Angle Avenue Ben Barka et Avenue Annakhil – Hay Ryad Rabat
MEDIAFINANCE	27, Boulevard Moulay Youssef, 20060 - Casablanca
SOCIETE GENERALE	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
UNION MAROCAINE DE BANQUES « U.M.B »	36, Rue Tahar Sebti – Casablanca
BANCOSABADELL	Twin Center, Tour Ouest, 12ème étage - Casablanca
CAJA DE AHORROS Y PENSIONES DE BARCELONA « CaixaBank, S.A. »	179, Boulevard d'Anfa - Casablanca

Sociétés de crédit à la consommation

Dénomination sociale	Adresse du siège social
VIVALIS SALAF (Ex. Salaf Chaabi)	3, Rue d'Avignon - Casablanca
BMCI CREDIT CONSO	30, Av. des FAR - Casablanca
DAR SALAF S.A	207, Boulevard Zerktouni -Casablanca
OMNIUM FINANCIER POUR L'ACHAT A CREDIT « FINACRED »	18, Rue de Rocroy, Belvédère- Casablanca
RCI FINANCE MAROC S.A	44, Bd Khaled Bnou Loualid – Aïn Sebaa - Casablanca
SALAFIN	Zenith Millenium, Immeuble 8, Sidi Maarouf-Casablanca
SALAF AL MOUSTAKBAL S.A.	20, Boulevard de La Mecque - Laâyoune
SOCIETE DE CREDIT A LA CONSOMMATION « TASLIF »	29, Boulevard Moulay youssef - Casablanca
SOCIETE DE FINANCEMENT D'ACHATS A CREDIT « SOFAC-CREDIT »	161, Avenue Hassan II - Casablanca
SOCIETE DE FINANCEMENT NOUVEAU A CREDIT « FNAC »	Sahat Rabia Al Adaouia, Résidence Kays Agdal - Rabat
EQDOM	127, Angle Bd Zerktouni et rue Ibnou Bouraïd - 20100 Casablanca
SOCIETE NORDAFRICAINNE DE CREDIT « SONAC »	29, Boulevard Mohamed V - Fès
AXA CREDIT	79, Avenue Moulay Hassan 1er - Casablanca
SOCIETE REGIONALE DE CREDIT A LA CONSOMMATION « SOREC-CREDIT »	256, Bd Zerktouni - Casablanca
ASSALAF AL AKHDAR	1, Place Bandoeng - Casablanca
SOGEFINANCEMENT	127, Boulevard Zerktouni - Casablanca
WAFASALAF	72, Angle rue Ram Allah et Boulevard Abdelmoumen - Casablanca

Sociétés de crédit immobilier

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI IMMOBILIER	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
WAFI IMMOBILIER	112, Angle boulevard Abdelmoumen et rue Rembrandt Casablanca

Sociétés d'affacturage

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI FACTORING	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
MAROC FACTORING	63, Boulevard Moulay Youssef - Résidence Adriana 1 ^{er} étage - CP 20 060 - Casablanca

Sociétés de crédit-bail

Dénomination sociale	Adresse du siège social
BMCI - LEASING	Angle Rue Normandie et Rue Ibnou Fariss - Casablanca
COMPAGNIE MAROCAINE DE LOCATION D'EQUIPEMENT « MAROC- LEASING »	57, Angle Rue Pinel et Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
CREDIT DU MAROC LEASING « CDML »	201, Bd Zerktouni - Casablanca
SOCIETE GENERALE DE LEASING DU MAROC « SOGELEASE MAROC »	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
SOCIETE MAGHREBINE DE CREDIT-BAIL (LEASING) « MAGHREBAIL »	45, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
WAFABAIL	39-41, Angle Boulevard Moulay Youssef & rue Abdelkader El Mazini, 20 100 - Casablanca

Sociétés de cautionnement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
FINEA (Ex. CMM)	101, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
DAR AD-DAMANE	288, Boulevard Zerktouni - Casablanca

Sociétés de gestion de moyens de paiement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Espace porte d'Anfa, 8, Angle Bd d'Anfa et Avenue Moulay Rachid - 20050 Casablanca
M2M SPS	20, Rue Moussa Bnou Noussair - Casablanca
WAFA CASH*	15, Rue Driss Lahrizi - Casablanca

* Cet établissement est également agréé en tant qu'intermédiaire en matière de transfert de fonds

Autres sociétés

Dénomination sociale	Adresse du siège social
SOCIETE DE FINANCEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE « S.F.D.A »	28, Rue Abou Faris Al Marini, BP 49 - Rabat
DAR ASSAFAA LITAMWIL	4, Rue Sanaa - Casablanca
JAIDA	Place Moulay Hassan, Imm. Dalil - Rabat

Annexe 3

Liste des banques offshore

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK BANQUE OFFSHORE	58, Boulevard Pasteur - Tanger
BANQUE INTERNATIONALE DE TANGER -BANQUE OFFSHORE	Angle Avenue Mohamed V et Rue Moussa Bnou Noussair - Tanger
BMCI - BANQUE OFFSHORE- GROUPE BNP	Boulevard Youssef Ben Tachfine et Angle Boulevard Madrid - Tanger
SOCIETE GENERALE TANGER OFFSHORE (SG.TANGER OFFSHORE)	58, Boulevard Mohamed V - Tanger
BMCE BANK - BANQUE OFFSHORE	Zone Franche, Port de Tanger, BP 513 - Tanger
CHAABI INTERNATIONAL BANK OFFSHORE (CIB BANQUE OFFSHORE)	Rue Cellini, Sidi Boukhari - Tanger

Liste des Associations de Micro-Crédit

Dénomination sociale	Adresse du siège social
Association AL Amana pour la Promotion des Microentreprises (AL AMANA)	40,Rue Al Fadila, quartier industriel, Q.Y.M, Rabat - 10 000
Association Al Karama pour le Micro-Crédit (AL KARAMA)	38, Bd Abdelmounen Appt 23, 4 ^{ème} étage Hassan Rabat
Association Ismailia pour le Micro-Crédit (AIMC)	115, Boulevard Lahboul-BP 2070 Meknès
Association Marocaine de Solidarité Sans Frontière (AMSSF)	1,Rue Abi Dar El Ghoufari-Quartier Prince Héritier-1 ^{er} étage Fès
Association Marocaine Oued Serou pour le Micro-Crédit (AMOS)	Rue oued Sbou, Hay Ettakadoum-EI Kbab Khenifra
Association Tétouanaise des Initiatives Sociaux- Professionnelles (ATIL)	Avenue Hassan II N° 70-Résidence Paloma Blanca-1 ^{er} Etage N° 1 Tetouan
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	3, Rue Docteur Veyre-Résidence Patio Casablanca
Fondation « ARDI »	Avenue hassan 2 , Hay Ibn sina, rue Iran-Témara Centre
Fondation Micro Crédits du Nord	N° 6, Rue Rachid Réda, Résidence Hayat 2 entresol, appt. N° 34 Tanger
Fondation pour le Développement Local et le Partenariat (FONDEP)	Im. Saraya angle Br Riad et Av. Alarz Hay Riad Rabat 10100
TAWADA	N° 119, avenue de la Résistance, appartement 27 Rabat
BAB RIZK JAMEEL	Rue Moulay Smail n°196, Roches noires, Casablanca
Institution Marocaine d'Appui à la Micro-Entreprise (INMAA)	Angle Rue Maamora et Rue Reine Elizabeth II, Immeuble A 2 ^{ème} etage appt. 2 Kenitra

Liste des sociétés intermédiaires en matière de transfert de fonds

Dénomination Sociale	Adresse
DAMANE CASH	212, Avenue Mohamed V – Résidence Elite. Bureau 211 Guéliz – Marrakech
EUROSOL	Résidence Ahssan Dar, Appart 3 et 4 ; Av Hassan II Rabat
QUICK MONEY	16/18 Lot. Attaoufik Espace Jet Business Class – Sidi Maarouf – Casablanca
MEA Finance Service	Résidence Hadi n°27, Rue Salim Cherkaoui. 6ème étage Casablanca
CASH PLUS	1, Rue des Pléiades - Quartier des Hopitaux- Casablanca
TRANSFERT EXPRESS	282, Boulevard de la Résistance et Angle Rue de Strasbourg - Casablanca
MONEYON MAROC	52, Boulevard Zerktouni Espace Erreada - Casablanca
UAE Exchange Morocco	3, Rue Bab Mansour, Espace porte d'Anfa - Casablanca
Maroc Traitement de Transactions "M2T"	Technopark, route de Nouaceur, BP 16430 - Casablanca

**Bilan cumulé des banques - Activité Maroc
au 31 décembre 2013**

(en milliers de DH)

ACTIF	31/12/12	31/12/13
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	28 484 660	29 967 592
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	110 938 542	120 135 699
A vue	17 949 798	18 067 740
A terme	92 988 744	102 067 959
Créances sur la clientèle	649 704 147	665 692 849
Crédits de trésorerie et à la consommation	231 285 855	220 242 993
Crédits à l'équipement	158 432 971	162 735 955
Crédits immobiliers	218 116 548	230 021 932
Autres crédits	41 868 773	52 691 969
Créances acquises par affacturage	6 667 169	4 758 108
Titres de transaction et de placement	147 179 615	159 730 866
Bons du Trésor et valeurs assimilées	80 895 452	97 887 129
Autres titres de créance	21 679 982	17 154 238
Titres de propriété	44 604 181	44 689 499
Autres actifs	15 693 974	15 767 011
Titres d'investissement	29 116 095	43 621 399
Bons du Trésor et valeurs assimilées	24 414 310	38 788 681
Autres titres de créance	4 701 785	4 832 718
Titres de participation et emplois assimilés	30 494 618	31 709 158
Créances subordonnées	1 356 224	1 357 645
Immobilisations données en crédit-bail et en location	812 977	1 485 490
Immobilisations incorporelles	4 652 958	4 827 777
Immobilisations corporelles	15 547 470	16 058 499
Total de l'Actif	1 040 648 449	1 095 112 093

(en milliers de DH)

PASSIF	31/12/12	31/12/13
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	28	23
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	119 591 572	129 882 001
A vue	9 558 171	11 324 853
A terme	110 033 401	118 557 148
Dépôts de la clientèle	696 640 145	722 252 729
Comptes à vue créditeurs	403 055 686	417 483 987
Comptes d'épargne	110 356 485	120 070 099
Dépôts à terme	160 655 332	161 323 004
Autres comptes créditeurs	22 572 642	23 375 639
Titres de créance émis	66 841 295	66 589 653
Titres de créance négociables	62 083 520	59 768 064
Emprunts obligataires	2 673 142	4 946 290
Autres titres de créance émis	2 084 633	1 875 299
Autres passifs	30 888 762	40 656 301
Provisions pour risques et charges	5 932 102	7 921 679
Provisions réglementées		
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	2 817 343	2 576 865
Dettes subordonnées	22 724 824	23 254 215
Ecarts de réévaluation	409 848	409 848
Réserves et primes liées au capital	59 269 364	63 524 455
Capital	22 585 303	24 205 880
Actionnaires. Capital non versé (-)	-340 000	-340 000
Report à nouveau (+/-)	3 404 224	4 257 528
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-6 841	7 038
Résultat net de l'exercice (+/-)	9 890 480	9 913 878
Total du Passif	1 040 648 449	1 095 112 093

(en milliers de DH)

HORS BILAN	31/12/12	31/12/13
Engagements donnés	192 259 493	205 433 615
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	4 470 868	2 552 876
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	71 880 706	76 767 396
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	35 059 512	36 407 017
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	79 872 007	82 852 052
Titres achetés à réméré		6 746 319
Autres titres à livrer	976 400	107 955
Engagements reçus	56 862 341	62 044 054
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	3 760 081	2 815 496
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	48 145 434	50 458 928
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	4 933 901	5 738 988
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir	22 925	3 030 642

Etat des Soldes de Gestion cumulé des banques - Activité Maroc
du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

(en milliers de DH)

	31/12/12	31/12/13
+ Intérêts et produits assimilés	45 405 008	46 630 245
- Intérêts et charges assimilées	17 044 717	18 014 619
MARGE D'INTERET	28 360 291	28 615 626
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	152 066	156 631
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	102 128	96 739
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	49 938	59 892
+ Commissions perçues	5 748 754	5 966 539
- Commissions servies	415 440	568 592
Marge sur commissions	5 333 314	5 397 947
± Résultat des opérations sur titres de transaction	2 046 861	3 248 577
± Résultat des opérations sur titres de placement	29 835	98 654
± Résultat des opérations de change	1 428 574	1 584 610
± Résultat des opérations sur produits dérivés	213 676	144 230
Résultat des opérations de marché	3 718 946	5 076 071
+ Divers autres produits bancaires	2 879 387	3 006 135
- Diverses autres charges bancaires	1 762 336	1 854 529
PRODUIT NET BANCAIRE	38 579 540	40 301 142
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	-133 549	-73 215
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	350 730	691 619
- Autres charges d'exploitation non bancaire	101 106	185 938
- Charges générales d'exploitation	18 321 108	19 238 696
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	20 374 507	21 494 912
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-4 181 887	-5 466 920
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-1 535 534	-975 023
RESULTAT COURANT	14 657 086	15 052 969
RESULTAT NON COURANT	-59 865	-492 066
- Impôts sur les résultats	4 706 742	4 647 023
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	9 890 479	9 913 880

**Bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation
au 31 décembre 2013**

(en milliers de DH)

ACTIF	31/12/2012	31/12/2013
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	87 562	85 191
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	530 447	606 121
A vue	498 149	553 126
A terme	32 298	52 995
Créances sur la clientèle	32 486 007	32 730 111
Crédits de trésorerie et à la consommation	31 262 461	31 529 979
Crédits à l'équipement	112 286	179 111
Crédits immobiliers	33 202	19 876
Autres crédits	1 078 058	1 001 145
Créances acquises par affacturage	178 298	260 986
Titres de transaction et de placement	28 384	36 727
Bons du Trésor et valeurs assimilées		358
Autres titres de créance		
Titres de propriété	28 384	36 369
Autres actifs	2 053 239	2 045 056
Titres d'investissement	26	0
Bons du Trésor et valeurs assimilées		
Autres titres de créance	26	0
Titres de participation et emplois assimilés	18 403	18 794
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	9 629 422	9 621 259
Immobilisations incorporelles	380 007	389 851
Immobilisations corporelles	445 788	421 677
Total de l'Actif	45 837 583	46 215 773

(en milliers de DH)

PASSIF	31/12/2012	31/12/2013
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	22 444 850	25 482 481
A vue	2 302 405	1 438 901
A terme	20 142 445	24 043 580
Dépôts de la clientèle	4 652 772	4 824 714
Comptes à vue créditeurs		
Comptes d'épargne		
Dépôts à terme		
Autres comptes créditeurs	4 652 772	4 824 714
Titres de créance émis	10 251 380	6 758 355
Titres de créance négociables	10 228 200	6 745 218
Emprunts obligataires		
Autres titres de créance émis	23 180	13 137
Autres passifs	2 475 149	2 976 243
Provisions pour risques et charges	236 558	126 798
Provisions réglementées	23 307	24 052
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	100 014	
Ecarts de réévaluation	16 957	16 957
Réserves et primes liées au capital	2 560 863	2 603 598
Capital	1 949 875	2 011 319
Actionnaires. Capital non versé (-)	-20 000	
Report à nouveau (+/-)	269 727	641 605
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-1	
Résultat net de l'exercice (+/-)	876 132	749 651
Total du Passif	45 837 583	46 215 773

**Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit à la consommation
du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013**

(en milliers de DH)

	31/12/12	31/12/13
+ Intérêts et produits assimilés	3 754 048	3 637 233
- Intérêts et charges assimilées	1 515 628	1 531 700
MARGE D'INTERET	2 238 420	2 105 533
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	2 778 263	3 122 323
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	2 359 790	2 800 010
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	418 473	322 313
+ Commissions perçues	456 793	545 586
- Commissions servies	73 469	81 616
Marge sur commissions	383 324	463 970
± Résultat des opérations sur titres de transaction	979	1 060
± Résultat des opérations sur titres de placement	1 273	2 115
± Résultat des opérations de change	276	156
± Résultat des opérations sur produits dérivés		0
Résultat des opérations de marché	2 528	3 331
+ Divers autres produits bancaires	66 531	75 613
- Diverses autres charges bancaires	11 341	1 155
PRODUIT NET BANCAIRE	3 097 935	2 969 605
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	-137	88
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	97 091	53 534
- Autres charges d'exploitation non bancaire	3 684	9
- Charges générales d'exploitation	1 253 580	1 240 332
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 937 625	1 782 886
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-600 770	-555 980
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	67 781	62 388
RESULTAT COURANT	1 404 636	1 289 294
RESULTAT NON COURANT	-29 013	-107 994
- Impôts sur les résultats	499 491	431 650
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	876 132	749 651

Annexe 10

**Bilan cumulé des sociétés de crédit-bail
au 31 décembre 2013**

(en milliers de DH)

ACTIF	31/12/12	31/12/13
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	269	624
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	14 502	9 410
A vue	6 894	9 410
A terme	7 608	
Créances sur la clientèle	104 186	74 677
Crédits de trésorerie et à la consommation	26 872	24 563
Crédits à l'équipement		
Crédits immobiliers	26 590	21 764
Autres crédits	50 724	28 350
Créances acquises par affacturage		
Titres de transaction et de placement	454	454
Bons du Trésor et valeurs assimilées		
Autres titres de créance	211	454
Titres de propriété	243	
Autres actifs	753 072	898 946
Titres d'investissement	27	27
Bons du Trésor et valeurs assimilées	27	27
Autres titres de créance		
Titres de participation et emplois assimilés	29 723	29 723
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	41 433 518	41 430 667
Immobilisations incorporelles	148 186	147 389
Immobilisations corporelles	28 455	25 844
Total de l'Actif	42 512 392	42 617 761

(en milliers de DH)

PASSIF	31/12/12	31/12/13
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	25	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	25 041 552	27 512 580
A vue	3 293 840	2 997 819
A terme	21 747 712	24 514 761
Dépôts de la clientèle	733 634	798 604
Comptes à vue créditeurs	14 970	20 234
Comptes d'épargne		
Dépôts à terme	591 788	581 499
Autres comptes créditeurs	126 876	196 871
Titres de créance émis	11 924 138	9 207 914
Titres de créance négociables	8 727 181	6 729 710
Emprunts obligataires	3 141 169	2 478 204
Autres titres de créance émis	55 788	
Autres passifs	1 847 822	2 002 362
Provisions pour risques et charges	104 583	149 947
Provisions réglementées	1 373	1 144
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	60 613	63 440
Ecarts de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital	1 148 725	1 149 665
Capital	820 609	834 209
Actionnaires. Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)	539 284	612 830
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
Résultat net de l'exercice (+/-)	290 034	285 066
Total du Passif	42 512 392	42 617 761

Annexe 11

**Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit-bail
du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013**

(en milliers de DH)

	31/12/12	31/12/13
+ Intérêts et produits assimilés	1 685	2 519
- Intérêts et charges assimilées	1 750 148	1 734 351
MARGE D'INTERET	-1 748 463	-1 731 832
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	14 524 067	14 565 574
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	11 676 811	11 648 034
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	2 847 256	2 917 540
+ Commissions perçues	6 748	10 708
- Commissions servies	12 489	10 963
Marge sur commissions	-5 741	-255
± Résultat des opérations sur titres de transaction		
± Résultat des opérations sur titres de placement		
± Résultat des opérations de change	16	38
± Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché	16	38
+ Divers autres produits bancaires	2 794	1 929
- Diverses autres charges bancaires	198	231
PRODUIT NET BANCAIRE	1 095 664	1 187 189
± Résultat des opérations sur immobilisations financières		
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	7 971	8 723
- Autres charges d'exploitation non bancaire	6 341	5 353
- Charges générales d'exploitation	294 181	303 410
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	803 113	887 149
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-313 577	-343 994
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-7 462	-57 477
RESULTAT COURANT	482 074	485 678
RESULTAT NON COURANT	-5 827	5 793
- Impôts sur les résultats	186 213	206 405
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	290 034	285 066

**Bilan consolidé des 8 groupes bancaires
au 31 décembre 2013**

(en milliers de DH)

ACTIF	31/12/12	31/12/13
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	36 415 593	39 710 365
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	99 481 276	96 588 716
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers disponibles à la vente	72 043 133	72 630 976
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	55 743 042	56 716 471
Prêts et créances sur la clientèle	759 839 250	786 643 645
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		
Placements détenus jusqu'à leur échéance	28 493 277	44 823 344
Actifs d'impôt exigible	2 258 184	1 996 621
Actifs d'impôt différé	2 151 253	2 432 405
Comptes de régularisation et autres actifs	18 671 651	19 259 238
Actifs non courants destinés à être cédés	27 698	103 621
Participations dans des entreprises mises en équivalence	1 521 213	1 663 603
Immeubles de placement	2 389 185	2 716 781
Immobilisations corporelles	22 584 220	23 671 394
Immobilisations incorporelles	3 187 558	3 650 560
Ecarts d'acquisition	8 919 624	9 013 664
Total de l'actif	1 113 726 157	1 161 621 404

(en milliers de DH)

PASSIF	31/12/12	31/12/13
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	534 282	348 326
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 024 499	3 796 603
Instruments dérivés de couverture		47 633
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	122 989 537	137 723 091
Dettes envers la clientèle	724 915 518	756 293 261
Titres de créance émis	71 293 899	60 706 333
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôt exigible	2 291 573	2 664 998
Passifs d'impôt différé	4 397 170	4 537 463
Comptes de régularisation et autres passifs	29 735 454	28 961 096
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
Provisions techniques des contrats d'assurance	19 172 216	20 312 549
Provisions	4 237 514	4 499 036
Subventions et fonds assimilés	2 969 475	2 711 866
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	21 681 164	22 307 352
Capitaux propres	108 483 856	116 711 797
Capitaux propres - part du groupe	96 118 760	104 123 817
Capital et réserves liées	54 807 803	56 629 747
Réserves consolidées	30 167 876	36 784 970
Gains ou pertes latents ou différés	1 030 740	1 253 832
Résultat de l'exercice	10 112 341	9 455 268
Intérêts minoritaires	12 365 096	12 587 980
Total du passif	1 113 726 157	1 161 621 404

**Compte de résultat consolidé des 8 groupes bancaires
du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013**

(en milliers de DH)

	31/12/12	31/12/13
+ Intérêts et produits assimilés	53 253 475	55 876 127
- Intérêts et charges assimilées	19 363 746	20 393 229
MARGE D'INTERET	33 889 729	35 482 898
+ Commissions (Produits)	9 342 734	10 472 669
- Commissions (Charges)	1 047 867	1 313 672
MARGE SUR COMMISSIONS	8 294 867	9 158 997
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 864 301	4 919 307
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	1 153 869	1 136 436
+ Produits des autres activités	7 543 602	7 808 028
- Charges des autres activités	5 835 719	6 147 680
PRODUIT NET BANCAIRE	48 910 649	52 357 986
- Charges générales d'exploitation	21 321 203	23 222 533
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2 437 297	2 705 568
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	25 152 149	26 429 885
- Coût du risque	-5 581 488	-7 721 222
RESULTAT D'EXPLOITATION	19 570 661	18 708 663
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	186 273	171 156
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	-209 695	181 007
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	-298	3 478
RESULTAT AVANT IMPOT	19 546 941	19 064 304
- Impôts sur les résultats	6 617 058	6 767 081
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
RESULTAT NET	12 929 883	12 297 223
Intérêts minoritaires	2 817 542	2 842 698
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	10 112 341	9 455 256

**Bilan du Fonds Collectif de Garantie des Dépôts
au 31 décembre 2013**

ACTIF	Montants en DHS	PASSIF	Montant en DHS
TITRES DE PLACEMENT	14 238 507 607,10	CONTRIBUTIONS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	11 990 820 111,18
TITRES DE PLACEMENT GARANTIS PAR L'ETAT	53 950 000,00	RESERVES	2 335 804 356,21
VALEURS RECUES EN PENSION	100 039 811,66	RESULTAT DE L'EXERCICE	398 320 917,68
COMPTE COURANT A BANK AL-MAGHRIB	5 242 368,74	COMPTE DE REGULARISATION "PASSIF"	29 864 838,57
TVA RECUPERABLE	361 526,25		
ETAT - CREDIT DE TVA	3 244 678,76		
COMPTE DE REGULARISATION ACTIF	353 464 231,13		
Total actif	14 754 810 223,64	Total Passif	14 754 810 223,64

Indicateurs Fondamentaux de solidité financière-base sociale

	2011	2012	2013
Adéquation des fonds propres			
Ratio de solvabilité	11,7	12,3	13,3
Fonds propres de base/Total des risques pondérés	9,6	10,1	11,1
Créances en souffrance nettes de provisions (en part des fonds propres)	12,9	13,6	16,8
Qualité des actifs			
Taux des créances en souffrance (Créances en souffrance/ Total des crédits)	4,8	5,0	5,9
Répartition sectorielle des crédits			
Prêts au secteur primaire	5,8	5,5	6,2
Prêts au secteur du Bâtiment et des travaux publics	13,9	12,6	12,4
Prêts au secteur de l'industrie de transformation	16,8	17,0	16,5
Prêts au secteur de l'Administration publique et collectivités locales	4,8	5,0	5,0
Prêts au secteur du commerce	6,6	6,7	6,2
Prêts au secteur du tourisme	2,8	2,9	2,4
Ménages	27,6	28,9	29,7
Prêts aux autres secteurs	21,7	21,4	21,6
Résultat et rentabilité			
Rendement moyen des actifs (ROA)	1,1	1,0	1,0
Rendement moyen des fonds propres (ROE)	13,4	11,8	10,6
Marge d'intérêt/Produit net bancaire (PNB)	75,8	76,6	74,0
Charges générales d'exploitation/PNB	47,9	47,5	47,7
Liquidité			
Actifs liquides/total des actifs	11,4	10,5	12,5
Actifs liquides/passifs à court terme	16,1	14,7	17,4
Positions ouvertes nettes en devises/fonds propres	7,3	7,4	11,3

TABLE DES MATIERES

بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب

MOT DU WALI	2
FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2013	7
CHIFFRES-CLES DU SYSTEME BANCAIRE	9
CHAPITRE I : PAYSAGE BANCAIRE MAROCAIN	13
1. Structure du système bancaire et actionnariat	15
2. Evolution des indicateurs d'inclusion financière	16
3. Implantation bancaire à l'étranger	19
4. Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés	20
5. Evolution de la concentration bancaire	21
CHAPITRE II : ACTIVITE ET RENTABILITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES	25
1. Activité et rentabilité des banques sur base sociale	27
2. Activité et rentabilité des sociétés de financement	48
3. Activité et rentabilité des banques offshore	58
4. Activité et rentabilité des associations de micro-crédit	61
5. Activité et rentabilité des groupes bancaires	62
CHAPITRE III : RISQUES BANCAIRES	69
1. Evolution de la couverture des risques par les fonds propres du point de vue prudentiel	71
2. Evolution du risque de liquidité	75
3. Evolution de l'endettement bancaire des ménages	77
4. Evolution de l'endettement bancaire des entreprises non financières	84
CHAPITRE IV : REFORMES LEGALES ET REGLEMENTAIRES	87
1. Réforme de la loi bancaire	89
2. Transposition des normes de Bâle III	92
3. Réformes comptables à l'échelle internationale	97
4. Exercice d'auto-évaluation par rapport aux principes fondamentaux révisés du Comité de Bâle pour un contrôle bancaire efficace	97
5. Projet de loi relatif aux obligations sécurisées	99
6. Loi relative aux prêts de titres	100
7. Dispositions relatives au Service de centralisation des impayés sur lettre de change normalisée	100

CHAPITRE V : SUPERVISION BANCAIRE ET SURVEILLANCE MACROPRUDENTIELLE	101
1. Adaptation de l'organisation de la fonction de supervision bancaire	103
2. Activités de la supervision bancaire	104
3. Surveillance macroprudentielle	111
4. Concertation avec les associations professionnelles	115
5. Coopération internationale	116
CHAPITRE VI : PROMOTION DE L'INCLUSION FINANCIERE ET PROTECTION DE LA CLIENTELE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	117
1. Développement de l'accès aux services financiers	119
2. Promotion de l'éducation financière	123
3. Protection de la clientèle des établissements de crédit	125
4. Renforcement du cadre incitatif de financement de la TPME	128
ANNEXES	131
Annexe 1 : Organigramme de la Direction de la Supervision Bancaire	133
Annexe 2 : Liste des établissements de crédit	134
Annexe 3 : Liste des banques offshore	137
Annexe 4 : Liste des Associations de Micro-Crédit	138
Annexe 5 : Liste des sociétés intermédiaires en matière de transfert de fonds	139
Annexe 6 : Bilan cumulé des banques - Activité Maroc	140
Annexe 7 : État des Soldes de Gestion cumulé des banques - Activité Maroc	143
Annexe 8 : Bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation	144
Annexe 9 : État des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit à la consommation	146
Annexe 10 : Bilan cumulé des sociétés de crédit-bail	147
Annexe 11 : État des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit-bail	149
Annexe 12 : Bilan consolidé des 8 groupes bancaires	150
Annexe 13 : Compte de résultat consolidé des 8 groupes bancaires	152
Annexe 14 : Bilan du Fonds Collectif de Garantie des Dépôts	153
Annexe 15 : Indicateurs Fondamentaux de solidité financière - base sociale	154

LISTE DES ENCADRÉS

- Encadré n°1 : Diversification de l'offre bancaire
- Encadré n°2 : Pays d'implantation des banques marocaines en Afrique
- Encadré n°3 : Règles relatives à la classification des créances en souffrance et à leur couverture par des provisions
- Encadré n°4 : Mécanisme de refinancement des banques pour leurs crédits aux TPME
- Encadré n°5 : Calcul du taux de rémunération des dépôts en comptes sur carnet
- Encadré n°6 : Réglementation des banques offshore
- Encadré n°7 : l'IFSB et l'AAOIFI
- Encadré n°8 : Instruments éligibles aux fonds propres prudentiels
- Encadré n°9 : Modalités de calcul du ratio de liquidité
- Encadré n°10 : Cadre de traitement des banques d'importance systémique
- Encadré n°11 : Les 29 principes pour un contrôle bancaire efficace
- Encadré n°12 : Principaux apports de la loi sur le prêt de titres
- Encadré n°13 : Pré-requis pour le passage aux approches avancées par les banques
- Encadré n°14 : Mission des experts du Groupe d'Actions Financières (GAFI) au Maroc
- Encadré n°15 : Collèges de superviseurs des groupes bancaires transfrontaliers
- Encadré n°16 : Cadre d'échange entre les régulateurs du système financier
- Encadré n°17 : Mesures prises au cours des dernières années pour favoriser le développement de l'inclusion financière sur des bases saines et transparentes
- Encadré n°18 : Indice des prix des services bancaires (IPSB)
- Encadré n°19 : Indicateurs d'inclusion financière
- Encadré n°20 : Journées d'éducation financière pour les enfants
- Encadré n°21 : Centre Marocain de Médiation Bancaire
- Encadré n°22 : Observatoire marocain de la TPME

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau n°1 : Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés
- Tableau n°2 : Evolution de la concentration des crédits sur base consolidée (en %)
- Tableau n°3 : Evolution des emplois du secteur bancaire (activité Maroc)
- Tableau n°4 : Evolution du portefeuille-titres
- Tableau n°5 : Evolution des ressources des banques (activité Maroc)
- Tableau n°6 : Evolution des emplois des sociétés de crédit à la consommation
- Tableau n°7 : Evolution des emplois des sociétés de crédit-bail
- Tableau n°8 : Evolution des ressources des sociétés de crédit à la consommation
- Tableau n°9 : Evolution des ressources des sociétés de crédit-bail
- Tableau n°10 : Evolution des emplois des banques offshore

- Tableau n°11 : Evolution des ressources des banques offshore
 Tableau n°12 : Evolution des emplois des associations de micro-crédit
 Tableau n°13 : Evolution des ressources des associations de micro-crédit
 Tableau n°14 : Evolution des emplois des banques - sur base consolidée
 Tableau n°15 : Evolution des ressources des banques - sur base consolidée

LISTE DES GRAPHIQUES

- Graphique n°1 : Evolution du réseau bancaire
 Graphique n°2 : Part de chaque région dans le total réseau, dépôts et crédits (en %)
 Graphique n°3 : Evolution du rapport entre le nombre total de comptes bancaires et la population (en %)
 Graphique n°4 : Evolution du nombre de cartes bancaires en circulation (en millions)
 Graphique n°5 : Evolution de l'effectif des banques
 Graphique n°6 : Evolution de l'effectif des sociétés de financement
 Graphique n°7 : Concentration du total actif (en %)
 Graphique n°8 : Concentration des dépôts (en %)
 Graphique n°9 : Concentration des crédits (en %)
 Graphique n°10 : Concentration en fonction du statut de l'actionariat - 2012 (en %)
 Graphique n°11 : Concentration en fonction du statut de l'actionariat - 2013 (en %)
 Graphique n°12 : Structure de l'actif des banques (en %)
 Graphique n°13 : Evolution des créances sur les établissements de crédit et assimilés (en milliards de dirhams)
 Graphique n°14 : Evolution de l'encours global des crédits à la clientèle
 Graphique n°15 : Répartition sectorielle des crédits par décaissement (en %)
 Graphique n°16 : Structure des crédits par décaissement en fonction de leur terme (en %)
 Graphique n°17 : Evolution du portefeuille-titres en fonction de la nature juridique (en milliards de dirhams)
 Graphique n°18 : Ventilation du portefeuille de participation par type de contrepartie (en %)
 Graphique n°19 : Structure du passif des banques (en %)
 Graphique n°20 : Ventilation des dettes envers les établissements de crédit par catégorie de contreparties (en %)
 Graphique n°21 : Evolution des dépôts et du coefficient d'emploi
 Graphique n°22 : Evolution de la part des différentes catégories de dépôts (en %)
 Graphique n°23 : Structure des dépôts par catégorie d'agents économiques (en %)
 Graphique n°24 : Evolution des dettes obligataires (en milliards de dirhams)
 Graphique n°25 : Encours des certificats de dépôts émis ventilé par nature de souscripteurs (en %)
 Graphique n°26 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques (en milliards de dirhams)
 Graphique n°27 : Structure du produit net bancaire (en %)
 Graphique n°28 : Evolution du Résultat Brut d'Exploitation (RBE) et du coefficient moyen d'exploitation des banques
 Graphique n°29 : Evolution du coût de risque rapporté au RBE

- Graphique n°30 : Coût du risque/Encours de crédits (en %)
- Graphique n°31 : Evolution de la rentabilité des actifs des banques (ROA) en %
- Graphique n°32 : Evolution de la rentabilité des fonds propres des banques (ROE) en %
- Graphique n°33 : Evolution de la marge globale d'intermédiation des banques (en %)
- Graphique n°34 : Evolution de la marge bancaire globale, des frais généraux et du coût de risque (en%)
- Graphique n°35 : Part des différentes catégories de sociétés de financement dans le total actif du secteur (en %)
- Graphique n°36 : Evolution de la production des sociétés de crédit à la consommation, ventilée entre les prêts affectés et prêts non affectés (en millions de dirhams)
- Graphique n°37 : Evolution de l'encours des opérations de crédit-bail mobilier et immobilier (en millions de dirhams)
- Graphique n°38 : Répartition de la production du crédit-bail mobilier par type d'équipement
- Graphique n°39 : Répartition de la production du crédit-bail immobilier par type d'immobilisation financée
- Graphique n°40 : Evolution du taux de risque par type de sociétés de financement (en %)
- Graphique n°41 : Evolution du taux de couverture par type de sociétés de financement (en %)
- Graphique n°42 : Evolution de la structure des ressources des sociétés de financement (en %)
- Graphique n°43 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de financement (en millions de dirhams)
- Graphique n°44 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit à la consommation (en millions de dirhams)
- Graphique n°45 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit-bail (en millions de dirhams)
- Graphique n°46 : Structure des emplois des banques offshore (en %)
- Graphique n°47 : Structure des ressources des banques offshore (en %)
- Graphique n°48 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques offshore (en millions de dirhams)
- Graphique n°49 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des associations de micro-crédit (en millions de dirhams)
- Graphique n°50 : Structure des emplois des banques - sur base consolidée (en %)
- Graphique n°51 : Structure des ressources des banques - sur base consolidée (en %)
- Graphique n°52 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques du bilan des 3 plus grands groupes bancaires (en %)
- Graphique n°53 : Evolution des créances en souffrance et du taux de risque sur base consolidée
- Graphique n°54 : Evolution des provisions et du taux de couverture sur base consolidée
- Graphique n°55 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion sur base consolidée (en milliards de dirhams)
- Graphique n°56 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques de résultat des 3 plus grands groupes bancaires (en %)
- Graphique n°57 : Evolution du total des risques nets pondérés (en milliards de dirhams)
- Graphique n°58 : Evolution du risque de crédit (en milliards de dirhams)
- Graphique n°59 : Evolution du risque de marché (en milliards de dirhams)
- Graphique n°60 : Evolution du risque opérationnel (en milliards de dirhams)
- Graphique n°61 : Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité
- Graphique n°62 : Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité - Sur base consolidée

- Graphique n°63 : Evolution des actifs liquides et réalisables
- Graphique n°64 : Evolution des dépôts, crédits et du coefficient d'emploi
- Graphique n°65 : Evolution de la dette bancaire des ménages
- Graphique n°66 : Evolution du nombre des bénéficiaires des crédits à l'habitat
- Graphique n°67 : Evolution de l'encours du crédit à l'habitat par nature de taux (en %)
- Graphique n°68 : Evolution de l'encours des crédits à l'habitat selon la fourchette de taux appliqués (en %)
- Graphique n°69 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon l'âge (en %)
- Graphique n°70 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon le revenu (en %)
- Graphique n°71 : Evolution du crédit sain à la consommation
- Graphique n°72 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon l'âge des bénéficiaires (en %)
- Graphique n°73 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon le revenu (en %)
- Graphique n°74 : Evolution du taux des créances en souffrance détenues sur les ménages (en %)
- Graphique n°75 : Encours des crédits par décaissement accordés par les établissements de crédit aux entreprises non financières (en milliards de dirhams)
- Graphique n°76 : Part des crédits aux TPME dans le total des concours aux entreprises (en %)
- Graphique n°77 : Evolution du taux des créances en souffrance enregistré par les établissements de crédit sur les entreprises non financières (en %)
- Graphique n°78 : Evolution du nombre des réclamations
- Graphique n°79 : Répartition des réclamations par objet (en %)

بنك المغرب

Dépôt légal : 2014 MO 2274
ISBN : 978-9954-33-882-7
ISSN : 2351-8774

بنك المغرب

